

MC/2186

**Original: anglais
13 mars 2006**

QUATRE-VINGT-DIXIÈME SESSION

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-DIXIÈME SESSION DU CONSEIL**

Genève

29 novembre – 2 décembre 2005

Rapporteur: Mme R. Poitevien (Venezuela)

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapport des sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
OUVERTURE DE LA SESSION	2
POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS ET OBSERVATEURS	2
ÉLECTION DU BUREAU	3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS	3
a) Demandes d'admission en qualité de membre de la République du Cameroun, de la République ghanéenne, de la République du Bélarus et de la République togolaise	3
b) Demande de représentation d' <i>Islamic relief</i> en qualité d'observateur	4
PANEL SPÉCIAL: LANCEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENTREPRISES DE L'OIM	5
DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION – RECHERCHE D'UNE COHÉRENCE POLITIQUE EN MATIÈRE MIGRATOIRE	7
a) Allocution d'ouverture	7
b) Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire – Exposés en plénière de haut niveau et débat	10
c) Rétrospective de l'année écoulée – Présentation et examen de certains faits intervenus sur la scène migratoire en 2005	22
d) Migration et développement: enseignements tirés et approches efficaces – Exposés en plénière de haut niveau et débat	36
e) Synthèse du Dialogue international sur la migration	48

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
DÉBAT GÉNÉRAL	48
a) Déclarations liminaires du Directeur général et du Directeur général adjoint	48
b) Déclarations générales des Membres et observateurs	49
CONSÉQUENCES POUR L'OIM DU RAPPORT DE LA COMMISSION MONDIALE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES	51
DOCUMENT DE STRATÉGIE DE L'OIM	54
PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-HUITIÈME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL	56
RAPPORT SUR LA CENT DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF	56
RÉACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2005 ...	56
RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS RESTANT DUES À LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET	57
PROGRAMME ET BUDGET POUR 2006	58
POLITIQUE DE L'OIM CONCERNANT LE TAUX DE LA COMMISSION SUR FRAIS GÉNÉRAUX	59
RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'OIM	59
AUTRES POINTS SOULEVÉS DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES	59
ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF	61
AUTRES QUESTIONS	61
LIEUX ET DATES DES PROCHAINES SESSIONS	61
Annexe I	
Annexe II	

PROJET DE RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIXIÈME SESSION DU CONSEIL

INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution n° 1113 (LXXXVIII) du 3 décembre 2004, le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-dixième session le jeudi 29 novembre 2005 au Palais des Nations à Genève. La session a été ouverte à 10h20 par S.E. L. A. de Alba (Mexique), Président sortant. Elle s'est clôturée le vendredi 2 décembre 2005 à 13h15, au terme de sept séances.

PARTICIPATION ¹

2. Les États Membres ci-après étaient représentés:

Afghanistan	Danemark	Lituanie	République
Afrique du Sud	Egypte	Luxembourg	tchèque
Albanie	El Salvador	Madagascar	République-Unie
Algérie	Equateur	Mali	de Tanzanie
Allemagne	Estonie	Malte	Roumanie
Argentine	Etats-Unis d'Amérique	Maroc	Royaume-Uni de
Arménie	Finlande	Mauritanie	Grande-Bretagne et
Australie	France	Mexique	d'Irlande du Nord
Autriche	Ghana ²	Nicaragua	Rwanda
Azerbaïdjan	Grèce	Nigéria	Sénégal
Bangladesh	Guatemala	Norvège	Serbie-et-Monténégro
Belarus ²	Guinée	Nouvelle-Zélande	Slovaquie
Belgique	Haïti	Pakistan	Slovénie
Bénin	Honduras	Panama	Sri Lanka
Bolivie	Hongrie	Paraguay	Suède
Bosnie-Herzégovine	Iran (République	Pays-Bas	Suisse
Brésil	islamique d')	Pérou	Thaïlande
Bulgarie	Irlande	Philippines	Togo ²
Cambodge	Italie	Pologne	Tunisie
Cameroun ²	Jamaïque	Portugal	Turquie
Canada	Jamahiriya	République	Ukraine
Chili	arabe libyenne	de Corée	Uruguay
Chypre	Japon	République	Venezuela
Colombie	Jordanie	démocratique	(République
Congo	Kazakhstan	du Congo	bolivarienne du)
Costa Rica	Kenya	République dominicaine	Zambie
Côte d'Ivoire	Kirghizistan	République de	Zimbabwe
Croatie	Lettonie	Moldova	

¹ Voir liste des participants (MC/2185).

² Voir paragraphe 11.

3. Le Bhoutan, le Burundi, la Chine, Cuba, l’Ethiopie, le Saint-Siège, l’Indonésie, le Népal, la Fédération de Russie, l’Espagne et l’ex-République yougoslave de Macédoine étaient représentés par des observateurs.

4. Les Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l’Office des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, l’Organisation internationale du Travail, l’Organisation mondiale de la santé, la Banque internationale de reconstruction et de développement, la Commission européenne, l’Union africaine, l’Organisation internationale de la Francophonie, la Ligue des États arabes et l’Organisation de la Conférence islamique étaient également représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge et l’Ordre souverain militaire et hospitalier de Malte, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales suivantes étaient également représentés par des observateurs: Caritas Internationalis, l’Organisation internationale islamique de secours, la Fondation Paulino Torras Domènech, le Conseil œcuménique des églises, Assistance Pédagogique Internationale, *Human Rights Watch*, Amnistie Internationale, *American Jewish Joint Distribution Committee* (JDC) – Centre pour les migrations internationales et l’intégration (CIMI) et *Islamic Relief*³.

OUVERTURE DE LA SESSION

6. Le Président s’est référé aux efforts déployés au cours de l’année écoulée pour renforcer la coopération internationale dans le domaine migratoire. Il a signalé plus particulièrement un certain nombre d’événements importants, passés et futurs de la scène migratoire et encouragé la communauté internationale à promouvoir un débat franc et ouvert sur la manière de faire face aux migrations et sur le rôle de l’OIM. L’Organisation est en mesure d’apporter une contribution précieuse à la solution des problèmes migratoires et d’aider à façonner une réponse holistique. Il a instamment prié l’Administration et les États Membres d’explorer de nouvelles voies dans lesquelles l’OIM puisse déployer son action.

POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS ET OBSERVATEURS

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu’il avait été informé des noms des observateurs des États non membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales énumérés dans les paragraphes 3 à 5.

³ Voir paragraphe 16.

ÉLECTION DU BUREAU

8. Le Conseil a élu le bureau suivant:

Président:	M. M. Khan (Pakistan)
Premier Vice-Président:	M. J. U. Ayalogu (Nigéria)
Second Vice-Président:	Mme M. Whelan (Irlande)
Rapporteur:	Mme Raquel Poitevien (Venezuela)

9. En prenant la présidence, M. Khan a remercié M. de Alba de sa direction avisée et de sa contribution précieuse aux délibérations du Conseil durant son mandat. Il a instamment prié les Membres d'accorder la priorité à la migration dans les domaines de la prise de décision, de l'allocation de ressources et de la planification économique et a adressé un appel à l'Organisation pour qu'elle crée une nouvelle synergie internationale afin de mettre au point et d'appliquer des politiques migratoires.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le Conseil a adopté l'ordre du jour présenté dans le document MC/2171/Rev.2.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS

a) **Demandes d'admission en qualité de membre de la République du Cameroun, de la République ghanéenne, de la République du Bélarus et de la République togolaise**

11. Le Conseil a adopté par acclamation les résolutions n^{os} 1121, 1122, 1123 et 1124 (XC) à l'effet d'admettre la République du Cameroun, la République ghanéenne, la République du Bélarus et la République togolaise en tant que membres de l'OIM.

12. Le représentant de la République du Cameroun a déclaré que l'OIM était universellement respectée et reconnue comme l'Organisation de pointe sur la scène migratoire. Son pays se sentait donc honoré d'adhérer à un organisme aussi distingué. Il a remercié le Directeur général et le Directeur général adjoint de leurs efforts inlassables pour faciliter l'adhésion du Cameroun. Avant même d'avoir adhéré à l'OIM, le Cameroun a bénéficié de l'aide de l'Organisation au travers de plusieurs programmes, et notamment du programme de Migrations pour le développement en Afrique (MIDA-Cameroun). Il a dit se réjouir de coopérer plus encore dans les domaines de la gestion des migrations et du renforcement de capacités.

13. Après avoir remercié l'OIM et ses États Membres d'avoir accepté l'adhésion de son pays, le représentant du Ghana a déclaré qu'en sa double qualité de pays de départ et de pays d'accueil, le Ghana avait un intérêt manifeste pour les questions migratoires, qu'il jugeait d'un intérêt central pour son développement. Il a dit se réjouir d'une interaction encore plus étroite avec l'Organisation et former le vœu que son pays puisse apporter sa pierre au débat mondial sur la migration.

14. Après avoir exprimé ses remerciements pour l'admission de son pays au sein de l'Organisation, le représentant de la République du Bélarus a déclaré que cette décision marquait une étape importante dans ses rapports avec l'Organisation, puisqu'elle passait du statut d'observateur à celui de membre à part entière. Son pays avait d'ores et déjà réalisé plusieurs projets visant à renforcer la législation nationale dans le domaine migratoire, en créant un réseau de partage de données et en procédant au rapatriement des migrants en situation irrégulière. L'atelier sur la migration et la biométrie qui avait eu lieu en août 2005 pour les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) avait été un point de départ important. Il a fait part de la volonté de son pays de coopérer avec l'OIM et ses États Membres dans tous les domaines liés à la migration et suggéré de confier à un organisme international le soin de traiter du problème de la traite des êtres humains, en ajoutant que le Groupe de Genève sur la question migratoire (GMG) pourrait jouer un rôle important à cet effet.

15. Le représentant de la République du Togo a exprimé sa gratitude au Directeur général et au Directeur général adjoint à l'occasion de l'admission de son pays au sein de l'Organisation. Même avant d'avoir adhéré à l'OIM, le Togo avait déjà pu bénéficier de son assistance grâce à son affiliation à d'autres organisations internationales ou régionales telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Son pays était plongé dans des crises sociopolitiques se traduisant par des déplacements de personnes à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Le Togo avait également accueilli des populations déplacées originaires d'autres pays. Il a remercié l'OIM de son assistance en cette période où ses besoins sont bien réels et s'est déclaré heureux de prendre place dans la grande famille de l'OIM.

b) Demande de représentation d'*Islamic relief* en qualité d'observateur

16. *Islamic Relief* s'est vu accorder le statut d'observateur aux réunions du Conseil, conformément aux termes de la résolution n° 1125 (XC).

17. Le représentant d'*Islamic Relief* a remercié le Conseil d'avoir accordé à son organisation le statut d'observateur et a brossé un bref tableau d'ensemble des actions qu'il déployait dans le domaine migratoire.

18. Le Président a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et au nouvel observateur.

19. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres, faisant part de sa conviction que leur contribution renforcerait la coopération et rendrait l'OIM plus forte et mieux à même de répondre aux besoins de tous les Membres. Il a également souhaité la bienvenue au nouvel observateur, qu'il avait récemment pu voir à l'action au Pakistan, dans la région dévastée par le tremblement de terre.

PANEL SPÉCIAL: LANCEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENTREPRISES DE L'OIM

20. Le Directeur général a informé le Conseil que ce nouveau Comité consultatif d'entreprises, constitué de 14 membres, s'était réuni pour la première fois le 28 novembre 2005 à Genève. À cette occasion, le Comité avait débattu de la manière dont le secteur privé pourrait aider à renforcer les efforts des gouvernements et de la société civile face au phénomène migratoire, en mettant l'accent sur la migration de main-d'œuvre sous toutes ses formes, sur l'intégration, sur la traite et sur l'introduction clandestine de migrants. Le Comité était convenu de jouer le rôle de caisse de résonance pour favoriser la bonne compréhension des méthodes, des attitudes et des politiques du secteur privé face au phénomène migratoire, et aussi de véhicule capable d'influencer le débat public sur les questions migratoires, un débat susceptible d'évolution rapide. Au cours des années à venir, le Comité était convaincu d'influer positivement sur le climat dans lequel les questions migratoires devraient être débattues.

21. Le premier débat du Comité avait été illustré par la complexité et l'interconnexion des questions de gestion des migrations. Les thèmes débattus avaient notamment été les aspects négatifs et positifs d'un modèle d'immigration du type de celui appliqué par les États-Unis d'Amérique, les problèmes de la traite et de l'introduction clandestine de migrants et la manière de purifier le système des abus commis par des intermédiaires et des hommes d'affaires peu scrupuleux, la migration interne dans des pays tels que la Chine, les applications technologiques mises à contribution pour établir l'identité des personnes et contrôler leurs mouvements, ainsi que le point de vue d'un pays comme le Japon, qui s'était lui-même considéré pendant longtemps comme fermé à l'immigration mais se faisait à présent à l'idée que les réalités démographiques et économiques le plaçaient dans l'obligation d'envisager lui aussi l'acceptation de l'immigration comme une nécessité.

22. Cinq des membres du Comité ont présenté quelques-uns des points saillants des débats. M. John Conroy (Président de Baker and McKenzie) a indiqué que le Comité s'était clairement engagé en faveur d'un soutien du secteur privé à l'objectif général de l'OIM consistant à gérer les politiques et les questions migratoires dans l'intérêt à la fois des pays en développement et des pays industrialisés. M. Shafik Gabr (Président et Directeur général du groupe Artoc) a exprimé l'opinion selon laquelle les questions migratoires, et en particulier celles ayant trait à la traite des êtres humains, étaient la responsabilité non seulement des gouvernements et des ONG, mais aussi des milieux d'affaires. Même si les problèmes spécifiques variaient d'une région du monde à l'autre, il existait une base commune sur laquelle les gouvernements, les ONG et le monde de l'entreprise devaient collaborer. M. J. P. Huang (Président du groupe JPI) a souligné que les migrations en Chine avaient constitué un apport considérable au développement économique du pays; le Gouvernement chinois accordait une grande importance aux travailleurs migrants. M. Carlos Moreira (Président de WISeKey SA) s'est exprimé sur l'introduction graduelle de l'identification numérique par la technique biométrique et sur son importance pour les migrants, beaucoup d'entre eux n'ayant pas d'identification. Enfin, M. Kiyooki Shimagami, représentant M. Tadashi Okamura (Président de Toshiba Corporation), a souligné l'importance d'une politique cohérente à l'égard des migrants au sein des organisations internationales et de l'échange d'informations entre les gouvernements centraux et locaux. À cet égard, il prévoyait une intensification de la communication et de la coopération entre l'OIM et le Gouvernement japonais.

23. Plusieurs délégations se sont félicitées de la création du Comité consultatif d'entreprises, dont elles pensaient qu'il contribuerait à créer des synergies au niveau du renforcement de capacités et du développement économique.

24. En réponse aux questions posées par deux délégations sur la question de savoir si le Comité avait déjà un plan de travail pour le moyen terme et comment les États Membres seraient tenus informés de son action, le Directeur général a répondu qu'un plan de travail détaillé serait établi dans les prochains mois par le biais d'échanges par courrier électronique. Pour l'heure, le Comité était convenu que ses membres produiraient une série d'articles brefs à publier dans des journaux, dans différentes régions du monde. Les membres aideraient ainsi à centrer le débat et à façonner l'opinion publique. Le Comité avait également décidé de se réunir plus d'une fois par an.

25. M. Gabr, rappelant que le Comité consultatif d'entreprises était un organe ne jouant aucun rôle en matière de gestion mais seulement un rôle consultatif, a ajouté que l'une de ses tâches essentielles serait de susciter une prise de conscience accrue des problèmes migratoires dans le monde de l'entreprise. Même si la migration était une question politique sensible, l'évolution de la démographie et le déséquilibre entre les besoins en matière de main-d'œuvre et les qualifications en faisaient un fait irréfutable de l'économie. C'est pourquoi il avait proposé que le Comité se réunisse la prochaine fois en Egypte au cours du mois de mai, juste avant la réunion du Forum économique mondial à Sharm-el-Sheikh, et qu'il envisage de produire un communiqué s'adressant à la fois aux leaders politiques et aux chefs d'entreprise. Au Moyen-Orient, en particulier, le Comité pourrait collaborer avec les gouvernements pour veiller à ce que la loi soit appliquée afin de lutter contre la traite et la corruption s'y rattachant.

26. M. Conroy a indiqué que le Comité avait entrepris de rédiger ses termes de référence et que ceux-ci seraient distribués aux Membres de l'OIM dès qu'ils auraient été finalisés. Le Directeur général a ajouté que les notes relatives à la première réunion du Comité seraient publiées et distribuées, en même temps qu'une liste complète de ses membres.

27. Deux États Membres ont fait allusion aux partenariats entre les gouvernements et le monde de l'entreprise. L'un d'eux a suggéré que des représentants gouvernementaux participent au Comité en qualité de membres *ad hoc*. L'autre a fait allusion au Processus de Puebla et à sa conférence régionale sur la migration, qui prévoyait la tenue, en 2006, d'une rencontre devant réunir des représentants des gouvernements, des associations de migrants et de membres du secteur privé de onze pays participants. Le but était de dépasser l'approche traditionnelle de la migration dans la région et de lancer un dialogue tripartite sur les projets embrassant également des accords de libre-échange, la question de la création d'emplois, celle de l'offre et de la demande, celle du potentiel et celle de la technologie. La participation du secteur privé à l'examen des questions migratoires devait également être centrée sur la croissance et le développement, les transferts de technologie et l'investissement, de telle sorte que les associations de migrants à vocation commerciale, telles que les chambres de commerce des pays d'origine établies dans les pays hôtes puissent agir en qualité de moteur du développement.

28. Un délégué, rappelant que l'une des principales recommandations du rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) relative à la formulation de politiques visant à maximiser l'impact de la migration circulaire et de retour sur le développement, a suggéré que le secteur privé, et en particulier le Comité consultatif d'entreprises, pourrait fournir

aux organes directeurs un apport précieux pour la définition des besoins et donc de la forme que ces politiques pourraient prendre. M. Gabr a reconnu que le monde des affaires pourrait collaborer avec les gouvernements dans les pays d'origine et de destination pour éviter que ce qu'il appelle "les conditions d'emploi à termes définis" ne deviennent des problèmes d'immigration. M. Shimagami a ajouté que les dépassements illégaux de séjour devaient être réduits au minimum.

29. Le représentant de l'Indonésie a proposé que des sociétés telles que Toshiba mettent sur pied des programmes conjoints de formation professionnelle gouvernement/secteur privé afin de favoriser le flux de main-d'œuvre qualifiée entre les pays. M. Shimagami a répondu que la question serait examinée dans le contexte des négociations sur l'accord de partenariat économique entre le Japon et l'Indonésie.

30. L'observateur de la Chine a exprimé sa satisfaction à propos de la présence, au sein du Comité, d'un représentant des milieux d'affaires chinois. En Chine, la migration interne avait connu un coup d'accélérateur, mais elle représentait également un défi pour le développement durable. Le Gouvernement chinois reconnaissait qu'il s'agissait d'une question importante et complexe et mettait tout en œuvre pour y répondre, notamment par la coopération internationale. M. Huang a indiqué qu'il s'efforcera de refléter le point de vue des milieux d'affaires chinois au sein du Comité.

31. Le Directeur général a conclu ce point en soulignant que l'un des thèmes du Dialogue international sur la migration en 2006 serait consacré aux partenariats dans le domaine migratoire avec les milieux d'affaires et la société civile. Cela donnerait aux États Membres une nouvelle occasion de tirer parti du savoir représenté par le Comité consultatif d'entreprises.

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION – RECHERCHE D'UNE COHÉRENCE POLITIQUE EN MATIÈRE MIGRATOIRE

a) Allocution d'ouverture

32. Le Directeur du Département de Politique et recherche en matière migratoire et Communications (MPRC) a prononcé un exposé s'appuyant sur le document de travail MC/INF/279. Le titre du document, "Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire", contenait deux concepts en apparence contradictoires: "migration" et "cohérence". La migration était considérée comme un phénomène à facettes multiples supposant différentes perspectives et différentes parties prenantes et susceptibles d'évolution rapide et imprévisible; le concept de cohérence impliquait pour sa part focalisation, unité de vue et prévisibilité. Le paradoxe de la réunion des deux concepts participait de la complexité du fait migratoire.

33. Ce titre soulevait deux questions essentielles: la cohérence politique en matière de migrations internationales était-elle souhaitable? Était-elle possible? La réponse aux deux questions était oui. Il fallait une cohérence politique dans ce domaine, et c'était un objectif atteignable. Il s'agissait de maximiser les bénéfices et de réduire au minimum les inconvénients, de sorte qu'une politique clairement définie puisse mettre de l'ordre dans le caractère chaotique et perturbant des flux migratoires.

34. En matière de cohérence, il y avait des choses à redire tant au plan national qu'au plan international. Au plan national, les questions migratoires étaient traitées par différents ministères; au plan international, il n'existait aucun instrument ayant force obligatoire. Des passerelles devaient être construites entre la politique migratoire et les autres domaines politiques connexes tels que le développement, l'environnement, la sécurité, le commerce, l'emploi et la santé. En effet, il paraissait difficile de traiter isolément ces différents domaines dans la mesure où ils étaient tous interdépendants. Des politiques globales s'imposaient pour trouver des domaines d'intérêt commun et offrant des avantages mutuels.

35. Au niveau multilatéral, les processus consultatifs entre pays d'origine et pays de destination étaient très utiles. À titre d'exemple, on pouvait citer le Dialogue international sur la migration et l'Initiative de Berne. Cette dernière avait conduit à l'élaboration de l'Agenda international pour la gestion des migrations, lequel, bien que ne renvoyant pas à un système de référence international ayant force obligatoire, pouvait constituer une base précieuse de coopération future entre États.

36. Au niveau des parties prenantes, il importait d'identifier les liens, d'instaurer un climat de confiance, de développer les partenariats et d'encourager le sentiment de propriété de ces derniers. Sur cette base, l'OIM avait décidé de mettre sur pied le Comité consultatif d'entreprises, représentant un vaste échantillon des intérêts du monde de l'entreprise. L'OIM attachait de l'importance à son interaction avec la société civile et se réjouissait de voir des organisations non gouvernementales s'impliquer davantage dans l'élaboration d'une politique migratoire.

37. La cohérence politique revêtait une importance particulière au regard de la gestion des migrations en raison de la connexion étroite existant entre le fait migratoire et les autres contextes politiques. Le rapport récemment publié par la CMMI soulignait le besoin de renforcer la cohérence des travaux réalisés par les institutions internationales. En outre, le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui devait avoir lieu en 2006, devait explorer la question de la cohérence politique en matière migratoire au niveau international. L'attention internationale actuellement centrée sur les migrations offrait une occasion unique de progresser dans ce domaine.

38. Plusieurs orateurs ont remercié le directeur du département MPRC pour l'intérêt et la clarté de son exposé. La cohérence politique constituait, pour toutes les parties prenantes, le chemin le plus sûr pour tirer tous les avantages possibles du processus migratoire. Sans cohérence, les excès dont souffrait le phénomène migratoire – introduction clandestine de migrants, traite des êtres humains, risques pour la sécurité et les droits de l'homme – constituait une menace bien plus réelle.

39. Le Conseil a examiné trois questions en rapport avec l'exposé. La première, qui avait trait à la souveraineté, s'articulait en deux parties: premièrement la mesure dans laquelle la souveraineté d'un État pouvait faire obstacle à la cohérence, et deuxièmement, le défi interne posé aux pays en développement, et plus particulièrement dans les situations d'après-conflit, s'agissant d'un problème – la migration – relevant de la compétence de différents ministères (affaires étrangères, commerce, intérieur).

40. S'agissant de la souveraineté des États, le Directeur du Département MPRC a dit sa conviction que, dans un futur prévisible, les États souhaiteraient contrôler toutes les entrées sur leur

territoire. La souveraineté dans ce domaine était devenue d'autant plus importante que d'autres obstacles avaient disparu du fait de la mondialisation. Ceci ne devait cependant pas faire échec aux efforts déployés en faveur de la cohérence, car tous les gouvernements reconnaissaient désormais qu'ils devaient coopérer s'ils tenaient à garder le contrôle des migrations.

41. S'agissant du défi interne que posait la recherche de cohérence politique, la migration n'était pas le premier domaine dans lequel on l'avait vu surgir. La quête de cohérence avait porté ses fruits au cours des dix ou vingt dernières années dans d'autres domaines tels que l'environnement, qui avait cessé d'être un domaine d'intérêt particulier pour devenir un motif de préoccupation omniprésent, influant sur les décisions sociales, politiques et économiques.

42. À cet égard, le délégué de l'Australie a indiqué que son pays jouissait d'une base institutionnelle saine pour l'adoption d'une politique migratoire cohérente, car depuis soixante années, il s'était doté d'une politique migratoire planifiée, entièrement centralisée au sein d'une institution unique chargée des migrations permanentes et temporaires, des migrations humanitaires, du contrôle des frontières, de l'intégration et de la citoyenneté. Les moyens auxquels l'Australie avait eu recours pour mettre au point cette politique comprenaient des recherches et des statistiques détaillées sur l'impact démographique, économique et fiscal de la migration, et des consultations intenses avec toutes les parties prenantes. Au sein de la région, certains pays s'étaient dotés de politiques migratoires cohérentes, tandis que d'autres n'en avaient pas eu la possibilité, par manque des ressources et des institutions nécessaires. Il s'est demandé par où ces pays devraient commencer et quelles devraient être leurs priorités. Le Directeur du département MPRC a suggéré que chaque État commence par un "audit" de sa situation migratoire, sur la base de quoi il pourrait se fixer des priorités. En effet, si le besoin de cohérence était général, les priorités spécifiques varieraient probablement d'un gouvernement à l'autre. Lorsque ces priorités auraient été fixées, le processus de renforcement des capacités institutionnelles suivrait naturellement.

43. La deuxième question examinée par le Conseil concernait la difficulté de créer des synergies au niveau international. Le Directeur du Département MPRC a souligné qu'il y avait des indications nettes selon lesquelles les États se faisaient de plus en plus à l'idée que la migration était une source non pas de polarisation entre le Nord et le Sud ou entre les pays d'origine et les pays de destination, mais plutôt comme un potentiel énorme, sous réserve de s'entendre sur un agenda commun.

44. À ce propos, un représentant a demandé s'il ne serait pas possible de regrouper des questions telles que l'emploi, la santé, le logement et l'environnement sous un toit unique – les droits de l'homme – et des questions telles que la politique migratoire, le contrôle des frontières et le terrorisme sous un autre – la sécurité et le développement – de façon à y associer le monde de l'entreprise et d'autres grandes parties prenantes.

45. Le Directeur du Département MPRC a répondu que cette possibilité était en cours d'examen dans le contexte du Dialogue international sur la migration, qui avait lancé une série d'ateliers d'intersession sur la migration afin de débattre de la politique migratoire entre spécialistes de différents domaines, dont ceux de la migration, du développement, de la sécurité et des droits de l'homme. Le processus des consultations régionales avait également été élargi à des spécialistes appartenant à d'autres sphères que la sphère migratoire.

46. Le troisième point soulevé concernait le calendrier et les résultats attendus de cette quête de cohérence. À cet égard, le Directeur du Département MPRC s'est dit encouragé par le fait que les États Membres avaient reconnu la nécessité de progresser dans ce domaine. Il leur incombait de dire à quel rythme ils souhaitaient que cela se fasse.

b) Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire – Exposés en plénière de haut niveau et débat

47. Les panélistes étaient M. Fahmi Idris, M. Giuseppe Drago, M. Danny Leipziger, M. José Antonio Ocampo et M. G. T. Ndah-Sekou, tandis que M. Philip Bowring animait les débats.

48. M. Idris (Ministre de la main-d'œuvre et des transmigrations de la République d'Indonésie) a indiqué que son pays représentait un grand nombre de groupes ethniques et de cultures. Sa population active était de 105 millions, et 2,5 millions de personnes faisaient chaque année leur entrée sur le marché du travail. Le taux de chômage total dépassait les 10 %.

49. Dans ces conditions, la migration posait de nombreux problèmes et défis. La coordination interinstitutionnelle n'était pas adéquate. Les tentatives faites par le Gouvernement indonésien pour améliorer la situation avaient notamment porté sur la création de services coordonnés à l'intention des migrants "sous un toit unique", ainsi que d'une institution devant se consacrer aux questions migratoires. La formation revêtait une importance essentielle pour combler les lacunes dans l'éducation, l'expérience et les aptitudes des migrants. D'autres obstacles à la migration concernaient la protection du marché par les pays d'accueil, les salaires inférieurs à la norme, une sécurité sociale limitée et de mauvaises conditions de santé et de sécurité au travail.

50. Trois stratégies étaient en cours de mise en œuvre dans le but de réduire le chômage: une stratégie "pro-croissance" encourageant la croissance par l'investissement local et international en Indonésie; une stratégie "pro-emploi", stimulant le développement par la création d'emplois et de projets d'infrastructures, par l'agriculture et par l'emploi outremer; et une stratégie "pro-pauvres" destinée à lutter contre la pauvreté. Le gouvernement mettait principalement l'accent sur la cohérence politique interne en mettant au point des programmes de transmigration, consistant à réinstaller les victimes des catastrophes naturelles et à créer des emplois à leur intention (par exemple en conjonction avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Aceh), en construisant des abris pour les personnes déplacées (comme il le faisait avec l'OIM à Aceh), en remettant en état et construisant des zones d'accueil de victimes de catastrophes et en appliquant des mesures d'atténuation de la pauvreté.

51. S'agissant de la cohérence en matière de politique migratoire, le gouvernement avait adopté une législation sur le placement outremer et la protection des travailleurs migrants indonésiens et y avait fait appliquer un décret présidentiel concernant la coordination des services de placement et de protection. D'autres mesures portaient notamment sur le renforcement des capacités des personnes intéressés par un emploi à l'étranger, la formation professionnelle, des accords avec les pays d'accueil tels que ceux de la région Asie-Pacifique et le Conseil de coopération du Golfe (CCG), afin de promouvoir la coordination entre États Membres dans tous les domaines et de parvenir ainsi à l'unité, et d'encourager l'utilisation des fonds rapatriés pour la création de petites entreprises. Les problèmes créés par la migration pouvaient être corrigés en édictant des lois et

des règlements et en passant des accords entre pays. D'autres besoins importants étaient: la coordination politique entre organismes connexes, des programmes de formation de migrants, des efforts déployés pour favoriser la compréhension de la culture du pays d'accueil et susciter un climat de confiance chez les migrants, tout en favorisant l'acquisition de compétences. Pour une cohérence politique optimale, il serait nécessaire de favoriser une compréhension efficace mutuelle entre pays d'accueil et pays d'origine et d'établir un mécanisme permettant à ces pays de se rencontrer à intervalles réguliers à l'occasion de manifestations telles que les Consultations ministérielles sur l'emploi outremer et le travail contractuel pour les pays d'origine en Asie qui se sont tenues à Bali en septembre 2005 (voir le paragraphe 96). En outre, des fonctionnaires devraient être nommés pour traiter des questions techniques, organiser des forums à l'intention des pays d'accueil et d'origine et faire appliquer les lois et les règlements.

52. M. Drago (Sous-Secrétaire d'État au Ministère italien des affaires étrangères) a déclaré que la cohérence devait être la base de tout raisonnement en matière de gestion des migrations et qu'elle était essentielle pour assurer le bien-être des migrants. Le Gouvernement italien avait fait appliquer une nouvelle loi sur la politique migratoire afin de permettre aux étrangers d'entrer et de séjourner en Italie, à la condition qu'ils aient obtenu un emploi. Le but était d'intégrer les étrangers dans le marché du travail et la société italienne. L'emploi était par conséquent au centre du système italien d'immigration, lequel devait pouvoir contrôler plus efficacement l'immigration illégale et faire échec à l'exploitation et à la criminalité qui l'accompagnent. Il était en outre nécessaire de veiller à ce que des filières légales soient ouvertes aux migrants remplissant les conditions pour entrer sur le marché du travail, afin de leur offrir les meilleures conditions possibles d'accueil et d'intégration. Un équilibre devait être trouvé entre les mesures visant à infléchir l'immigration illégale et celles visant à faciliter l'immigration par des règlements appropriés, en faisant en sorte que les deux approches se complètent mutuellement.

53. En l'espace de tout juste 20 ans, l'Italie était passée du statut de pays exportateur à celui de pays importateur de main-d'œuvre. À l'heure actuelle, on comptait environ 2,8 millions d'étrangers vivant sur le territoire italien, soit 4,8 % de la population. Ce chiffre plaçait l'Italie au quatrième rang de l'Europe en nombre d'immigrés. Le gouvernement prônait l'égalité des chances et le regroupement familial pour favoriser l'intégration et la stabilité dans la population immigrée. Les gouvernements locaux étaient responsables de fournir aux immigrés assistance, soins de santé, éducation et logement. Des bureaux gouvernementaux avaient créé à l'échelle locale des conseils territoriaux d'immigration chargés d'évaluer les besoins des migrants et de promouvoir toute mesure utile au niveau local.

54. Indépendamment des politiques internes de migration, il était nécessaire de renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes concernées par les flux migratoires au niveau international. Une meilleure coordination entre pays d'origine et de destination était essentielle. Il serait utile de mettre au point des initiatives axées sur le développement à l'intention des pays d'origine et d'accueil et des politiques d'intégration à l'intention des pays de destination. Les pays d'accueil devraient participer à des initiatives censées assurer le codéveloppement dans les pays d'origine. Les ministères italiens de l'emploi et de l'éducation avaient ainsi pris part à des programmes de formation professionnels dans les pays d'origine, afin de permettre aux populations de ces pays d'entrer sur le marché du travail du pays d'accueil et d'acquérir des aptitudes susceptibles de favoriser le processus de développement dans le pays d'origine également.

55. Les rapatriements de fonds jouaient un rôle significatif en tant que source majeure de financement et de facteur de croissance du produit intérieur brut (PIB) des pays d'origine. Les rapatriements de fonds s'effectuant par les voies officielles depuis l'Italie avaient atteint un total de 2 milliards d'euros en 2004, mais les flux réels étaient peut-être deux fois plus élevés. L'Italie avait fait en sorte que les rapatriements de fonds produisent le maximum d'effets sur le développement. Il était nécessaire d'intensifier encore la coopération entre les pays. L'Union européenne pouvait jouer un rôle critique à cet égard. Actuellement, toutefois, l'Union européenne accordait davantage d'attention à l'immigration de l'Europe de l'Est qu'à celle du bassin méditerranéen. En conclusion, il serait nécessaire d'adopter une approche plus responsable pour s'atteler aux problèmes migratoires.

56. M. Leipziger (Banque mondiale) a indiqué que la Banque mondiale, un acteur apparu relativement récemment sur la scène migratoire, avait d'abord ciblé son action sur les aspects économiques de la migration mais qu'elle élargissait graduellement son champ de vision à tous les aspects de la migration ayant une incidence sur le développement, la croissance et la pauvreté. En fait la publication *Perspectives économiques mondiales 2006* était consacrée à la question migratoire, et des recherches pertinentes étaient réalisées, en parallèle avec le renforcement de la coopération avec l'OIM. Les rapatriements de fonds témoignaient de manière quantifiable des avantages potentiels de la migration pour les migrants et les membres de leur famille, d'où les efforts déployés par la Banque pour adopter une perspective plus large de la question. Les mouvements de population pouvaient engendrer des avantages susceptibles de rivaliser avec ceux de la vente de marchandises et de services et de produire également des effets positifs pour les marchés locaux du travail dans les pays d'accueil.

57. Étant donné que la migration était un phénomène naturel, les efforts tendant à la contrarier étaient probablement voués à l'échec, surtout dans la mesure où les tendances démographiques et économiques dans certains pays étaient de nature à l'encourager. Par conséquent, le défi à relever était de savoir comment faire face à la migration et en tirer tout le parti possible dans une perspective de développement. Une politique migratoire cohérente s'imposait d'urgence. Elle devait notamment porter sur une collecte de données et d'analyses saines pouvant constituer la base de décisions politiques, des politiques nationales faisant le lien entre la sphère migratoire et les autres sphères politiques telles que le commerce, l'emploi, et le bien-être social, ou encore la coopération bilatérale et multilatérale devant guider ces différentes politiques. L'importance de disposer de données en la matière était attestée par le fait que, pour 28 pays dans le monde, les fonds rapatriés représentaient une masse monétaire plus importante que celle produite par l'exportation de leur production la plus importante. Selon des estimations fiables, les rapatriements de fonds enregistrés en 2005 pourraient atteindre 167 milliards de dollars, soit le double du montant enregistré cinq ans plus tôt, et deux fois et demi autant que l'aide officielle au développement. De plus, il se pouvait que le chiffre réel des rapatriements de fonds soit 50 % supérieur à celui enregistré par les voies officielles. D'autre part, le revenu que représentaient les fonds rapatriés revêtait une grande importance pour la lutte contre la pauvreté et pouvait ainsi contribuer à atténuer l'impact de divers facteurs et événements adverses dans les pays d'origine et jouer le rôle de soupape de sécurité contre le chômage. Les travailleurs rentrant au pays pouvaient en outre apporter des aptitudes précieuses pour l'activité commerciale, et de nouvelles technologies.

58. Dans les pays industrialisés, en Amérique du Nord et en Europe en particulier, on assistait à un vieillissement des populations. Entre 1990 et 2000, 56 % de la croissance démographique avaient été attribués à l'immigration. D'ici à 2025, environ 20 millions d'emplois devraient être pourvus. L'immigration pouvait satisfaire une bonne partie des emplois à pourvoir, tout en apportant la flexibilité et la réactivité nécessaires, et elle était en mesure de faire progresser la compétitivité internationale du pays d'accueil. Dans ce contexte, la mobilité temporaire offrait des avantages certains en ce sens qu'elle présentait une flexibilité économique accrue et souffrait moins de la pression sociale et économique à long terme.

59. Bien entendu, la migration avait également des effets négatifs tels que l'exode des cerveaux pour les pays d'origine et le gaspillage de compétences dans les pays d'accueil, où les immigrés effectuaient fréquemment des tâches d'un niveau inférieur à leurs compétences et à leurs capacités.

60. La question qui se posait était celle de savoir comment les décideurs pourraient renforcer les gains et gérer les effets de la migration. Les conclusions de la Banque mondiale montraient que, si la migration avait un rôle significatif à jouer dans le développement économique, elle ne pouvait pas se substituer à de saines politiques économiques en matière d'emplois, qui devaient être les principaux moteurs de la réussite économique dans les pays d'origine. Les pays faisant l'expérience d'un exode important de leur main-d'œuvre qualifiée et compétente devraient probablement renforcer leur gouvernance et améliorer le climat entrepreneurial et les conditions du marché du travail pour conserver ces travailleurs qualifiés. À cet égard, certaines bonnes pratiques étaient en usage, notamment dans les pays du Commonwealth. En outre, une meilleure concurrence sur le marché des transferts de fonds effectués par les émigrés aurait pour effet d'encourager la circulation monétaire. À cet égard, la baisse des coûts de transfert constatée depuis quelques années était bienvenue.

61. Sur le long terme, des approches multilatérales de la mobilité de main-d'œuvre entre pays développés et pays en développement pourraient bien s'avérer payantes: les mouvements temporaires de personnes offrant des services relevant du mode 4 de l'Accord général du commerce des services (AGCS) pourraient produire des avantages soutenus et importants. En attendant les négociations à ce sujet, cependant, des accords bilatéraux pourraient offrir une solution utile, à la condition qu'ils soient bien conçus et qu'ils se fondent sur le droit. Des exemples en étaient donnés en Asie et dans la région Amérique du Nord et Caraïbes, qui pourraient servir de modèles.

62. Enfin la Banque mondiale considérait la question migratoire comme un aspect de la lutte contre la pauvreté et, avec l'OIM et un certain nombre de gouvernements, elle avait entrepris d'explorer des moyens permettant de mettre en œuvre des accords temporaires de main-d'œuvre. Elle collaborait en outre avec le Département de statistiques des Nations Unies et le Fonds monétaire international (FMI) concernant la consignation des fonds rapatriés, ainsi qu'avec la Banque des règlements internationaux (BRI) pour l'étude de la coordination politique des rapatriements de fonds et du système de paiements. Avec ses domaines d'intérêt privilégiés, la Banque mondiale avait un rôle utile à jouer pour favoriser une approche cohérente, de concert avec l'OIM, concernant certains aspects de la migration.

63. M. Ocampo (Sous-Secrétaire général des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales) a déclaré que les Nations Unies avait joué un rôle clé dans l'encouragement du dialogue

sur la migration; en particulier, la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement avait produit l'ébauche la plus large et la plus complète à avoir reçu un aval international en la matière. Les Nations Unies participaient également à l'analyse de l'intégration des migrants dans le cadre du suivi du Sommet mondial du développement social, qui s'est tenu à Copenhague en 1995. De plus, *l'Enquête économique et sociale mondiale 2005*, produite par le département dont il avait la charge, comportait une analyse des questions migratoires internationales. Il se réjouissait de la tenue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement prévu pour 2006.

64. Le point de départ d'un débat sur la cohérence politique dans ce domaine résidait dans les principes et il formait le vœu que les points intéressants soulevés dans ce contexte par le rapport de la CMMI feraient l'objet d'un vaste débat et déboucheraient sur un accord international. Premièrement, il fallait parvenir à une compréhension claire des contributions positives de la migration internationale au développement mondial. À cet effet, les États avaient la responsabilité de veiller à ce que les aspects positifs soient bien compris par leurs ressortissants. Deuxièmement, le deuxième point le plus important soulevé dans le rapport de la Commission mondiale était celui du pôle central constitué par les droits humains des migrants dans toute politique migratoire. Troisièmement, il appelait l'attention sur l'importance de la diversité et du principe de respect du contexte intérieur de l'immigration en tant que base de l'intégration sociale. Quatrièmement, une question qui n'était pas traitée dans le rapport de la Commission mondiale mais qui revêtait une importance centrale pour la migration était le fait que les marchés du travail étaient et continueraient d'être des marchés régis par des règles, avec lesquels la migration internationale devait s'accorder.

65. De même qu'il avait cité quatre principes, il a évoqué quatre domaines clés de la sphère migratoire. Premièrement, il a évoqué la migration de main-d'œuvre dans ses liens avec la mondialisation. Les avantages de la migration de main-d'œuvre ne seraient pas pleinement reconnus si les États continuaient à libéraliser les mouvements de biens et de capitaux tout en restreignant les mouvements de travailleurs. Pour reconnaître les avantages de la mondialisation, il fallait selon lui accorder bien plus d'attention au rôle de la migration internationale. Le deuxième point était celui de la cohérence entre les politiques migratoires et les effets des transitions démographiques en termes d'offre de main-d'œuvre et de viabilité des systèmes de retraite dans les pays industrialisés, lesquels traversaient une crise profonde. Manifestement, la migration occupait une place essentielle dans la gestion de la transition démographique au sein de ces pays. Le troisième domaine était celui de la répartition du capital humain dans le monde. La mise en valeur des ressources humaines devait être perçue comme une question internationale, et non pas nationale, dès lors que la main-d'œuvre qualifiée était très mobile. Dans certains cas, les pays industrialisés devraient aider à former les migrants dans leur pays d'origine. Quatrièmement, les pays d'origine envisageaient de plus en plus les moyens devant permettre aux communautés immigrées à l'étranger de favoriser chez eux le développement. L'une des possibilités évoquées à cet égard était celle des rapatriements de fonds, qui pouvaient en fait engendrer des problèmes dans la gestion macro-économique s'ils devenaient trop importants, et l'autre était le rôle des diasporas, surtout au plan de la gestion des connaissances, dans la perspective d'un soutien aux communautés d'origine. En fait, il y avait un large éventail de moyens par lesquels la migration pouvait être mise à profit dans une optique de développement, bien qu'il n'y eût encore aucune approche cohérente sur le plan national.

66. Le rôle de la coopération internationale, notamment par le biais de la coordination entre institutions d'envergure mondiale sur le terrain, revêtait une grande importance, comme cela était dit dans les rapports de l'OIM et de la Commission mondiale, et comme en attestait également la convocation, par le Secrétaire général des Nations Unies, du Groupe de Genève sur la question migratoire et d'autres organismes afin de débattre d'un mécanisme possible de coopération renforcée.

67. À cet égard, il lui paraissait essentiel qu'un agenda mondial cohérent soit mis au point, tenant compte de tous les aspects du phénomène migratoire, et particulièrement celui de la relation entre la migration et le commerce, s'agissant du mode 4 de l'AGCS, qui n'avait suscité que très peu de mesures jusqu'à présent. De plus, les questions de la migration temporaire et du regroupement familial méritaient qu'on s'y attarde si l'on voulait éviter de vrais problèmes. Dans l'ensemble, il s'agissait sans doute de procéder par petits pas, sachant qu'il serait plus facile de s'entendre dans certains domaines que dans d'autres, mais il fallait prendre garde également à éviter les incohérences dans le cadre mondial de la migration.

68. M. Ndah-Sekou, s'exprimant au nom de M. Valentin Aditi Houde (Ministre béninois des relations avec les institutions, la société civile et les Béninois de l'étranger), a déclaré que la gestion des migrations dans son pays n'en était encore qu'au tout premier stade. La diaspora béninoise était une ressource précieuse. Un afflux important d'étrangers avait été enregistré au Bénin depuis les années 90, surtout des commerçants et des artisans. Il importait de rechercher la cohérence politique tant interne qu'externe pour faire en sorte que la migration devienne une ressource plus qu'un fardeau. Des institutions avaient été créées dans ce but: premièrement, la diaspora béninoise s'était réunie à Cotonou en 1997 pour créer le Haut conseil des Béninois de l'étranger, dont le but était de définir une politique encourageant l'intégration dans les pays d'accueil et de contribuer dans une mesure significative au développement du Bénin. Deuxièmement, le gouvernement avait créé en 1999 le Ministère des relations avec les institutions, la société civile et les Béninois de l'étranger; diverses autres structures avaient été créées dans le but d'harmoniser les politiques internes en relation avec la diaspora. La diaspora béninoise n'était pas bien organisée, mais il était important d'en tirer tout le parti possible.

69. Selon lui, il fallait créer un cadre de coopération avec les pays voisins afin de contrôler les flux migratoires légaux et illégaux, en particulier avec le Nigéria, le Niger et le Togo. Bien que des accords aient été signés avec ces gouvernements, il fallait faire davantage pour remédier aux problèmes de sécurité, de santé et d'éducation qui, si l'on n'y prenait pas garde, pourraient déboucher sur la traite des êtres humains, la violence, la consommation de stupéfiants et la propagation du VIH/SIDA. Le Gouvernement béninois se réjouissait de partager ses expériences dans le domaine migratoire avec d'autres États, d'accroître sa coopération avec les pays voisins et de tirer parti du savoir-faire et de la technologie de l'OIM afin de faciliter l'intégration des migrants béninois dans les pays d'accueil et leur réinsertion ultérieure dans l'économie et la société béninoise. La session du Conseil en cours offrait une opportunité précieuse de tirer davantage d'enseignements des politiques migratoires.

70. M. Bowring, animateur du débat, a estimé qu'il ne fallait pas espérer atteindre cet objectif de cohérence de la politique migratoire internationale sans avoir élargi l'OIM aux grands pays d'origine que sont l'Inde et la Chine, ou des pays de destination tels que la Malaisie et Singapour. Selon lui, il était essentiel de tracer une ligne de démarcation très nette entre les différents types

de migration, qu'elles soient permanentes, temporaires ou illégales. L'Australie avait une politique de migration définitive bien définie, et ne connaissait que peu le phénomène de migration temporaire ou illégale. Les États-Unis d'Amérique avaient une politique officielle de migration définitive et avaient un grand nombre de migrants clandestins installés à demeure. Singapour et divers pays du Moyen-Orient avaient un régime officiel de migration temporaire. Le Myanmar et la Thaïlande étaient des bastions de la migration informelle, tandis que migration formelle et migration informelle coexistaient en Indonésie et en Malaisie.

71. Se référant aux observations de M. Idris à propos de la migration interne, il a déclaré que le Conseil devait clarifier dans quelle mesure il souhaitait développer cette question, sachant que les paramètres de la migration interne s'écartaient considérablement de ceux de la migration internationale. La migration interne faisait partie du processus d'urbanisation en cours dans les pays en développement tels que l'Inde et la Chine. Il a demandé à M. Idris de bien vouloir développer les mesures éventuelles qu'auraient prises le Gouvernement indonésien afin d'améliorer les conditions de travail des migrants. À Singapour, par exemple, les employés de maison étrangers, essentiellement indonésiens, étaient payés à hauteur de 15 % du salaire moyen, leurs conditions de travail n'étaient pas régies par la loi du travail et ils n'avaient que peu ou pas de droits. M. Idris avait présidé les Consultations ministérielles sur l'emploi outremer et le travail contractuel pour les pays d'origine d'Asie à Bali, en septembre 2005 (voir le paragraphe 96). Dans quelle mesure de telles réunions régionales étaient elles efficaces? Les gouvernements participants étaient-ils préparés à examiner des questions telles que les mauvais traitements infligés aux migrants? Tirait-on tout le parti possible de la coopération régionale? Le Gouvernement indonésien, par exemple, pourrait tirer un enseignement précieux de l'expérience acquise par les Philippines dans l'élaboration d'une politique migratoire institutionnelle.

72. Évoquant l'exposé fait par M. Drago, il s'est demandé comment les exigences en matière d'emploi en Italie étaient définies. En Australie, un objectif de base était fixé annuellement. Quel succès remportait la nouvelle politique du Gouvernement italien visant à réduire l'afflux de migrants irréguliers dont le marché italien du travail était demandeur? S'agissant de la demande de main-d'œuvre, il serait utile de savoir dans quelle mesure l'origine des migrants était déterminée par les directives politiques gouvernementales basées sur les différences culturelles. Le Sommet sur le partenariat euro-méditerranéen de novembre 2005 – une extension du processus de Barcelone lancé en 1995 pour favoriser le dialogue entre les États Membres de l'UE et les pays des rives méridionale et orientale de la Méditerranée – n'avait fait aucun progrès dans un certain nombre de questions migratoires, et en particulier celle des migrants irréguliers originaires d'Afrique.

73. À propos de l'exposé de M. Leipziger, il s'est demandé si l'on n'avait pas accordé une importance excessive au rôle de la migration dans le développement et au besoin de traiter ce problème dans les pays d'accueil, compte tenu du fait que ceux-ci fixaient le nombre de migrants autorisés à entrer sur le territoire. Il a invité M. Leipziger à expliquer pour quelle raison la migration temporaire présentait davantage d'intérêt que la migration permanente: si la première pouvait résoudre des problèmes temporaires sur le marché du travail, elle ne répondait pas efficacement aux problèmes démographiques sous-jacents des pays industrialisés ayant débouché en premier lieu sur une flux d'immigration temporaire. Les écarts de salaire communément enregistrés en Asie du Sud-Est étaient-ils souhaitables? Les Nations Unies seraient une bonne

tribune pour débattre de l'impact social de la dépendance des pays industrialisés à l'égard d'une main-d'œuvre temporaire à bon marché. Il serait intéressant d'avoir un complément d'informations sur la politique du Commonwealth visant à prévenir la perte de main-d'œuvre qualifiée et sur la manière dont cette politique pourrait s'appliquer dans d'autres régions du monde.

74. Répondant à M. Ocampo, il a émis des doutes sur le fait que la circulation de main-d'œuvre puisse se faire aussi aisément que celle des capitaux et des marchandises en raison de la nécessité constante de réguler le marché du travail. L'acceptabilité culturelle de haut niveau de migration de main-d'œuvre, et en particulier de migration permanente, était également un point important à prendre en compte. Si l'impact positif de la diaspora avait été examiné, il serait intéressant de débattre également de ses effets négatifs. Les rapatriements de fonds pouvaient retarder le changement social dans certains pays en maintenant la situation en l'état. Aux Philippines, par exemple, les conditions politiques et sociales stagnaient, faute d'un appel au changement, simplement en raison du fait que 20 % du PIB du pays provenaient de la main-d'œuvre émigrée.

75. Le Directeur général a estimé que la migration interne était effectivement un thème légitime de débat et une activité de programme potentielle de l'OIM, selon ce que souhaiteraient les États Membres. La délégation chinoise avait invité l'OIM à mettre l'accent sur ce point. De nombreux parallèles existaient avec la migration internationale: la motivation, c'est-à-dire la recherche de meilleures opportunités, et les problèmes posés par l'intégration étaient identiques. De plus, les répercussions de la migration interne sur les villes étaient similaires à celles des migrants sur les villes d'un pays étranger, avec les problèmes de logement, de santé et d'éducation que cela supposait dans les deux cas. La migration interne était en un sens une première étape vers la migration internationale. Les migrants internes perdaient leurs racines, devenaient de plus en plus mobiles, et à mesure qu'ils arrivaient à se constituer une épargne, commençaient à envisager la possibilité de chercher un emploi dans une société plus riche à l'étranger.

76. Le délégué de la Suisse a indiqué que des processus tels que l'Initiative de Berne, la Commission mondiale sur les migrations internationales et le Dialogue international de l'OIM sur la migration avaient été lancés pour traiter le phénomène migratoire de manière globale et cohérente. L'OIM méritait des félicitations, en particulier pour son engagement dans le cadre de l'*Agenda international pour la gestion des migrations*, s'inscrivant dans le cadre de l'Initiative de Berne, qui soulignait l'importance de la cohérence en matière de politique migratoire. Manifestement, l'application de politiques migratoires nationales et internationales cohérentes était la clé d'une politique et d'une coopération migratoires efficaces. Il était réjouissant de constater que les pays africains en particulier avaient adopté l'Agenda. À titre de suivi, des ateliers avaient eu lieu, auxquels des représentants de la délégation suisse et de l'OIM avaient participé, en Afrique du Sud pour les membres du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA) et au Nigéria pour les membres du Dialogue sur la migration pour l'Afrique occidentale (MIDWA).

77. Le Gouvernement suisse avait apporté depuis le début un soutien ferme à la Commission mondiale, dont le rapport occuperait une place centrale dans la promotion de nouvelles politiques migratoires tant au niveau national qu'au niveau international. L'un des principes d'action du rapport était une coopération renforcée entre les États et les organisations internationales et une plus grande cohérence au sein des gouvernements en vue d'aboutir à la formulation d'une

politique qui soit bénéfique à la fois aux États et aux migrants. Toutefois, la coopération interétatique au niveau régional, interrégional et mondial n'avait aucune chance de succès sans une coopération interministérielle au niveau national. En conséquence, le Gouvernement suisse, en plus d'apporter son soutien aux initiatives régionales et internationales de politique migratoire telles que le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, devant avoir lieu en septembre 2006, avait mis sur pied des groupes de travail interministériels chargés de s'attaquer aux problèmes spécifiques et de mettre au point une stratégie saine, suscitant de ce fait une atmosphère propice à la cohérence de la politique migratoire. Ces groupes de travail avaient facilité les débats sur deux questions sensibles, à savoir l'intégration et le retour de migrants irréguliers. Tous les États avaient la responsabilité de traiter le problème migratoire de manière cohérente et efficace à tous les niveaux.

78. Le Président a émis l'opinion que l'accent mis par M. Drago sur une meilleure coordination entre les pays d'origine et de destination était particulièrement utile. Aucun pays n'était voué à être définitivement catalogué comme pays d'origine ou pays d'accueil, et des situations pouvaient changer. À une certaine époque de son histoire, l'Italie avait été un pays largement exportateur de main-d'œuvre, alors qu'elle était aujourd'hui un pays de destination. Le renforcement de capacités et la formation, ainsi que les efforts déployés pour rendre les marchés du travail plus efficaces, plus concurrentiels et plus respectueux des règles, étaient les autres points principaux à souligner. En outre, des organisations régionales telles que l'UE et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pouvaient jouer un rôle clé dans l'élaboration de politiques sur la migration et dans la quête de cohérence, le but étant de rendre ses politiques plus prévisibles, plus efficaces et plus productives.

79. En réponse à la demande de M. Bowring concernant le calcul des besoins de main-d'œuvre de l'Italie, M. Drago a répondu que le Gouvernement italien s'était engagé dans un dialogue permanent avec les pays d'origine et de transit. Chaque année, un décret était édicté, fixant des quotas d'admission de migrants sur la base des besoins du marché, des demandes des employeurs italiens et de la coopération avec des pays d'origine dans la lutte contre la migration illégale. Par-delà ces quotas, il existait des contingents réservés pour les pays ayant coopéré d'une manière particulière, notamment en signant des accords de réadmission avec le Gouvernement italien. Depuis que le nouveau décret était entré en vigueur, les flux migratoires en Italie étaient restés stables et les conditions s'étaient améliorées pour certaines catégories de migrants. Selon la chambre de commerce milanaise, 140.000 petites entreprises avaient été créées par des migrants en 2003, ce qui dépassait le nombre de créations de sociétés constituées par des ressortissants italiens au cours de la même année. En rationalisant et en fixant des règles, il était possible de transformer une situation de crise en opportunité.

80. Malheureusement, le Sommet du partenariat euro-méditerranéen de novembre 2005 avait été un échec, en raison de politiques mondiales inappropriées. Selon lui, il fallait que les pays méditerranéens soient associés à la politique mondiale de l'UE. L'Initiative 5+5, visant à développer la coopération, notamment en matière d'immigration, entre l'Espagne, la France, l'Italie, le Portugal et Malte d'une part, et l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie d'autre part, pouvait être un facteur important pour les problèmes auxquels ces pays étaient confrontés les uns et les autres.

81. La déléguée de la Suède a estimé que les bons résultats des politiques migratoires dépendaient des efforts de coopération et de coordination, comme cela avait été souligné par les orateurs de toutes les régions du monde au cours des consultations régionales de la CCMI. Selon le rapport de la Commission mondiale, une cohérence améliorée s'imposait pour récolter les avantages de la migration. L'élan créé par diverses réunions et organes internationaux devait être intensifié au niveau international, et elle se réjouissait en conséquence des débats novateurs s'appuyant sur les apports de diverses parties prenantes lors du prochain dialogue de haut niveau des Nations Unies. Elle s'est dite en accord avec la conclusion de l'OIM selon laquelle la cohérence politique en matière migratoire exigeait non seulement une meilleure coordination, mais aussi l'identification de la synergie entre les domaines politiques, afin de renforcer les gains communs. Il fallait mettre au point des méthodes et des instruments réputés pour renforcer les capacités, la compétence et la confiance parmi toutes les parties prenantes à tous les niveaux. Au niveau mondial, il s'agissait d'une tâche gigantesque mais inévitable, et elle se demandait quelles méthodes pourraient être mises au point afin de mieux identifier les effets synergétiques entre les différents domaines politiques, notamment au niveau mondial.

82. La déléguée des États-Unis d'Amérique a déclaré souscrire à l'opinion selon laquelle la cohérence politique était nécessaire au sein des gouvernements pour assurer l'efficacité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques migratoires. L'OIM pouvait se révéler particulièrement utile dans l'aide qu'elle était en mesure d'apporter aux États pour renforcer leur potentiel de gestion des migrations. En fait, avant de mettre au point des politiques cohérentes au niveau international, il serait instructif pour les États confrontés à des défis comparables de procéder à un échange d'idées sur les meilleures pratiques. La cohérence politique au niveau international impliquait cependant un cadre normatif qui posait des problèmes. Elle ne considérait pas approprié d'examiner à ce stade une architecture institutionnelle de ce type, et invitait les panélistes à faire part de leurs réactions à cet égard.

83. La déléguée du Pakistan a émis une opinion exactement opposée: la situation actuelle, dans laquelle de multiples instruments internationaux traitaient des questions migratoires de manière fragmentée et dispersée, ne pouvait pas continuer. Une cohérence au niveau international s'imposait pour faire en sorte que la migration s'accorde avec les facteurs de la demande dans les pays industrialisés et que les mesures administratives dans ce domaine soient prévisibles et transparentes. L'absence de politiques et de mesures cohérentes, et la nature fréquemment contradictoire des accords internationaux avaient pour effet que la migration économique persistait, mais par des moyens illégaux, condamnant de ce fait les migrants à une vie difficile et dangereuse. Il était nécessaire de traiter des aspects économiques de la migration transfrontière et de la question des rapatriements de fonds, et à ce sujet, elle a demandé aux panélistes de faire connaître leurs vues sur l'adoption d'un instrument juridique international couvrant l'ensemble des aspects de la migration, au lieu de l'approche actuelle, faite d'éléments fragmentés et dispersés.

84. Le délégué de la Chine a indiqué que son pays faisait actuellement l'expérience d'une migration interne sans précédent, à la fois quant au nombre des migrants et aux régions concernées. Cette migration avait tous les aspects d'une migration internationale hormis le contrôle des passeports. Cela avait à la fois des effets positifs et négatifs. Les retombées positives étaient claires, en ce sens que des idées de modernité circulaient entre les régions développées et les régions moins développées, et que l'écart des revenus et du développement entre les différentes régions chinoises s'amenuisait. En revanche, le pays avait fait l'expérience de tous les problèmes

liés aux migrations internationales, tels que le surpeuplement des villes, la hausse du chômage et de la criminalité, et la dégradation de l'environnement. En tant que pays observateur, la Chine collaborait étroitement avec l'OIM afin de tirer parti de l'expérience et du savoir-faire de cette dernière et avait organisé, en coopération avec elle, une conférence régionale sur la migration et le développement en Asie, qui s'était tenue en mars 2005.

85. Le délégué du Canada, soulignant que M. Bowring avait appelé l'attention sur le fait qu'une bonne partie des flux migratoires contemporains restait cantonnée à l'hémisphère Sud, a demandé à M. Leipziger si la Banque mondiale considérait la migration interne comme un instrument d'encouragement au développement économique ou uniquement comme une perspective de rentrée de fonds. À propos des commentaires de M. Ocampo, il a déclaré souscrire aux quatre points centraux qu'il avait évoqués. Il s'est notamment dit en accord avec le fait que la migration devrait être considérée du point de vue de ses répercussions économiques, tout en suggérant de la considérer également dans sa dimension mondiale pour ce qui avait trait aux rapatriements de fonds à destination du tiers monde. De plus, le Canada était certainement favorable à ce que les droits humains des migrants occupent une place centrale dans tous les pays: de nombreux pays ne prenaient en considération que les seuls droits de leurs propres citoyens lorsqu'ils se trouvaient sur le territoire d'autres pays. Trois ans auparavant, un délégué canadien avait déclaré au Conseil de l'OIM que les pays à population hétérogène bénéficieraient d'un avantage critique au vingt et unième siècle, du fait des synergies de talents que cette diversité rendrait possible, et il déclarait souscrire à cette opinion. S'agissant de la question des marchés du travail, la distinction entre migration temporaire et migration permanente était un point essentiel auquel les pays devaient accorder toute l'attention voulue. Comme M. Bowring l'avait indiqué, la migration temporaire n'apporterait pas la solution aux problèmes démographiques. En fait, l'existence d'une vaste population "temporaire" qui était en réalité permanente pourrait déboucher sur l'émergence d'une classe sociale inférieure.

86. Réagissant aux commentaires qui lui avaient été adressés, M. Ocampo a indiqué que, lorsqu'il faisait allusion aux droits de l'homme, il avait en tête les droits de l'homme de la population mondiale. S'agissant de la question de la mobilité, l'économie mondiale subissait la dictature du capital et donc l'entière mobilité des capitaux et une mobilité restreinte de la main-d'œuvre, ce qui était de nature à produire des déséquilibres dans la répartition des revenus. Des travaux de recherche avaient montré que le facteur principal de convergence des revenus entre l'Europe occidentale et les États-Unis à la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle avait été la mobilité de main-d'œuvre. Celle-ci pouvait se révéler un atout bien plus puissant que la mobilité des capitaux ou le commerce dans l'établissement d'un équilibre des revenus entre les différentes régions du monde, et par conséquent, un effort conscient devait être fait pour se doter d'un cadre cohérent. Dans ce contexte, il se disait en accord avec le délégué du Canada pour qui la question de la distinction entre migration permanente et migration temporaire, dont dépendait l'intégration des migrants – avec les conséquences sociales que cela impliquait – méritait qu'on s'y attarde. En effet, il fallait atteindre à un équilibre entre migration permanente et migration temporaire.

87. À propos de la cohérence, il s'est dit complètement en accord avec l'opinion selon laquelle la perte de perceptions communes des résultats attendus au plan mondial risquait de donner lieu à des ordres du jour divergents. Il ne voyait aucune autre possibilité dans ce domaine que celle d'un

traitement national de la question. Des accords bilatéraux et régionaux s'imposaient, et l'approche décousue à laquelle on assistait aujourd'hui resterait certainement d'actualité car un accord mondial sur les migrations internationales n'était guère prévisible dans un avenir proche. Sur la question des effets synergétiques, il a déclaré que, si l'hémorragie systématique de capital humain persistait dans les pays en développement, il appartiendrait aux pays industrialisés de contribuer au développement de capital humain dans les pays d'origine. Un effort significatif s'imposait également pour former les ressources humaines appelées à rester dans les pays à faibles revenus. Il s'agissait là d'une question de portée mondiale.

88. M. Leipziger a évoqué les accords bilatéraux intervenus en Asie entre les Philippines et Hong Kong d'une part et entre les Philippines et Singapour d'autre part. Dans le Commonwealth, il existait certains accords de remboursement d'une partie des investissements que les pays avaient consentis dans la formation de médecins et d'infirmières. Il a reconnu que la migration ne pouvait pas être la solution aux problèmes des pays industrialisés, mais qu'il y avait certains avantages à en retirer. Il était clair que davantage d'efforts devaient être consentis en matière de cohérence, mais tel n'était pas la fonction de la Banque mondiale.

89. S'agissant de la question très épineuse de la distinction entre migration temporaire et migration permanente, M. Leipziger a noté qu'elle dépendait dans une grande mesure des catégories de travailleurs concernés. Il était relativement facile de gérer des migrants qui se rendaient dans un pays pour effectuer un travail de courte durée à l'occasion des récoltes, mais en dehors de cela, tous les autres cas de figure étaient beaucoup plus épineux. Comme M. Ocampo l'avait indiqué, il n'existait aucune solution multilatérale à court terme, de sorte que des accords temporaires étaient nécessaires. Manifestement, il valait mieux se doter de bons accords que de mauvais accords. S'agissant des écarts de revenus, les observations faites à propos de la migration interne étaient intéressantes car elles montraient que celles-ci résultaient souvent des écarts de revenus, dès lors que les travailleurs pouvaient gagner beaucoup plus dans les zones urbaines qu'à la campagne. Dans ce cas, les mouvements temporaires présentaient un caractère positif, compte tenu de l'impossibilité d'une migration permanente.

90. La question des rapatriements de fonds avait son importance. Avec d'autres questions se rapportant aux migrations, il était possible de l'examiner à la condition de disposer de données en la matière, mais pour la Banque mondiale, la considération qui primait toutes les autres était le fait que la migration était une question liée au développement, dans un sens positif ou dans un sens négatif.

91. En réponse à M. Bowring, M. Fahmi Idris a déclaré que les problèmes de son pays venaient du fait que l'Indonésie était constituée de plus 7.000 îles, abritant une population nombreuse mais inégalement répartie. La politique de migration interne ou de transmigration, était en vigueur en tant que politique nationale depuis au moins 55 ans et consistait à déplacer des familles dans des îles maigrement peuplées, principalement au départ de Java. En 2005, environ 10.000 familles avaient ainsi été réinstallées. S'agissant de la question de la migration à destination de Singapour, le problème principal venait de l'insistance mise par ce pays à ce que les travailleurs migrants soient âgés d'au moins 21 ans, alors que le chômage en Indonésie frappait surtout les jeunes de moins de 20 ans. La question avait été débattue en long et en large par les deux pays, ce qui avait permis de rapprocher quelque peu les points de vue. S'agissant des Philippines, après en avoir débattu avec ce pays, l'Indonésie avait appliqué une nouvelle législation et elle avait l'intention de

créer une institution indépendante chargée de l'emploi et de la protection des travailleurs migrants. Des négociations avaient également eu lieu avec la Malaisie et les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) concernant le placement de travailleurs migrants.

92. M. Bowring a fait observer que les pays d'origine semblaient davantage intéressés par l'ampleur des flux migratoires que par les droits humains des travailleurs concernés; à moins d'être mis sous pression, les gouvernements ne témoignaient souvent que peu d'intérêt pour la protection de leurs nationaux à l'étranger. En conclusion, il estimait qu'un thème aussi vaste et aussi complexe que la migration internationale méritait beaucoup plus d'attention, notamment dans les pays industrialisés, car il touchait à de très nombreux aspects de l'économie de ces pays. Son impact sur les pays en développement était plus grand que sur les pays industrialisés, pour lesquels la question était importante mais restait néanmoins marginale en termes de développement. Selon lui, la majeure partie des pays européens n'avaient pas de politique en la matière mais adoptaient plutôt des mesures à court terme chaque fois qu'ils se trouvaient confrontés à des problèmes. Enfin, comme la démographie évoluait très rapidement, il a fait observer que les pays sources de travailleurs migrants et la demande pour ceux-ci étaient appelés à changer dans un proche avenir, parfois de façon spectaculaire.

93. Le délégué du Japon a estimé que son pays pourrait faire sienne quelques-unes des mesures appliquées par le Gouvernement indonésien dans le sens d'une plus grande cohérence. L'intérêt prioritaire de son pays pour l'OIM résidait dans l'assistance humanitaire d'urgence et les mesures de lutte contre la traite lancées lorsqu'est survenu le tsunami dans l'océan Indien, et son gouvernement éprouvait une vive sympathie pour les Indonésiens déplacés et était ravi de participer à cette quête de l'OIM pour davantage de cohérence dans les politiques migratoires. La cohérence politique s'agissant de l'aide aux personnes déplacées par les catastrophes naturelles méritait également qu'on s'y attarde si l'on voulait apporter des solutions immédiates et pragmatiques.

94. Le Président a fait savoir que cette façon de voir lui allait droit au cœur car son pays, le Pakistan, avait bénéficié d'une assistance cruciale de l'OIM au lendemain de la dévastation récente qu'il avait subie du fait du tremblement de terre, non seulement sous la forme d'opérations de secours, mais aussi de l'assistance qui lui avait été apportée au cours de la phase de reconstruction. Il tenait à exprimer sa gratitude pour cette action.

c) Rétrospective de l'année écoulée – Présentation et examen de certains faits intervenus sur la scène migratoire en 2005

95. M. F. Idris, M. S. Guofang, M. P. Kariyawasam, M. A. Hamdi et M. J. Karlsson sont intervenus dans ce débat en qualité de panélistes.

96. M. Idris (Ministre de la main-d'œuvre et de la transmigration de la République d'Indonésie) a rendu compte des troisièmes Consultations ministérielles sur l'emploi outremer et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie (Forum de Bali), qui s'étaient tenues à Bali les 21 et 22 septembre 2005. Ce forum a réuni dix pays d'origine et sept pays d'accueil d'Asie, dont les Émirats arabes unis représentant le Conseil de coopération du Golfe (CCG), et l'Italie. L'accent y a été mis sur des questions liées aux services de sécurité sociale, sur la facilitation des

mouvements et l'optimisation des avantages de la main-d'œuvre, les arrangements institutionnels et le renforcement des capacités. Ce forum a apporté la preuve que les pays d'origine et les pays d'accueil partageaient les mêmes préoccupations.

97. On avait pu constater une augmentation significative du nombre des travailleurs asiatiques de l'outremer, du type d'emplois qu'ils exerçaient et du nombre de pays de destination, ainsi que des types de problèmes auxquels ils étaient confrontés. Il en résultait le besoin d'une gestion améliorée des travailleurs concernés et d'une coopération plus étroite entre les pays intéressés. Tant les pays d'origine que les pays d'accueil avaient tout à y gagner: les premiers parce que les travailleurs sans emploi seraient mis en mesure de travailler, et les derniers parce qu'ils seraient ainsi mis en mesure de remédier aux pénuries de main-d'œuvre sur le marché interne du travail.

98. Les pays d'accueil se rendaient compte dans une mesure croissante des contributions qu'apportaient les travailleurs migrants à la croissance économique et au développement, mais ils étaient préoccupés par les problèmes que rencontraient les employeurs, tels qu'une information inadéquate fournie par les agences de recrutement dans les pays d'origine, les qualifications insuffisantes des travailleurs, les considérations de santé et de sécurité au travail, les conditions de travail et la fraude exercée par les agences pour contourner la législation des pays d'accueil. De leur côté, les pays d'origine se réjouissaient de la contribution significative qu'apportait l'emploi outremer au bien-être de leurs travailleurs et des membres de leur famille. Ils étaient préoccupés par des problèmes tels que les ruptures de contrat, le harcèlement des travailleurs, le non-paiement des salaires, le maintien au travail des travailleurs au-delà de la période contractuelle, les problèmes de droit, les cas d'emprisonnement, les décès et les maladies survenues sur les lieux de travail, ou encore la migration transfrontière illégale.

99. Parmi les autres questions débattues dans le cadre du Forum, il fallait encore citer la discrimination et la violation des droits humains fondamentaux, en ce compris la liberté d'association et le droit à la négociation collective, le processus de recrutement (par le passé, toutes les dépenses encourues pour l'obtention d'un emploi outremer avaient été supportées par les employeurs, mais cette situation s'était inversée), ou encore les frais d'obtention de visa et permis de séjour dont devaient s'acquitter les travailleurs de certains pays d'origine. En outre, les pays du CCG souhaitaient voir une coopération plus étroite avec les pays asiatiques d'origine, sous la forme par exemple de pôles de contact et de fonctionnaires nommés par les deux parties pour assurer le suivi.

100. Le Forum de Bali avait donné lieu à l'énonciation d'un certain nombre de recommandations: la fourniture d'informations sur les opportunités et les procédures de recrutement à l'intention des candidats à un emploi outremer, les risques encourus par les travailleurs illégaux, et la culture et les règlements des pays d'accueil; l'élaboration et l'application d'un programme d'orientation précédant le départ; la garantie donnée aux travailleurs contractuels, et en particulier les femmes, recrutés dans les secteurs peu qualifiés et à faible niveau de rémunération d'obtenir un salaire minimal et des conditions d'emploi sûres et décentes; la tenue d'une table ronde annuelle entre les organes administratifs responsables de l'emploi outremer au sein des pays du CCG et les pays d'origine en Asie; l'avancement des débats engagés sur l'ouverture de centres de ressources pour les travailleurs de l'outremer dans les pays du CCG et autres grands pays de destination; l'encouragement à la coopération régionale entre les pays d'origine et de destination, aux fins de tirer parti des opportunités d'emploi légales et de réduire les mouvements irréguliers; et le

renforcement des capacités des autorités nationales des pays d'origine à évaluer les besoins actuels de main-d'œuvre étrangère et les projections en la matière dans les pays de destination. Le Forum a en outre décidé d'organiser des consultations officielles de haut niveau à intervalle annuel entre les pays asiatiques d'origine et les principaux pays de destination en Europe, et une table ronde sur la gestion des travailleurs de l'outremer, notamment sur la prévention des flux irréguliers, en Asie du Sud-est et en Asie de l'Est.

101. En conclusion, il a fait observer que le point le plus important à l'heure actuelle était l'application de ces recommandations. Il a appelé les organisations internationales telles que l'OIM, l'OIT et le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM) à faciliter l'application de ces recommandations. Le Forum de Bali avait mis en exergue l'importance de la coopération entre pays d'origine et d'accueil, ainsi que d'un dialogue au niveau ministériel, suivi par des responsables techniques.

102. Le Président a demandé si le Forum de Bali avait débattu des coûts de la migration irrégulière pour les pays d'origine et si des dispositions avaient été prises avec les pays d'accueil afin de réduire le nombre des migrants irréguliers. M. Idris a répondu que la réduction de la migration irrégulière supposait la coordination et l'entente des pays d'origine et d'accueil. L'Indonésie et la Malaisie, par exemple, étaient parvenues à une telle entente: l'Indonésie avait mis sur pied un "centre sous toit unique" chargé d'établir tous les documents dont les travailleurs migrants avaient besoin pour aller travailler en Malaisie, tandis que la Malaisie avait entrepris d'appliquer les lois régissant l'emploi des travailleurs irréguliers selon une approche graduelle, afin de faire baisser la demande de travailleurs irréguliers.

103. Le Directeur général a ajouté que les consultations entre ministres de l'emploi en Asie, débutées en 2003 au Sri Lanka, étaient utiles et importantes. Le Forum de Bali représentait un jalon en ce sens qu'il s'agissait des premières consultations auxquelles avait pris part des pays de destination. Les mots utilisés à cette occasion, "consultations sur l'emploi outremer et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie", avaient été choisis avec soin, et les consultations elles-mêmes avaient constitué une tribune de qualité pour l'examen et l'amélioration des accords portant sur la main-d'œuvre temporaire.

104. Deux questions ont été posées en rapport avec les rapatriements de fonds, l'une à propos de la Recommandation 8 du rapport du CMMI, selon laquelle les gouvernements et les institutions financières devraient rendre les transferts de fonds plus faciles et moins coûteux, encourageant ainsi les migrants à effectuer de tels transferts par les voies officielles, et l'autre concernant la mesure dans laquelle les autorités indonésiennes régulaient les institutions non financières mises à contribution pour assurer des transferts de fonds, et si elles avaient recours au système hawala. M. Idris a répondu que, compte tenu de l'importance des rapatriements de fonds pour l'Indonésie (en 2004, par exemple, les fonds rapatriés par les travailleurs émigrés de la principale province du pays, à savoir la partie Est de Java, avaient dépassé le budget de la province), les banques publiques et privées avaient été amenées à ouvrir des filiales partout en Asie et dans les villes du Moyen-Orient. L'Indonésie avait en outre adopté un système par lequel des institutions à caractère non financier recueillaient les montants des travailleurs émigrés sur leur lieu de travail, car les travailleurs n'avaient plus confiance dans le système bancaire et leurs horaires de travail ne leur permettaient de toute façon pas de s'absenter pour se rendre à la banque. Le Gouvernement

indonésien faisait obligation à ces institutions de transférer ces sommes d'argent sur des comptes bancaires ou postaux en Indonésie, où ils pouvaient être retirés par des membres de la famille des émigrés.

105. Un orateur a demandé si ces consultations déboucheraient en fin de compte sur des accords contractuels bilatéraux ou multilatéraux concernant la fourniture de main-d'œuvre temporaire, et, dans l'affirmative, si de tels accords seraient conformes aux exigences de non-discrimination stipulées dans le mode 4 de l'AGCS. M. Karlsson, l'un des panélistes, a souligné pour sa part que, si tous les pays d'origine approchaient conjointement les pays d'accueil, ils pourraient obtenir de leur part l'application des mêmes normes concernant les droits humains fondamentaux.

106. M. Idris a fait savoir que, d'après l'expérience de son pays, les accords bilatéraux étaient plus fructueux que les accords multilatéraux, car ils tenaient davantage compte des différences existant dans le système juridique et les institutions de chaque pays. L'Indonésie avait conclu des accords avec les pays du CCG qui lui permettaient de savoir où travaillaient des travailleurs migrants indonésiens et pendant combien de temps, et à quel niveau ils étaient rémunérés. Si les travailleurs rencontraient des difficultés, l'ambassade indonésienne dans le pays concerné pouvait alors négocier au nom du gouvernement. De tels accords n'étaient pas en contradiction avec le mode 4 de l'AGCS; en fait, l'Indonésie avait entrepris de négocier un engagement spécifique au titre du mode 4 de l'AGCS pour envoyer des travailleurs migrants au Japon.

107. M. Shen (Ministre adjoint des Affaires étrangères de la République populaire de Chine) a commencé son exposé en faisant observer que la migration était devenue un phénomène à ce point complexe que les solutions imaginées isolément n'avaient aucune efficacité. Les pays d'origine, de transit et de destination devaient renforcer leur coopération afin de gérer efficacement les flux de migrants.

108. Il existait un parallèle manifeste entre l'évolution de la société et les migrations. En effet, les mouvements normaux de populations avaient servi à élargir leurs horizons, à promouvoir le développement économique et social et à favoriser les échanges culturels entre pays. Les migrations résultaient par conséquent du développement de la société, en même temps qu'elles constituaient un facteur de ce développement.

109. Ce phénomène avait cependant un aspect négatif. Au chapitre des problèmes figuraient l'imperfection des filières "normales" de migration, les difficultés d'intégration, l'abus des politiques d'asile, et des activités illégales telles que l'introduction clandestine et la traite d'être humains. Ces problèmes nuisaient aux migrations normales et mettaient en péril le développement économique, la stabilité sociale et la sécurité internationale.

110. La première mesure à prendre pour gérer correctement les migrations était d'identifier les causes profondes du phénomène et d'y remédier. L'écart grandissant entre pays riches et pays pauvres était au cœur du problème. Si l'on parvenait à réduire cet écart et à promouvoir la justice sociale, on aurait fait un grand pas dans la voie d'une solution.

111. M. Shen a souligné qu'une saine gestion des flux migratoires exigeait également une action concertée de la part de la communauté internationale. Les pays d'origine, de transit et de destination avaient en commun la responsabilité de lutter contre la migration illégale et de faire

appliquer des politiques migratoires efficaces. Les pays en développement seraient bien avisés de présenter un front uni, de renforcer la coopération Sud-Sud, de tirer les enseignements des expériences utiles faites par d'autres pays et de poursuivre leur propre voie dans le sens du développement. L'OIM et d'autres organisations internationales et régionales avaient un rôle central à jouer à cet égard.

112. La gestion efficace des migrations devait notamment porter sur la protection des droits et des intérêts légitimes des migrants. Il était tout aussi important d'éviter de politiser la question. En fait, les politiques migratoires restrictives adoptées par certains pays servaient uniquement à gonfler les rangs des personnes ayant recours aux filières illégales. Une distinction claire devait être faite entre asile et migration illégale. Des études plus approfondies mériteraient d'être menées sur le phénomène migratoire. Le rapport de la Commission mondiale présentait un intérêt particulier à ce propos.

113. La Chine avait inscrit la migration en bonne place à son ordre du jour et elle était fermement opposée à la migration illégale. Elle était déterminée à lutter contre la traite et l'introduction clandestine d'êtres humains et contre d'autres formes de criminalité transfrontière organisée. La Chine était en faveur de la coopération internationale et se réjouissait de travailler étroitement avec l'OIM.

114. Le Président a demandé des précisions sur l'intérêt manifesté par la Chine pour la coopération Sud-Sud. Il souhaitait également savoir si la Chine accueillait un grand nombre de migrants d'autres pays en développement et si un grand nombre de migrants chinois résidant et travaillant à l'étranger retournaient dans leur pays d'origine. Si tel était le cas, comment la Chine faisait-elle face à cet afflux? Il a également noté la distinction faite entre introduction clandestine de migrants et traite des être humains.

115. Un délégué a fait observer que de nombreuses études sur la migration avaient fait ressortir que les migrants appartenaient habituellement à la classe moyenne–inférieure et étaient originaires de milieux urbains plutôt que des secteurs les plus pauvres de la société. Existait-il un lien en Chine entre migration interne des zones rurales vers les villes et migration internationale de citoyens chinois?

116. Un autre délégué a fait observer que l'Asie était une société dynamique où se mêlaient travailleurs qualifiés et non qualifiés, et il s'est demandé s'il ne serait pas plus utile d'adopter une position régionale commune en matière migratoire et de tenir des débats avec les pays d'accueil plutôt que de choisir la voie du bilatéralisme.

117. Le délégué du Mexique a estimé qu'il était crucial de faire la distinction entre introduction clandestine et traite des migrants pour éviter de criminaliser les migrants. Loin d'en être responsables directs, les migrants étaient bien plus souvent les victimes des filières de traite et, dans la plupart des cas, les migrants irréguliers arrivaient dans les pays de destination pour y exercer un emploi et donc contribuer au développement de ces sociétés.

118. M. Shen a répondu que son gouvernement assurait le logement, l'emploi et les services de santé aux migrants. Le phénomène des migrants chinois rentrant au pays était encore récent. Ceux-ci, lorsqu'ils avaient acquis des compétences et une formation à l'étranger, rentraient au pays, s'enregistraient auprès des autorités locales et centrales et contribuaient au développement économique. Le nombre de migrants rentrés au pays n'était pas très élevé, et les autorités pouvaient faire face à la situation actuelle de façon satisfaisante. Le problème de la traite des êtres humains et de l'introduction clandestine de migrants restait un problème majeur, et le gouvernement était en quête de moyens plus efficaces d'y remédier. Il a exprimé l'espoir que la coopération avec l'OIM et les autres organisations internationales se révélerait utile.

119. M. Shen a indiqué que le développement rapide des villes en Chine, telles que Beijing et Shanghai, attirait des millions de travailleurs migrants du reste du pays. Si cet afflux répondait à une demande croissante de main-d'œuvre, il faisait également peser un lourd fardeau sur les villes, lesquelles se trouvaient dans l'obligation de fournir des logements, et d'assurer l'éducation des enfants, les soins de santé et autres services de base. Un bon nombre de migrants venaient aussi d'autres pays asiatiques, mais très peu d'Afrique et d'Amérique latine. Ces migrants contribuaient certes au développement économique et social de la Chine, mais cela restait une question délicate. S'agissant de la collaboration entre pays de destination, il a reconnu qu'une position asiatique commune était nécessaire et a instamment prié les pays de la région de renforcer la coopération, en soulignant qu'il existait déjà une plate-forme de l'ANASE.

120. M. Hamdi (Chef de Cabinet de la Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération chargée des Marocains résidant à l'étranger) a déclaré qu'en l'état actuel des choses, un dialogue franc et une approche globale s'imposaient pour prendre en compte la nature pluridimensionnelle du phénomène migratoire.

121. S'agissant des interactions entre migration et religion, il a fait observer que, depuis le 11 septembre 2001, la migration avait tendance à être liée au terrorisme et à la criminalité transfrontière. Les événements dramatiques qui avaient secoué le monde depuis lors avaient alimenté la xénophobie, l'intolérance et la discrimination raciale, qui avaient atteint des proportions alarmantes, notamment en Europe. En effet, elles avaient conduit à des contrôles plus sévères et des mesures de sécurité renforcée, ce qui avait eu pour effet de détourner l'attention des véritables facteurs socio-économiques et des causes profondes du problème.

122. En dépit de ces mesures, la migration continuerait d'exister et il fallait la voir comme un phénomène positif et comme un enrichissement social. La richesse des cultures et des civilisations avait toujours été mesurée à leur capacité à attirer les peuples et à favoriser les échanges culturels et économiques.

123. La religion n'était que l'une des dimensions de la migration et elle avait longtemps été négligée. Les migrants avaient toujours amené avec eux leurs valeurs et leurs traditions religieuses, et la religion jouait un rôle majeur dans leur intégration. Les gouvernements des pays d'accueil et de départ devraient accorder une attention particulière aux interactions entre religion, migration et environnement économique, politique et social. Il convenait de s'attacher à éviter les stéréotypes qui faisaient percevoir la religion comme un obstacle à l'intégration.

124. La diversité culturelle que permettaient les migrations devait bénéficier à la fois aux pays d'origine et aux pays d'accueil dans un contexte de tolérance religieuse et de respect mutuel. Dans cet esprit, le Maroc et l'OIM avaient organisé conjointement une Conférence internationale, intitulée "Migration et Faits religieux à l'ère de la mondialisation" qui devait avoir lieu à Rabat au début de décembre. Les participants seraient invités à débattre du rôle de la religion dans le contexte migratoire, du rôle des médias dans l'interaction entre intégration et religion et des partenariats d'une intégration réussie.

125. Le représentant du Ghana a déclaré que les pays d'accueil étaient pour la plupart sincèrement désireux d'appliquer des politiques d'intégration, mais se demandaient ce qu'ils devaient faire des groupes qui refusaient de s'intégrer, culturellement parlant. M. Hamdi a répondu que la Conférence de Rabat réunirait des représentants de gouvernements, des chercheurs et des représentants des sociétés civiles qui débattraient de cette question.

126. M. Kariyawasam (Président du Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille) a indiqué que la décision de l'OIM de débattre de cette question de cohérence politique en matière migratoire venait à point nommé dans la mesure où cette question suscitait une attention internationale accrue. Il avait la ferme conviction que les droits humains des travailleurs migrants devaient eux aussi bénéficier d'une plus grande attention car les migrants étaient des êtres humains et non des marchandises. C'est pourquoi il se félicitait de l'occasion qui lui était offerte de participer à cette réunion, car il estimait que le rôle de l'OIM méritait d'être renforcé et de s'appuyer sur une large base.

127. On comptait aujourd'hui près de 200 millions de migrants internationaux, soit plus du double du chiffre enregistré il y a 25 ans. Cela pouvait s'expliquer par le processus de la mondialisation, qui avait transformé les États, les économies et les cultures de toutes les régions, faisant du monde une communauté de plus en plus intégrée et interdépendante. De nouvelles opportunités étaient créées à tout moment pour les habitants de différentes régions du monde. Néanmoins, les effets de la mondialisation s'étaient révélés inégaux, et les disparités croissantes en termes de conditions de vie, tant entre les divers pays qu'à l'intérieur de ceux-ci, étaient désormais visibles. Il ne faisait pas de doute que cela avait contribué à une augmentation des migrations internationales.

128. Le débat engagé sur la manière de gérer au mieux les migrations pour qu'elles profitent aux pays du Nord comme aux pays du Sud était devenu si important pour la communauté internationale que cette question serait débattue en 2006 dans le cadre du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. Dans le document ayant résulté du Sommet mondial de 2005, les leaders mondiaux avaient reconnu à l'unanimité qu'il existait un lien important entre les migrations internationales et le développement, et s'étaient entendus sur la nécessité de faire face aux défis et de saisir les opportunités de la migration tels qu'ils se présentaient aux pays d'origine, de destination et de transit. Ils avaient également réaffirmé leur résolution de prendre des mesures pour faire assurer le respect des droits humains des migrants, des travailleurs migrants et des membres de leur famille, et assurer la protection de ces droits. Cette importante affirmation, reconnaissant en particulier la nécessité de veiller aux droits humains des travailleurs migrants, méritait d'être considérée dans la perspective d'évolution de la politique migratoire internationale.

129. Les droits individuels et les libertés fondamentales avaient suscité récemment un regain d'inquiétude. Depuis le début de la deuxième guerre mondiale, les Nations Unies avaient pris la tête du processus consistant à mettre en place toute une série de traités internationaux et de conventions à l'effet de codifier les normes régissant les droits de l'homme en vue de reconnaître la dignité inhérente et les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine. Bon nombre de ces accords s'étendaient également aux droits des migrants. La Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille était le traité international le plus complet traitant des droits des travailleurs migrants et il était en même temps le dernier des sept traités "de base" des Nations Unies en matière de droits de l'homme. La plupart des droits énoncés dans les six autres traités "de base" s'appliquaient également aux non-citoyens et assuraient ainsi une protection de base aux travailleurs migrants et aux membres de leur famille contre la discrimination et d'autres violations de leurs droits humains fondamentaux. Toutefois, la Convention sur les travailleurs migrants apportait une mesure de cohérence à cette question en ce sens qu'elle visait à assurer la protection des droits humains des travailleurs migrants à tous les stades du processus migratoire.

130. La Convention facilitait la protection de certains droits qui revêtaient une importance particulière pour les migrants et visait à aider les gouvernements à mettre au point des stratégies devant leur permettre de prévenir la migration illégale et de promouvoir des conditions saines, équitables, humaines et légales de migration internationale. Elle était donc extrêmement utile en tant que ligne directrice pour les États. Comme d'autres organes de traité, le Comité sur les travailleurs migrants élaborerait des normes portant sur des questions spécifiques moyennant l'application de normes et de dispositions générales de la Convention à des cas particuliers. La présentation, survenant en temps opportun, des rapports des États parties à la Convention donnerait l'occasion au Comité de leur venir en aide dans l'application de la Convention dans des situations particulières. À cet égard, l'OIM pourrait collaborer étroitement avec les gouvernements intéressés et le Comité pour fournir des conseils politiques et contribuer au renforcement de leur capacité afin de faire que le processus migratoire soit plus humain.

131. En dépit de la nature intrinsèquement progressive de la Convention, la ratification restait encore très en deçà des attentes. Les parties à la Convention restaient pour l'essentiel des États exportateurs de main-d'œuvre et, malheureusement, aucun des grands États importateurs de main-d'œuvre de l'hémisphère occidental ne l'avait encore ratifiée à ce jour. Des opinions intéressantes avaient été émises quant à la raison pour laquelle la Convention ne suscitait que peu d'enthousiasme dans de nombreux États. L'une des conceptions erronées parmi les plus communes était que la Convention favorisait la migration irrégulière et que le fait, pour un État, d'accorder davantage de droits aux migrants aurait pour résultat de rendre cet État plus attrayant aux yeux des migrants irréguliers. Au contraire, la Convention faisait obligation aux États parties de prendre des mesures pour lutter contre la migration irrégulière. Le préambule et l'article 35 reflétaient ces idéaux. Le concept consistant à accorder des droits aux travailleurs migrants irréguliers s'inspirait non seulement du principe de base du respect de la dignité de tous les êtres humains, mais aussi du désir de décourager le recours à la main-d'œuvre irrégulière par les employeurs, en rendant ce type de recrutement beaucoup moins avantageux sur le plan économique. Il était également possible que la Convention soit jugée inacceptable par certains États du fait que certains droits pouvaient être perçus comme dépassant les capacités économiques et sociales et les impératifs de ces États. Toutefois, cette possibilité avait été envisagée dans la Convention et des réserves pouvaient être émises à propos de certains articles.

132. M. Kariyawasam estimait également que de nombreux États redoutaient le coût élevé de l'application de la Convention, laquelle était un instrument long et complexe, devant impliquer de nombreuses administrations gouvernementales. Par ailleurs, certains États ne comptaient qu'un petit nombre d'émigrés et ne voyaient pas de ce fait la nécessité de légiférer en la matière. Pour d'autres, la Convention n'était pas suffisamment bien connue et ne figurait donc pas en bonne place à l'ordre du jour politique national. Apparemment, certains États n'étaient pas désireux de laisser des accords internationaux interférer dans leurs politiques migratoires internes, qu'ils considéraient comme une prérogative purement nationale.

133. Il devenait en outre évident que le climat politique actuel n'était pas propice à l'octroi de droits aux travailleurs migrants, lesquels étaient souvent perçus comme un danger pour les demandeurs d'emploi des pays d'accueil et parfois également comme un risque pour la sécurité. De plus, le regroupement familial recommandé dans la Convention pouvait aller à l'encontre de la politique préconisée par certains pays d'accueil consistant à n'accueillir que la seule main-d'œuvre étrangère productive. Dans ces circonstances, certains États pouvaient estimer que la ratification de la Convention se heurterait à l'opposition d'une bonne partie de la société et qu'elle exacerberait les tensions sociales. Certains États pouvaient également avoir des appréhensions à propos de l'examen de leurs frontières par un organisme international, craignant de se voir accusés par des instances internationales de violations des droits de l'homme. Toutes ces craintes pêchaient par un manque de crédibilité. Selon lui, seule la volonté politique retenait les États de ratifier la Convention, et non les contraintes de moyens. La Convention n'était pas un instrument devant servir une politique d'immigration plus libérale, mais elle visait seulement à faire en sorte que les travailleurs migrants puissent jouir de l'ensemble de leurs droits humains.

134. Les avantages économiques de la migration tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil étaient de plus en plus évidents. Il était largement reconnu que les travailleurs migrants contribuaient à la croissance et à la prospérité économique des pays d'accueil. En outre, un niveau soutenu d'immigration avait pour effet de compenser la réduction naturelle de la population active dans bon nombre de pays d'accueil; d'autre part, bon nombre de pays d'origine dans le monde en développement bénéficiaient énormément des rapatriements de fonds effectués par leurs émigrés qui étaient devenus une source principale de revenus financiers, surpassant même l'aide publique au développement et le revenu des exportations traditionnelles. Les pays d'origine pouvaient également bénéficier du retour de certains travailleurs émigrés ayant acquis de nouvelles compétences et accumulé des fonds, et cela pouvait contribuer à transformer l'économie et les institutions de ces pays.

135. Si l'on tenait compte de tous les aspects, il était de plus en plus évident que la protection des droits humains des travailleurs migrants était bénéfique pour tous. À ce propos, le Comité appréciait vivement les contributions antérieures de l'OIM. Toutefois, il y avait encore beaucoup à faire et une action de suivi s'imposait manifestement pour obtenir un consensus mondial sur ce point crucial. L'OIM était bien placée pour ce faire.

136. La Convention était un instrument complet, progressif et orienté vers l'avenir, et il était essentiel qu'elle s'applique à un monde interdépendant appréciant à sa juste valeur la liberté, les droits et la dignité de la personne.

137. Le Président a demandé si M. Kariyawasam pensait que les droits des migrants posaient réellement un défi dans les pays d'accueil et d'origine et s'il considérait la Convention comme un instrument adéquat pour leur protection. Il s'est demandé si la protection de ces droits ne risquait pas, d'une certaine façon, de gêner la dimension de croissance économique que contenait en elle la migration internationale et si les incohérences des situations concernant les droits humains fondamentaux justifiaient une intervention ferme de la part de la communauté internationale. Pour finir, il a exprimé l'opinion selon laquelle, si un pays d'origine était en mesure de protéger les droits des travailleurs migrants, ceux-ci n'auraient pas à endurer une migration économique forcée: la question de la protection de leurs droits dans le pays de destination ne se posait alors pas.

138. M. Kariyawasam a répondu que, dans certains pays, la croissance économique était parfois alimentée par l'exploitation. Les migrants réguliers représentaient une main-d'œuvre à bon marché, de sorte qu'il était de la responsabilité des États d'équilibrer, au moyen de lois et de règlements, l'interaction entre les droits humains des migrants et les contraintes économiques du marché. À son avis, la Convention, qui était très complète, constituait un superbe cadre pour assurer cet équilibre. Certains pays de l'Ouest appliquaient la Convention à la lettre, sans toutefois en être parties. Il n'était nul besoin d'un nouvel instrument, car la Convention couvrait tout l'éventail des droits et pouvait s'appliquer à tous les travailleurs migrants à la condition d'être ratifiée par un nombre suffisant de pays d'accueil.

139. Dans certains pays, la situation au regard des droits humains des travailleurs migrants était effrayante; mais les autres droits – civils, politiques et sociaux – faisaient l'objet d'un contrôle attentif de la part de l'opinion internationale. Il était de la responsabilité de la communauté internationale de veiller à ce que les travailleurs migrants soient traités en tant qu'êtres humains, et non comme des marchandises. S'agissant de la protection dans le pays d'origine, tous les pays concernés par le phénomène migratoire avaient des responsabilités claires. Ce serait un monde idéal si les pays d'origine, de transit et de destination voulaient collaborer. Il était fermement convaincu que l'on pourrait facilement faire face à la migration irrégulière par une application appropriée de la Convention, étant donné que la protection que celle-ci accordait visait tout autant les migrants réguliers et les migrants irréguliers. Il n'y aurait ainsi pas à craindre que cela n'incite au recrutement d'une main-d'œuvre étrangère irrégulière dans un pays donné. Là où il n'y avait pas d'incitation, l'offre et la demande disparaîtraient d'elles-mêmes.

140. Les délégations qui ont ensuite la parole ont remercié M. Kariyawasam de son exposé clair et intéressant, qui avait le mérite de dissiper un certain nombre de mythes concernant la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants. Ils se sont dits particulièrement intéressés par la prochaine réunion du Comité, qui permettrait aux États parties de procéder à un échange de vues sur la protection des droits des travailleurs en tant que moyen de favoriser le développement. Plusieurs délégations ont formulé des questions à propos des travaux du Comité: ils souhaitaient notamment savoir s'il avait relevé des cas de migrants abandonnés à leur sort et s'il existait des mécanismes pour remédier à de telles situations, si le Comité envisageait de débattre du rapport de la Commission mondiale, notamment à propos de la suggestion faite de renforcer le cadre normatif devant s'appliquer aux mouvements de personnes aux fins de regroupement familial, la question des nationalités multiples et la réglementation des agences privées participant au recrutement et au placement de travailleurs migrants, et enfin si le Comité

avait noté une amélioration au niveau des pratiques des États parties depuis leur ratification de la Convention.

141. M. Kariyawasam a répondu que le Comité était un organe de traité, dont les possibilités d'action étaient limitées aux États parties. Toutes les autres situations, et il reconnaissait qu'elles étaient impérieuses, devaient être traitées par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants. À l'occasion de sa prochaine réunion, le Comité examinerait les premiers rapports d'application soumis par les deux États parties, à savoir le Mexique et le Mali, et, ce faisant, il serait en mesure de donner des conseils politiques sur le cadre normatif. Malheureusement, la plupart des États parties actuels étaient des pays d'origine; pour être pleinement efficace dans la promotion des droits humains des migrants, tels que le droit de vote durant le séjour à l'étranger, la Convention devrait être ratifiée par un plus grand nombre de pays d'accueil également.

142. Deux représentants ont fait allusion au fait que relativement peu de pays avaient ratifié la Convention à ce jour. L'un a demandé comment l'OIM et les États Membres pourraient s'engager davantage dans le processus de plaidoyer pour la ratification, notamment dans le contexte du Dialogue de haut niveau des Nations Unies; l'autre a déploré le fait que le rapport de la Commission mondiale avait présumé qu'il n'y avait aucun intérêt à continuer de plaider pour la ratification et avait suggéré de se tourner vers d'autres méthodes.

143. M. Kariyawasam a reconnu que la Convention aurait besoin d'un niveau de participation accru et a indiqué que le Comité sur les travailleurs migrants avait entrepris de plaider dans ce sens. Son exposé au Conseil avait d'ailleurs été fait dans cet esprit. Les autres organes de traité des Nations Unies avaient eux aussi soulevé, lorsqu'il s'était agi d'examiner des rapports d'État, la question de la ratification de la Convention. Selon lui, la Convention suffisait à protéger les travailleurs migrants; elle avait été adoptée par consensus et aucun pays n'avait voté contre.

144. M. Jan Karlsson (Co-Président de la Commission mondiale sur les migrations internationales) a exposé dans les grandes lignes les travaux et les rapports de la Commission mondiale. De nombreux enseignements avaient été tirés depuis qu'il avait présenté les plans de lancement d'une commission mondiale sur les migrations internationales lors de la session de 2003 du Conseil. Il a fait part de sa gratitude, au nom de la Commission, au Directeur général et à l'Organisation pour leur étroite coopération, sans quoi la Commission n'aurait pas été en mesure de terminer ses délibérations dans les délais. Depuis sa publication à l'automne 2005, les membres de la Commission avaient été très actifs dans la diffusion du rapport de la Commission à l'occasion de réunions organisées par les consultations Asie-Pacifique (APC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Processus de Puebla et les Nations Unies. La Commission avait rencontré des représentants de la Commission européenne et de l'Union européenne. Le Conseil "Affaires générales" de l'Union européenne avait entériné le rapport comme base de départ pour les préparatifs du Dialogue de haut niveau des Nations Unies et avait demandé à la Commission de formuler des commentaires détaillés sur le rapport afin qu'elle puisse les soumettre au Conseil avant mars 2006. Dans l'ensemble, la Commission mondiale se réjouissait de l'attention que lui avaient prêtée les nombreuses parties prenantes, dont les gouvernements, les organisations non gouvernementales, la société civile, le milieu universitaire et les médias.

145. Même si certaines parties du rapport avaient fait l'objet de critiques, ce n'était pas forcément une mauvaise chose. Les membres de la Commission mondiale considéraient le rapport comme l'amorce d'un processus de consultation, de discussion et d'action conjointe, et non comme une fin en soi.

146. Le défi de la cohérence politique en matière migratoire était le thème principal du rapport. L'OIM avait relevé de nombreux cas d'incohérence politique de par le monde. La Commission mondiale avait aussi trouvé des exemples frappants d'incohérence. Les consultations régionales menées avec des représentants des gouvernements avaient été franches et avaient reconnu que les questions migratoires relevaient de la compétence d'un certain nombre de ministères, parfois avec des priorités différentes, sinon conflictuelles. Trop souvent, les politiques migratoires ne tiraient pas efficacement parti des opportunités offertes dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil, notamment lorsque les migrants eux-mêmes étaient concernés. En fait, si l'on voulait qu'il y ait cohérence politique, il fallait commencer par balayer devant sa porte. L'incohérence au niveau national conduisait inévitablement à une coopération régionale et mondiale inefficace. Dans le même temps, les institutions internationales étaient régies et financées par les États et ne devaient pas être influencées par des politiques nationales cohérentes et à court terme.

147. Les trois "C", à savoir cohérence, coopération et capacités, étaient essentiels pour la formulation et la mise en œuvre de politiques migratoires aux niveaux national, régional et mondial. Il était nécessaire de coopérer par-delà les frontières. De plus, des questions transnationales inhérentes telles que la migration ne pouvaient pas être traitées au seul plan national. Le moment était venu de renforcer les approches régionales et mondiales tout en reconnaissant les droits et les obligations des États souverains à contrôler les frontières et à protéger leur sécurité nationale. S'agissant des capacités, la plupart des pays, qu'ils soient riches ou pauvres, qu'ils soient du Nord ou du Sud, ne disposaient pas de l'expérience, du savoir-faire et des infrastructures nécessaires pour mettre au point et appliquer des politiques migratoires cohérentes et globales. Une base d'action commune serait donc que la communauté mondiale unisse ses efforts pour se doter de capacités renforcées. Par exemple, de nombreux fonctionnaires étaient tout simplement ignorants de l'obligation qui était faite à leur pays de ratifier divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. En outre, il y avait un sérieux écart entre la ratification de ces instruments et leur mise en œuvre. Pour parler concrètement, les personnes ayant directement affaire aux migrants et s'occupant de problèmes de migration étaient souvent insuffisamment formées et ne disposaient pas des ressources et des équipements nécessaires.

148. En bref, s'agissant des questions de cohérence, de coopération et de capacités, la communauté internationale devait se doter d'institutions plus efficaces. Il n'était pas nécessaire de créer de nouvelles organisations ou de mettre au point de nouvelles conventions mais il fallait que les États fassent en sorte de ratifier les sept conventions "de base" existantes relatives aux droits de l'homme. Il était essentiel d'assurer une meilleure coordination entre les institutions existantes, un usage plus efficace des ressources, une meilleure mise en commun du savoir-faire et une approche plus intégrée des politiques.

149. L'OIM et d'autres organisations de la communauté internationale traitant de migration et de questions liées aux migrations avaient une vaste capacité et un vaste savoir-faire qui n'étaient pas pleinement exploités, d'où la proposition mondiale de mettre sur pied une structure mondiale

interinstitutions pour traiter de cette question. Le Secrétaire général des Nations Unies avait suivi la proposition de la Commission mondiale en lançant un appel à une refonte du Groupe de Genève sur la question migratoire, cette fois en lui donnant des termes de référence plus précis. Il était important que les Nations Unies et l'OIM travaillent en étroite collaboration. Comme l'indiquait le titre du rapport de la Commission mondiale, le moment était venu de donner à la politique migratoire de nouvelles orientations. Même s'il s'agissait là d'une question propre à diviser, il importait d'aller de l'avant à la poursuite de cet objectif. En outre, il n'existait pas de modèle unique qui puisse être applicable à tous les États. Si l'on voulait tirer tout le parti possible des avantages de la migration et réduire au minimum ses effets néfastes, il fallait que des politiques migratoires soient mises au point à partir d'objectifs communs et dans une perspective commune. Comme indiqué dans le rapport, la Commission mondiale avait proposé que les politiques migratoires aux niveaux régional et mondial soient guidées par six principes d'action. Ces principes auraient besoin d'un large soutien de la part de la communauté internationale et des gouvernements pour constituer la base d'une approche plus cohérente et plus concertée des migrations internationales, optimisant de ce fait les avantages de la migration pour les pays d'accueil comme pour les pays d'origine, et par-dessus tout, pour les migrants eux-mêmes.

150. Plusieurs États Membres ont remercié M. Karlsson de son rapport détaillé ainsi que la Commission mondiale pour s'être livré à cet exercice fort utile. Le rapport de la Commission ferait évidemment partie intégrante du Dialogue de haut niveau des Nations Unies, et toute décision qui en résulterait dépendrait donc évidemment de l'issue du dialogue.

151. Un délégué a fait remarquer que le débat sur l'apport des migrants mettait souvent l'accent sur les contributions financières à destination des pays en développement, mais qu'il négligeait leur apport sur le plan technologique. Il convenait d'accorder davantage d'importance au transfert de technologie résultant de la migration des pays d'origine vers les pays d'accueil et vice versa. L'impact positif de la migration sur le développement méritait également d'être souligné. En effet, il convenait que la politique migratoire soit incorporée à la coopération internationale pour le développement, notamment dans la perspective des négociations du mode 4 de l'AGCS.

152. Deux États Membres ont souligné combien le rapport de la commission venait à point nommé en ce sens qu'il soulignait l'opportunité politique, pour la communauté internationale, d'avancer sur la question migratoire. Le moment était venu, cependant, comme M. Karlsson l'avait dit, d'examiner cette question dans une approche plus holistique. Ils avaient également fait des observations à propos d'une lacune dont souffrait selon eux le rapport de la commission, à savoir une prise en compte adéquate des droits humains des migrants. Le rapport n'appelait pas spécifiquement les États à ratifier la Convention sur les travailleurs migrants et il n'examinait pas les causes profondes de la migration économique irrégulière.

153. Un délégué a indiqué que, dans bon nombre de pays, la migration aux fins de regroupement familial comptait pour une plus grande part dans les flux des migrations que la migration de main-d'œuvre, et a demandé laquelle des recommandations du rapport traitait de cet aspect.

154. Bon nombre d'États Membres ont fait part de leurs préoccupations à propos des arrangements institutionnels recommandés dans le rapport et de ce que cela signifiait en termes de cohérence politique au niveau international. La mise sur pied d'une structure interinstitutions

mondiale chargée de la question migratoire ne permettrait pas aux gouvernements de participer aux travaux, et pourtant, les institutions traitant de questions migratoires ne pourraient pas œuvrer à davantage de cohérence des politiques migratoires à moins d'y faire participer les gouvernements. À ce propos, une délégation a suggéré que le Conseil économique et social (ECOSOC) joue un rôle spécifique sur ce plan, et un autre a demandé si le Groupe de Genève sur la question migratoire intensifierait ses activités.

155. Dans le même esprit, une délégation a fait part de son accord avec le rapport de la Commission, selon lequel les structures directrices devraient être adaptées pour permettre à l'OIM d'interagir efficacement avec les États dans la définition d'une politique, tout en regrettant que le rapport ne fixe aucune limite de temps pour un tel exercice et qu'il restreigne la portée des activités de l'OIM aux seules migrations économiques.

156. M. Karlsson a répondu que, selon lui, le rapport soulignait tous les avantages de la migration: non seulement les avantages financiers, mais aussi, par exemple, les avantages technologiques et culturels. Il examinait également les problèmes que pourraient causer par exemple les rapatriements de fonds. Il n'y avait aucun conflit entre la promotion et l'application des droits de l'homme d'une part et la croissance et les aspects économiques de la migration d'autre part. La communauté internationale avait devant elle une tâche énorme – appliquer les sept conventions “de base” relatives aux droits de l'homme – avant de commencer à rédiger de nouveaux instruments juridiques.

157. Quant à la cohérence politique, il fallait effectivement commencer par balayer devant sa porte. Les différents ministères dans chaque pays chargés des questions migratoires devaient collaborer. La structure mondiale proposée dans le rapport tendrait vers l'objectif d'ajouter cette valeur: renforcer les capacités en termes de planification politique, mettre sur la table les liens entre migration et développement, et légitimer la collecte de données nécessaires pour dissiper les idées reçues. En adoptant les six principes contenus dans le rapport, la communauté internationale parviendrait à instiller davantage de cohérence dans toutes les questions liées aux migrations, y compris le regroupement familial.

158. Le rapport avait été présenté au Président de l'ECOSOC et au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, et la Commission avait entrepris d'examiner avec ces deux organes la manière de collaborer avec eux, et avec d'autres, au sein de la famille des Nations Unies, en vue de promouvoir l'ordre du jour de la migration. Le rapport assignait à cet égard un rôle clé à l'OIM. Il ne suggérait pas que l'Organisation devienne une institution spécialisée des Nations Unies, mais soulignait l'importance de l'OIM sous sa forme actuelle, en tant qu'organisation prestataire de services et tribune de débats. Le rôle d'une structure mondiale, a-t-il fait observer, pourrait être assuré par une mouture remaniée du Groupe de Genève sur la question migratoire.

159. Le Directeur général a informé les participants que le Groupe de Genève sur la question migratoire se réunirait le 15 décembre 2005 pour élargir sa composition à de nouveaux membres et affiner ses termes de référence. La cohérence entre les différents gouvernements et en leur sein était une question dont les gouvernements devaient eux-mêmes se saisir, mais le Groupe de Genève sur la question migratoire pouvait agir dans le sens d'une cohérence renforcée entre les différentes institutions. Ce qu'il s'agirait de faire, c'était de lier les deux, et peut-être le Conseil de

l'OIM pourrait-il servir d'interface à cet égard. Le Groupe de Genève sur la question migratoire pourrait rendre compte régulièrement au Conseil, par exemple, soit à l'occasion de rencontres, soit par écrit.

**d) Migration et développement: enseignements tirés et approches efficaces –
Exposés en plénière de haut niveau et débat**

160. Les panélistes étaient Mme Régine De Clercq, M. Papa Owusu-Ankomah, M. N. K. Singh et Mme Margarita Escobar. L'animateur était M. L. Alan Winters.

161. Mme De Clercq (Ambassadeur pour l'Immigration et la Politique d'asile, Service public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, Belgique), s'exprimant à propos de la cohérence politique entre migration et développement, a déclaré que la sphère en charge des questions de développement n'était guère associée aux efforts visant à instiller davantage de cohérence entre les politiques de développement d'une part et les politiques migratoires d'autre part. Certains de ceux qui participaient aux efforts de développement n'avaient que méfiance pour les objectifs des politiques migratoires, spécialement en ce qui avait trait à l'utilisation des fonds de l'aide au développement, et il fallait manifestement instaurer un meilleur climat de confiance et de consultation entre les deux communautés. En Belgique, une ligne budgétaire pour la migration et le développement avait été créée, et, fort opportunément, un certain nombre de ministres avaient participé à la mise au point d'activités qui répondaient aux objectifs de développement, tout en concernant les questions migratoires. La première exigence était de mettre au point une stratégie et de disposer d'un financement approprié. Pour créer une atmosphère de confiance mutuelle, un point focal avait été créé et une conférence était prévue sur le thème migration et développement afin de réunir les différents ministères concernés. Le leadership politique était important pour veiller à ce que les liens mutuels entre migration et développement soient bien compris à tous les niveaux. Dans ce contexte, l'intérêt récemment manifesté par la Banque mondiale pour la question migratoire, et en particulier les rapatriements de fonds, était tout à fait bienvenu et elle espérait que ses travaux futurs porteraient sur la politique de développement, pour laquelle les gouvernements avaient besoin d'aide.

162. S'agissant de la mise en valeur des ressources humaines, des politiques s'imposaient dans tous les pays pour mieux préparer les migrants, de telle sorte qu'ils puissent tirer tout le parti possible des opportunités s'offrant à eux. Des instruments avaient dû être mis au point pour cartographier les besoins du marché mondial du travail, et il était d'une importance vitale que les institutions régionales y aient accès. Des politiques cohérentes en matière de ressources humaines devaient éviter la situation dans laquelle la main-d'œuvre d'importance essentielle quitte le pays d'origine, ce qui conduisait à un effondrement des services essentiels, voire du tissu économique du pays. Les pays de destination devraient également mettre au point des politiques cohérentes en vue d'une meilleure intégration des migrants.

163. Il était illogique d'accepter les migrants en évoquant uniquement le déclin démographique, et sans établir aucun lien avec les besoins du marché du travail, car les populations vieillissantes pesaient déjà d'un lourd fardeau sur le système de sécurité sociale et exerçaient une pression sur la solidarité entre générations. Les migrants qui ne travaillaient pas accroissaient encore cette pression. Par conséquent, il fallait faire en sorte que les migrants en quête d'emploi ne soient pas victimes de discrimination de la part des employeurs. La Belgique avait mis sur pied un centre

chargé de veiller à l'égalité des chances, lequel prônait un modèle de diversité sur les lieux de travail et était habilité à poursuivre les employeurs qui se rendaient coupables de discrimination contre les travailleurs migrants.

164. S'agissant de l'exode des compétences, elle a souligné le terrible gaspillage de ressources que cela représentait pour les pays ayant formé et éduqué des personnes qui par la suite quittaient leur patrie pour ne jamais y retourner. Une idée émise pour retenir les personnes hautement qualifiées était la création de "centres d'excellence", qui avaient vu le jour au sein de l'OIM et bénéficiaient de l'appui de la Commission européenne, afin de proposer un environnement scientifique propice à une recherche de haut niveau, encourageant les personnes à rester dans leur pays. Si cette approche offrait des chances de succès, elle nécessitait cependant des ressources substantielles. Actuellement, les agences actives dans le domaine du développement mettaient principalement l'accent sur la manière de promouvoir la situation du personnel qualifié, sur le moyen d'assurer que les rapatriés contribuent au développement et sur la manière de faire un meilleur usage des rapatriements de fonds. Le défi à relever pour les décideurs était de savoir comment encourager la conversion des fonds rapatriés pour qu'ils favorisent le développement économique et la capacité productive et pour que leurs effets soient durables. Les recherches menées en Belgique avaient montré que la question des rapatriements de fonds était parfois perçue différemment: les bénéficiaires la voyaient comme un retour sur investissement, tandis que les expéditeurs la voyaient comme un moyen de rendre leur famille autonome. Les gouvernements avaient un rôle à jouer dans la mise au point de politiques cohérentes visant à améliorer les infrastructures, et notamment l'accessibilité des structures bancaires et de crédit, à éliminer la corruption et à créer des conditions propices à l'épargne et à l'esprit d'entreprise.

165. S'agissant des questions relatives à la diaspora et au retour, la Belgique avait eu une expérience très positive du retour temporaire de migrants grâce au Programme de migrations pour le développement en Afrique de l'OIM (MIDA). Une fois encore étaient soulevées un certain nombre de questions relatives à la cohérence politique en ce sens que les migrants avaient besoin d'obtenir l'assurance de pouvoir rentrer dans leur pays d'origine. Le Programme avait donné de bons résultats dans certains secteurs tels que l'éducation et la santé, mais il avait été plus difficile de recruter des migrants travaillant dans le secteur privé.

166. Le Gouvernement belge avait offert un système de microcrédits aux personnes qui rentraient dans leur pays ou souhaitaient y investir, mais l'évaluation avait montré que ce processus était coûteux et qu'il ne favorisait pas nécessairement le développement, car les cas individuels étaient isolés et sans liaison avec des projets de développement plus vastes. S'il y avait un soutien des gouvernements pour le renforcement institutionnel des partenaires locaux, cependant, ces programmes auraient davantage d'effet. Pour son gouvernement, il était nécessaire de réfléchir à la manière de tirer tout le parti possible de l'impact sur le développement en effectuant le lien avec d'autres projets de développement. L'Union européenne œuvrait pour une meilleure coordination et la même chose devait être faite au niveau international.

167. Pour finir, s'agissant de la cohérence entre le développement proprement dit et la migration, elle a indiqué que les écarts de revenus contribuaient aux flux migratoires. Les politiques s'attaquant aux causes de cette situation devraient permettre de réduire les migrations non souhaitées. Cependant, le nœud de l'affaire était de savoir si la communauté internationale souhaitait atténuer la pauvreté par le biais du développement économique et notamment des

investissements, et si elle serait dès lors prête à importer les produits des capacités ainsi créées. Ou alors, serait-elle prête à accepter les immigrants? Il y avait un choix à faire. Au niveau national, le principal problème consistait à adopter une approche gouvernementale dans laquelle de nombreux ministères se trouveraient associés; au niveau régional, les stratégies devaient inclure des politiques migratoires. L'aspect de la politique de voisinage européen de l'Union européenne concernait justement la migration. En outre, en janvier 2006, la Belgique organiserait avec l'OIM une conférence visant à créer un lien entre sécurité, liberté, justice et prospérité d'une part, et migration d'autre part, avec les voisins de l'Est et du Sud de l'Union européenne. Cette dernière avait également l'intention de tenir une conférence avec les chefs d'État africains concernant les stratégies de développement, en ce compris les stratégies migratoires. Elle espérait que ces différents processus se traduiraient par un gain de cohérence.

168. Récemment, les ministres chargés de l'aide au développement en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg avaient conjointement proposé une initiative européenne sur la migration africaine, ce qui lui avait donné l'occasion d'observer pour la première fois une initiative sur la migration dans le cadre européen prise par des ministres compétents dans ce domaine. Elle y voyait un signe encourageant, considérant que, s'il y avait cohérence aux niveaux national et régional, il y aurait également cohérence au niveau international. Mme De Clercq a terminé son intervention en soulignant que la quête de cohérence devait commencer chez soi, au niveau national.

169. M. Papa Owusu-Ankomah (Ministre ghanéen de l'Intérieur), s'exprimant sur la migration et les Objectifs du Millénaire pour le développement, a déclaré que, sur le plan mondial, le lien entre migration et développement était désormais mieux compris: les pays considéraient de plus en plus que la migration pouvait exercer un rôle considérable sur le développement à condition que des politiques appropriées soient mises en place. Des rapports récents d'experts avaient conclu que des mouvements de populations pouvaient contribuer dans une mesure sensible à atténuer la pauvreté et à produire des gains plus substantiels que ne le permettraient les programmes d'allégement de la dette. En conséquence, il y voyait un argument pour une intensification de la mobilité légale de la main-d'œuvre en provenance des pays en développement en tant qu'instrument de développement. Les experts en développement considéraient aujourd'hui qu'il fallait agir sur les causes profondes de la pauvreté et que le développement humain devait être encouragé en tant que clé du progrès économique soutenu; en conséquence, la migration revêtait une importance nouvelle pour bon nombre de pays en développement. Une vision négative et stéréotypée des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile persistait cependant dans la plupart des pays développés. Les niveaux souhaitables de migration étaient habituellement basés uniquement sur les avantages économiques que pouvaient en retirer les pays d'accueil.

170. La migration pourrait être à la fois un défi et une opportunité: pour les pays en développement, elle pourrait réduire le chômage, générer des capitaux et des ressources pour les rapatriements de fonds, et promouvoir des liens commerciaux plus forts, mais elle pourrait aussi être à l'origine d'un exode des compétences. Il était important que les décideurs comprennent bien l'interaction complexe entre migration et développement, car les effets produits par les migrations dépendraient dans une grande mesure de l'environnement politique.

171. Les Objectifs du Millénaire pour le développement constituaient un cadre stratégique majeur de référence pour les institutions internationales se consacrant au développement. En dépit de leur importance et de leur ampleur, cependant, les migrations internationales n'étaient pas directement prises en compte dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, ni dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Les experts de la sphère migratoire et de celle du développement étaient d'accord en ce qui concernait l'étroite relation unissant les deux concepts, ce qui rendait inévitable de lier les Objectifs du Millénaire pour le développement à la question migratoire, et les gouvernements comme les donateurs s'étaient effectivement attelés à cette tâche. L'accent était à présent mis sur la réduction de la pauvreté.

172. Les migrants participaient au développement de leur pays d'origine de la façon la plus visible par le biais des rapatriements de fonds et du transfert de connaissances, mais les effets néfastes de la migration concernaient surtout l'hémorragie de main-d'œuvre professionnelle, avec les pénuries de compétences qui en résultaient, un problème qui suscitait une inquiétude grandissante parmi les pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne. Le Ghana avait besoin de débouchés pour ses compétences et sa main-d'œuvre sédentaire, mais il était lui aussi durement touché par l'exode des cerveaux, notamment dans le secteur de la santé, ce qui entravait gravement le combat contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, et nuisait au système de santé dans son ensemble. Dans le domaine de l'éducation, les analyses montraient que le rapport étudiant/professeur était de quatre-vingt-deux pour un, alors que, idéalement, il devrait être de cinq pour un. Cela avait un effet d'affaiblissement du secteur de l'enseignement. Des stratégies devaient être mises au point pour remédier à ces effets négatifs.

173. Environ 15 % de la population ghanéenne vivait hors du pays, et les DSRP du gouvernement pour 2006-2010 montreraient la voie à suivre pour la stratégie en trois axes du développement des ressources humaines, de la croissance assurée par le secteur privé et de la bonne gouvernance. Un défi important qui se posait à son pays était celui d'identifier de quelle manière le taux de croissance économique de 7,1 %, qui lui avait été assigné pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, pourrait être atteint grâce aux DSRP.

174. Le Gouvernement ghanéen reconnaissait l'importance des rapatriements de fonds, mais leurs effets sur le développement étaient encore douteux, et les coûts et les conditions des transferts effectués dans ce cadre restaient peu satisfaisants. Les diasporas étaient de plus en plus reconnues comme jouant un rôle important dans le développement des pays d'origine. En plus du rôle qu'elles jouaient sur le plan financier, elles pouvaient susciter l'innovation et le changement sociopolitiques dans les pays d'origine. En 2001, un sommet très utile axé sur le retour dans les pays d'origine avait été parrainé par le gouvernement afin de reconnaître la contribution apportée par les Ghanéens à l'étranger. Le Ghana avait en outre amendé ses lois sur la nationalité afin de permettre la double nationalité, ce qui permettait aux Ghanéens ayant acquis une autre nationalité de garder leur nationalité d'origine, éliminant ainsi un obstacle majeur aux opportunités d'investissement dans le pays pour ceux qui étaient partis s'installer à l'étranger. La législation était actuellement en cours de réexamen afin de permettre aux Ghanéens de l'étranger de participer aux élections dans leur pays d'origine.

175. En raison du manque de savoir-faire et de capacités dans le domaine de la gestion de la main-d'œuvre et des migrations, la question migratoire n'avait pas été pleinement intégrée dans le cadre stratégique de développement du Ghana, et le Dialogue international sur la migration

survenait donc à un moment fort opportun. Des enseignements pouvaient en être tirés, qui renforceraient les efforts déployés par le Ghana. Il considérait que la politique pouvait façonner les schémas migratoires et y apporter des réponses, d'une manière permettant d'améliorer la contribution des migrations au développement et à la réduction de la pauvreté. Afin de tirer tout le parti possible des avantages de la migration pour le développement, il importait que les pays développés reformulent leurs politiques migratoires de façon à créer des filières d'entrée légale et d'élargir la base de migration. Par ailleurs, il fallait selon lui qu'il y ait cohérence entre les politiques des pays d'origine et des pays d'accueil aux niveaux bilatéral et multilatéral. Ceci plaidait pour un partage des tâches entre les pays développés, les pays en développement et les organisations internationales.

176. En bref, le Ghana appuyait la quête de cohérence politique entre toutes les parties prenantes sur la scène migratoire; il préconisait la mise en place de systèmes permettant des rapatriements de fonds moins onéreux, plus rapides et plus sûrs; il demandait avec insistance que les données relatives aux transferts de fonds soient enregistrées et analysées de façon plus complète, il se félicitait du code de conduite de l'Union européenne visant à limiter le recrutement actif de personnel dans les cas où cela devait avoir des répercussions négatives importantes, et recommandait d'encourager les partenariats institutionnels bilatéraux afin de faire échec à l'exode des cerveaux; il plaidait pour des stratégies migratoires nationales prenant appui sur la coopération internationale, et enfin il priait instamment pour que soient renforcés les partenariats avec les pays développés et les organisations régionales dans le cadre des mécanismes institutionnels existants.

177. Pour finir, il estimait que les avantages potentiels de la migration pourraient être réalisés à la seule condition que les pays développés en prennent bien conscience et qu'ils joignent leurs efforts à ceux des pays en développement pour mettre au point des programmes de migration propices au développement, tout en s'attaquant aux causes profondes de la migration et en apportant un soutien politique et administratif.

178. M. N. K. Singh (Membre de la Commission mondiale sur les Migrations internationales et Président du Management Development Institute), s'exprimant à propos du soutien de la diaspora à l'interaction migration/développement, a déclaré que le rapport de la Banque mondiale *Perspectives économiques mondiales 2006: Transferts de fonds internationaux et migration* et les grandes approches de la migration et du développement de l'OIM (MC/INF/281) du 9 novembre 2005, donnaient un tableau d'ensemble complet des questions liées aux diasporas.

179. Au cours des vingt dernières années, des événements importants avaient contribué à la croissance des diasporas. Premièrement, le paradigme technologique avait changé: la production économique avait connu une intégration croissance, avec des transferts de technologies, d'idées, de compétences et de connaissances s'effectuant de manière fluide. Des échelles de plus en plus petites de production économique étaient désormais perçues comme optimales. À mesure que les diasporas prenaient de l'ampleur, elles commençaient à contribuer à l'économie de connaissances de leur pays d'origine. Deuxièmement, l'intégration mondiale s'était propagée au cours des quinze dernières années. Cette progression de l'intégration, à quoi s'ajoutait la contribution des migrants prospères, favorisait la prospérité des communautés exilées. D'où la pertinence du débat actuel sur la manière d'encourager les diasporas et de les mettre à contribution pour favoriser au mieux le développement des pays d'origine et de destination. Selon des estimations de la Banque

mondiale, les rapatriements de fonds s'élevaient actuellement à 175 milliards de dollars, mais ils étaient fort probablement supérieurs de la moitié, compte tenu des chiffres du secteur informel qui n'étaient pas consignés. La question des rapatriements de fonds apparaissait comme de plus en plus pertinente, non seulement sur le plan des liens entre la migration et le développement, mais aussi de ceux unissant la diaspora et le développement, favorisés par une plus grande mobilisation et une intégration accrue de la communauté exilée.

180. Les diasporas présentaient trois aspects importants. Premièrement, l'assimilation de connaissances et la création de contacts et de cercles virtuels faisaient partie du processus de création d'une diaspora saine, bien organisée, capable et inspirant la confiance dans les pays d'origine comme de destination, et susceptible d'apporter une contribution précieuse au développement des pays d'origine. Deuxièmement, il était important de chercher de quelle manière les diasporas pouvaient renforcer l'effet sur le développement des rapatriements de fonds dans les pays d'origine. Les changements de politique économique dans les pays d'accueil – à l'effet d'instaurer des réformes bancaires, de créer des filiales bancaires dans les zones rurales et de promouvoir un environnement propice à la confiance, de susciter les investissements et de produire un changement qualitatif au sein de la société – étaient nécessaires si les gains multiples du volume croissant des rapatriements de fonds devaient être utilisés au mieux. Tous ces facteurs posaient des défis institutionnels et financiers multiples. Il existait un vide institutionnel, à savoir qu'aucune organisation du système des Nations Unies ne se consacrait à la communauté de la diaspora dans son ensemble et ne pouvait donc pas optimiser les avantages multiples qu'elle offrait. Il existait en outre un vide financier: comment faire face aux coûts de l'organisation de la diaspora, des réformes bancaires, du renforcement de capacités, de la compilation de données et de l'instauration de réseaux avec les associations? Toutes ces lacunes devaient être comblées, soit par la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de la Commission mondiale afin de créer une structure mondiale, soit en conférant à une organisation telle que l'OIM un mandat lui permettant d'agir davantage en tant que catalyseur.

181. Mme Margarita Escobar (Vice-Ministre salvadorienne des Affaires étrangères en charge des Salvadoriens de l'étranger) a estimé que les associations communautaires jouaient un rôle crucial dans la vie des Salvadoriens résidant à l'étranger, qui représentaient 25 % de la population du pays. Les Salvadoriens avaient tendance à émigrer vers le nord, et plus particulièrement vers les États-Unis. Les années 50 avaient été marquées par une migration occasionnelle, essentiellement pour des raisons commerciales, tandis que les conflits armés et la violence des années 80 avaient occasionné d'énormes flux migratoires. Les années 90 avaient donné lieu à une migration d'après-conflit, parfois liée aux catastrophes naturelles, et le regroupement familial avait été une préoccupation majeure. El Salvador était un pays transnational, dont les ménages étaient éparpillés entre trois ou quatre pays. Les politiques concernant la diaspora auraient naturellement un impact sur d'autres pays. Il était difficile d'appliquer des politiques migratoires cohérentes de manière générale, en raison des situations et des besoins différents.

182. Par souci de cohérence politique, le Gouvernement salvadorien avait décidé d'adjoindre un nouveau département au Ministère des Affaires étrangères, à savoir le Vice-Ministère des Affaires étrangères en charge des Salvadoriens de l'étranger. Cette décision pouvait être qualifiée de visionnaire, car le Vice-Ministère était une institution nationale et internationale permettant le dialogue avec les pays d'accueil et le contact avec les Salvadoriens de l'étranger, grâce au réseau consulaire. Le Vice-Ministère mettait l'accent sur huit domaines clés: les droits de l'homme et

l'assistance juridique, la stabilité migratoire et le regroupement familial, les rapatriements de fonds et le développement local, l'assistance sociale et humanitaire, l'intégration économique (par le biais de l'Accord de libre échange entre les États-Unis et l'Amérique centrale – CAFTA, et un accord de libre échange entre le Canada et les quatre pays de l'Amérique centrale), les services consulaires, les liens avec la communauté et la participation civique et l'identité nationale. Tous ces domaines exigeaient des relations intergouvernementales, de même que des relations avec les organisations multilatérales. L'OIM avait collaboré avec le Gouvernement salvadorien dans les domaines des droits de l'homme, des risques causés par la migration clandestine, de la lutte contre la traite des êtres humains et du rapatriement des migrants décédés.

183. En tant que moyen d'assurer la stabilité migratoire et le regroupement familial, les rapatriements de fonds comptaient pour 19 % du PNB en El Salvador. Le Service consulaire salvadorien, l'un des plus complets de la région, traitait directement avec les migrants, et s'efforçait de faire le lien avec les communautés de la diaspora, tout en encourageant leur participation à la vie politique. Définir la diaspora n'était pas chose aisée. On ne pouvait pas la réduire au seul phénomène des rapatriements de fonds. Dès l'instant où de nouveaux migrants avaient atteint un certain niveau de stabilité dans leur pays d'accueil, ils entreprenaient de créer des associations communautaires, animés par des sentiments de nostalgie et de solidarité avec le pays d'origine. En novembre 2004, le gouvernement avait tenu un forum à l'intention des diasporas salvadoriennes, qui avait permis de réunir plus de 600 leaders communautaires émigrés du monde entier. Les objectifs centraux du forum étaient de s'informer sur les besoins, les attentes, les vues et les préoccupations de la diaspora, et d'instaurer un dialogue constructif avec les communautés émigrées, de façon à les faire participer en tant que partenaires actifs au processus de développement. À l'occasion de ce forum, un certain nombre d'initiatives économiques, sociales et culturelles avaient été mises au point, et notamment la création d'un portefeuille de projets d'investissement.

184. Un plan conjoint d'investissement visant à aider les parties les plus pauvres du pays était le programme "Unidos por la Solidaridad" (unis par solidarité). À l'heure actuelle, les investissements dans le programme s'élevaient à plus de 15 millions de dollars. Le gouvernement local et les communautés résidant à l'étranger l'alimentaient à hauteur d'un tiers, et le gouvernement central à hauteur de deux tiers. Les associations communautaires avaient assumé la responsabilité de mettre sur pied des centres culturels, sportifs, sanitaires et touristiques dans les lieux d'origine et dans les chambres de commerce à l'étranger. Les chambres de commerce effectuaient des rapatriements de fonds et sollicitaient des investissements et des opportunités commerciales bilatérales. La diaspora était devenue un réseau de distribution naturel des "produits de la nostalgie" et produisait des bénéfices pour les économies des pays d'origine et d'accueil.

185. M. Winters, l'animateur du débat, a exprimé l'opinion que la migration n'était pas un phénomène particulièrement déterministe. Même si la population des pays en développement croissait plus rapidement que celle des pays industrialisés, la différence absolue entre les revenus des pays en développement et ceux des pays développés était probablement appelée à augmenter encore. Selon toute probabilité, les coûts de communication et de migration devaient baisser. La migration poursuivait sa tendance à la hausse en raison du fait que la capacité des personnes à émigrer se trouvait renforcée lorsque les revenus des pays relativement pauvres ou des personnes relativement pauvres de certains pays augmentaient. Toutefois, les questions relatives au

commerce international ne devaient pas être perçues comme un moyen d'alléger la pression migratoire.

186. La migration ne résoudrait pas la crise des retraites dans les pays industrialisés ni n'apporterait l'équilibre entre les revenus du travail dans le monde entier. Cependant, migration et développement étaient des phénomènes complémentaires.

187. Comme l'avaient dit les panélistes, les diasporas représentaient des forces potentiellement très constructives pour le développement. Elles attestaient par elles-mêmes du développement par leur niveau de revenu et contribuaient à améliorer le développement dans les pays d'origine. Il importait d'accorder une attention sérieuse aux politiques axées sur les diasporas qui promettaient des avantages à court terme. Malheureusement, les diasporas n'avaient pas toujours un caractère constructif. Par exemple, les diasporas étaient parfois responsables de la persistance de guerres civiles, prolongeant les combats par procuration. Il y avait des limites aux avantages que l'on pouvait escompter de la diaspora.

188. La migration était une politique qui n'occupait qu'une part modeste dans bon nombre de ministères gouvernementaux, chacun ayant des intérêts différents s'appuyant sur des perceptions différentes de la question et des mandats différents, ce qui ne concourait pas à la cohérence. La meilleure façon d'approcher cette question de la cohérence était le transfert d'informations entre ministères. Il importait de garder les voies de communication ouvertes. Les experts du développement n'étaient sans doute pas disposés d'emblée à accepter que le meilleur usage de l'aide consiste à encourager le retour des migrants, de préférence, par exemple, à la construction de routes.

189. Au niveau international, la cohérence politique était nécessaire. Il était important de trouver le moyen de susciter des situations dans lesquelles les avantages de la migration soient répartis équitablement, ce qui pouvait se résumer à une question de politique générale dans les pays d'accueil et dans les pays d'origine. Du point de vue des économistes, l'intérêt de la migration économique était une production accrue. La migration était un domaine complexe nécessitant un important travail de recherche, qui ne devait jamais perdre de vue l'objectif de pertinence politique. Il était essentiel de coordonner davantage les données, de fournir des données sur les flux migratoires et les données comparables d'un pays à l'autre, par exemple, et de se doter d'un système efficace d'évaluation. Il valait la peine de réfléchir sérieusement avant de tenter d'exercer un contrôle sur les fonds rapatriés, qui étaient en fait des fonds privés. Il importait d'examiner les circonstances dans lesquelles les personnes étaient désireuses d'investir tout ou partie de leurs revenus.

190. On constatait un certain enthousiasme pour la facilitation des rapatriements de fonds, la mise en œuvre de programmes d'appariement de fonds ou la création d'associations de villes natales. Cependant, il n'y avait guère de preuve que cela soit la bonne manière d'utiliser les ressources publiques. Lorsqu'ils manquaient de liquidité, les gouvernements pouvaient faire un meilleur usage de cet argent en le canalisant vers les hôpitaux, les écoles, etc., plutôt que d'offrir des fonds d'appariement ou des subventions importantes.

191. Le délégué du Pakistan a déclaré que les rapatriements de fonds représentaient une contribution importante pour le développement des pays en développement. Malheureusement, les

fonds rapatriés n'étaient pas gérés de façon très avisée. Par exemple, les migrants pakistanais avaient acquis dans les années 80 des réfrigérateurs qu'ils destinaient à des endroits du Pakistan dépourvus d'électricité, et les avaient dès lors utilisés comme garde-robes. Les gouvernements devraient trouver le moyen de gérer efficacement les rapatriements de fonds dans l'intérêt de ceux qui les reçoivent et de l'économie du pays concerné.

192. M. Winters a reconnu que les fonds rapatriés n'étaient pas toujours utilisés de manière efficace. Cependant, les gens apprenaient à gérer les fonds rapatriés plus efficacement, en tirant les enseignements de leurs tentatives et de leurs erreurs. Il a émis des doutes quant aux avantages d'un contrôle des rapatriements de fonds par les gouvernements.

193. Le délégué de l'Australie a indiqué que les diasporas de par le monde étaient très diverses et qu'elles avaient des besoins différents. En conséquence, il était clair que les politiques dirigées par les diasporas ne pourraient pas être universelles. Depuis quelques années, une diaspora s'était constituée également au départ de l'Australie, représentant environ un million de personnes. Malheureusement, il y avait peu de rapatriements de fonds à destination du pays. En revanche, les émigrés demandaient à jouir de leurs droits de citoyens et du droit de participer aux élections depuis l'étranger. Les politiques qui avaient pour effet d'intégrer rapidement les migrants dans le pays d'accueil étaient importantes. Il a demandé à M. Singh de faire part de ses commentaires sur la diversité des diasporas et sur la nécessité de façonner des politiques en fonction des circonstances particulières des différentes diasporas dans les diverses régions du monde.

194. M. Singh a fait savoir que la Commission mondiale avait tenu une série de réunions régionales au cours desquelles la diversité des diasporas avait été clairement établie. Les problèmes variaient d'une région à l'autre. Selon lui, si la diaspora australienne n'effectuait pas de rapatriements de fonds, c'était sans doute qu'elle ne le jugeait pas utile en raison du fait que l'Australie était un pays développé. Il pourrait être utile d'encourager les Australiens non résidents à prendre part à des projets d'investissement rémunérateurs.

195. Toujours à propos de cette question, Mme Escobar a indiqué que la flexibilité était en effet une condition préalable à la gestion d'une politique publique axée sur les membres de la diaspora désireux de regagner leur pays d'origine. La diversité des diasporas appelait à une diversité équivalente au niveau du processus décisionnel. Pour travailler efficacement avec les communautés de la diaspora, il fallait bien les connaître, établir des mécanismes propres à instaurer un climat de confiance, communiquer efficacement, fournir des orientations et des assurances concernant leur statut et s'abstenir de contrôler leurs rapatriements de fonds et leurs projets.

196. Le délégué du Bénin a exprimé l'opinion que l'utilisation des rapatriements de fonds posait des problèmes majeurs à différents niveaux des systèmes social et financier. Mme De Clercq avait exprimé bon nombre d'idées qui devaient figurer à l'ordre du jour d'une conférence ministérielle devant être organisée par l'OIM avec le Gouvernement du Bénin et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en février 2006 à Cotonou. La Conférence de Cotonou était assurée de faire avancer le débat sur les efforts déployés pour instiller davantage de cohérence dans la politique migratoire.

197. Le délégué de l'Afghanistan a demandé à M. Singh quelles mesures pourraient être prises aux niveaux national et international pour promouvoir la participation de la diaspora au développement.

198. M. Singh a répondu que ce serait une grave erreur des gouvernements d'intervenir dans la gestion des rapatriements de fonds. S'ils le faisaient, les fonds rapatriés pourraient s'assécher ou s'affranchir des voies bancaires officielles, ce qui ne serait pas dans l'intérêt des pays bénéficiaires. Les gouvernements devaient créer un environnement propice, dans lequel les bénéficiaires puissent investir dans des projets valables tels que la mise en valeur des ressources humaines ou l'éducation, comme l'avait suggéré M. Winters, plutôt que dans la consommation immédiate. Toutefois, si la consommation immédiate était nécessaire pour satisfaire la faim, il fallait lui donner la priorité.

199. M. Singh s'est demandé s'il existait des mécanismes internationaux capables de dédommager les pays pauvres pour les ressources considérables qu'ils investissaient dans l'inculcation de compétences. Selon certains, l'environnement dans les pays les plus avancés avait permis aux membres de la diaspora de rehausser leur niveau de compétence, et les rapatriements de fonds représentaient un dédommagement suffisant. Tout bien considéré, cependant, le débat restait ouvert.

200. M. Singh a fait observer qu'au niveau national, le gouvernement pourrait rassurer la communauté exilée que tous les fonds rapatriés vers le pays d'origine seraient utilisés à bon escient, que la gouvernance dans le pays s'était améliorée et qu'il existait des projets d'investissement présentant un bon potentiel d'effets multiplicateurs à long terme pouvant intéresser la communauté dans son ensemble. Il avait récemment donné une conférence à la Wharton Business School (États-Unis) où 400 étudiants indiens avaient clairement fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas rester aux États-Unis, estimant que l'Inde était devenue une terre d'opportunités et qu'ils souhaitaient rembourser leur pays pour les compétences et le haut niveau d'éducation qu'ils y avaient acquis en apportant leur pierre dans des domaines tels que l'éducation ou la microfinance. Il fallait donc que leur contribution soit rendue plus facile. Au plan international, l'accent mis sur la contribution des diasporas ne s'était guère fait sentir jusqu'au milieu des années 90.

201. Le délégué du Ghana a demandé à M. Winters quel impact les développements récents en Afrique, tels que les engagements pris par la communauté internationale, pourraient produire sur les flux migratoires du continent.

202. M. Winters a répondu que les contributions positives au développement africain n'auraient vraisemblablement guère d'effet sur les flux migratoires ou sur les politiques nationales à court terme.

203. Le délégué de la Chine a déclaré souscrire aux propos de M. Owusu-Ankomah, selon qui une situation de gain mutuel pourrait être obtenue à condition que les pays exportateurs et les pays importateurs de main-d'œuvre coopèrent en ajustant leurs politiques migratoires selon les besoins. Il a demandé à Mme De Clercq de décrire la perspective de l'Union européenne concernant l'ajustement des politiques migratoires.

204. Mme De Clercq a expliqué que la Commission européenne avait présenté un Livre vert sur la migration économique au début de l'année 2005. La Commission envisageait de soumettre des propositions à l'Union européenne concernant un système européen de migration économique. La Commission ne proposerait pas de quotas d'immigration, car cela restait l'apanage de chaque État membre.

205. Le délégué du Kenya a fait savoir qu'un comité gouvernemental sur les rapatriements de fonds était en cours de formation dans son pays et qu'il serait composé de neuf ministres et autres parties prenantes. Il a exprimé un intérêt pour les études de cas et les expériences relatives à la question qui pourraient se révéler utiles.

206. M. Owusu-Ankomah a fait observer que ce débat aiderait les pays en développement de l'Afrique subsaharienne à mettre au point une politique migratoire bénéfique à la fois pour les pays d'origine et pour les pays d'accueil. La migration faisait partie de l'histoire humaine et ses avantages devaient être partagés équitablement.

207. Le Directeur de MPRC a souligné l'importance de réaliser que le fait migratoire existait en vertu du monde que l'espèce humaine s'était créé, et des modèles économiques et des réseaux de communication qui avaient été progressivement mis en place. Certains pays en développement recevaient plus d'argent des rapatriements de fonds que de l'exportation de leurs principaux produits. Il y avait dans le monde environ 200 millions de migrants dont le bien-être, la dignité et la vie importaient pour l'humanité et qui méritaient d'être pris en compte, tout comme il fallait prendre en compte également leurs contacts avec les six milliards d'êtres humains des sociétés d'accueil. Les droits et les obligations de tous devaient être correctement observés.

208. Il a dit rejoindre M. Winters sur le fait que l'équation politique était extrêmement complexe et que, pour analyser la situation, il faudrait beaucoup plus de coopération et de renforcement des capacités. Le Dialogue international de l'OIM sur la migration se déroulait à présent depuis cinq ans; il avait donné la preuve de son utilité et de son intérêt, mais la question qui se posait était de savoir quelle orientation prendre à présent pour qu'il conserve son utilité. Il a invité les États Membres à réfléchir à la question.

209. Le Président a annoncé que, compte tenu des nombreuses allusions faites au mode 4 de l'AGCS, un représentant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'adresserait au Conseil.

210. M. Carlo Gamberale (Division du Commerce des Services au Secrétariat de l'OMC) a brièvement fait le point de l'état d'avancement des négociations du mode 4 de l'AGCS. Le mode 4 traitait de certains aspects commerciaux des politiques migratoires, notamment les engagements pris par les pays d'accueil concernant l'accès au marché des fournisseurs de services. Il couvrait uniquement la migration temporaire et le mouvement de personnes physiques en tant que prestataires de services ou travaillant pour un prestataire de services. Le mode 4 était une partie importante des négociations en cours et il avait relativement peu progressé en comparaison d'autres modes tels que la présence commerciale et l'offre transfrontière, et d'autre part, ce même mode 4 avait été identifié par la grande majorité des pays en développement comme présentant pour eux un intérêt particulier.

211. La situation actuelle concernant le mode 4 était décrite dans un projet de déclaration ministérielle dont on pouvait prendre connaissance sur le site Internet de l'OMC, déclaration qui serait débattue à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC devant avoir lieu à Hong Kong en décembre 2005. Cette déclaration consistait en un projet de texte ministériel, auquel étaient jointes un certain nombre d'annexes à caractère opérationnel. Dans l'état actuel des choses, la partie opérationnelle de la déclaration ne faisait pas directement référence au mode 4, mais à l'intensification des négociations en accord avec les objectifs, afin d'en élargir la couverture, notamment s'agissant des secteurs et des modes d'offre présentant un intérêt pour les pays en développement en termes d'exportation. Il s'agissait là, pouvait-on considérer, d'une allusion implicite au mode 4, et l'annexe C de la Déclaration – la partie opérationnelle relative aux services – contenait expressément l'idée d'une progression dans les engagements concernant l'ensemble des domaines. Il a reconnu que les engagements pris par les Membres apparaissaient comme une obligation relativement peu contraignante. Toutes les références aux services contenues dans l'accord devaient être négociées sur une base bilatérale et multilatérale.

212. S'agissant du mode 4, deux éléments fondamentaux étaient identifiés dans la Déclaration. Le premier comprenait des catégories non liées à une présence commerciale, à savoir des personnes physiques étant elles-mêmes prestataires de services. Ces personnes présentaient davantage d'intérêt pour les pays en développement en termes d'exportation que les catégories qui étaient naturellement liées aux mouvements impliquant une présence commerciale. La Déclaration encourageait également les membres à prendre de nouveaux engagements dans le cadre des catégories liées à une présence commerciale, à savoir les transferts entre sociétés et les visiteurs commerciaux. En bref, les deux principales catégories identifiées comme non liées à une présence commerciale étaient les prestataires de services contractuels et les professionnels indépendants.

213. S'agissant de l'ensemble des catégories, la Déclaration appelait à un engagement élargi et à l'élimination des restrictions spécifiques, telles que le test portant sur les moyens économiques en vue de l'admission des personnes physiques et l'indication d'une durée prescrite.

214. L'annexe C de la Déclaration avait trait à ces questions et contenait également des stratégies possibles pour la réalisation de ces objectifs dans le cadre des négociations, moyennant des approches multilatérales de la part d'un groupe de Membres, mais aussi une approche bilatérale, dans laquelle les négociations passées avaient été cantonnées. Pour le mode 4, cela pourrait éclairer davantage un domaine particulier lorsqu'une demande était faite par un groupe de Membres, et lorsqu'une offre ou une offre révisée était soumise à l'ensemble des Membres. Il y aurait ainsi une attention accrue sur tous les modes d'offre dans les secteurs, y compris le mode 4 concernant les personnes physiques. La Déclaration contenait également des objectifs sectoriels et modaux, dans lesquels les Membres identifiaient leurs ambitions maximales dans un secteur particulier en termes d'élargissement et d'amélioration de l'accès au marché. Le mode 4 faisait l'objet d'une attention importante, et le texte donnait plus en détail les types d'engagement et de suppression de restrictions souhaitées par les Membres. Même si l'acceptation par la Conférence ministérielle ne signifiait pas que ces éléments seraient approuvés dans les négociations finales, ils offraient certainement des lignes directrices importantes et des repères pour les négociations à venir et l'aboutissement du cycle de négociations de Doha.

215. Le Président a remercié M. Gamberale pour ses explications.

e) Synthèse du Dialogue international sur la migration

216. Le Directeur général a remercié le Président de sa conduite extrêmement efficace des sessions, qui avait permis un échange énorme d'informations. Les discussions avaient été extraordinairement intéressantes et témoignaient de la maturation des débats sur la migration et le développement. Le Dialogue international sur la migration avait été très riche de bout en bout, et les tables rondes avaient révélé la variété et l'importance des thèmes migratoires. Pour finir, au nom du Conseil, il a remercié le Directeur de MPRC et son équipe pour le travail accompli au cours des cinq dernières années.

217. Le Président a dit combien il avait eu plaisir à travailler avec une équipe aussi compétente et talentueuse. Il a remercié tous les panélistes, qui avaient rempli leur rôle de manière remarquable en jetant un réel éclairage sur chaque thème et en favorisant l'interaction avec les autres tables rondes et avec les États Membres.

218. Il avait eu le privilège de présider un débat riche, stimulant et ambitieux sur la migration, lequel constituait une source précieuse d'idées et de perspectives sur la dynamique migratoire contemporaine et sur la manière de progresser dans la réalisation de l'entier potentiel des migrations. Son intention était de rédiger un résumé de cette session du Dialogue international sur la migration, en faisant ressortir quelques points particuliers des débats, à titre de contribution aux préparatifs du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. Il a sollicité à cet effet les contributions des États Membres et observateurs de l'OIM, ainsi que du secteur privé et de la société civile sur des points particuliers du débat, en les invitant à lui en faire part d'ici au 15 janvier 2006, de telle sorte qu'il puisse les passer en revue et les incorporer dans sa synthèse, laquelle serait mise à disposition peu de temps après. En collaboration avec l'Administration de l'OIM, il s'entreprendrait avec les Nations Unies et les délégations au cours des semaines à venir concernant la manière d'assurer au mieux la coordination entre l'excellent travail de fond sur la politique migratoire effectué par le Conseil de l'OIM d'une part et les initiatives en cours et prévues des Nations Unies d'autre part.

DÉBAT GÉNÉRAL

a) Déclarations liminaires du Directeur général et du Directeur général adjoint

219. Le Directeur général a présenté les grandes lignes de la Déclaration reproduite en annexe I au présent rapport.

220. Le Directeur général adjoint a prononcé une allocution reproduite en annexe II au présent rapport.

b) Déclarations générales des Membres et observateurs

221. Les Membres suivants, cités dans l'ordre alphabétique, ont prononcé une déclaration:^{*} Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie (pour le Groupe africain), Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, El Salvador, Equateur, Etats-Unis, France, Guatemala, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Malte, Maroc, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama (pour le GRULAC), Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Suède (pour le Groupe nordique), Suisse, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne de).

222. Des déclarations ont été faites par les observateurs suivants:^{*} Fédération de Russie, Espagne, Saint-Siège, Organisation mondiale de la Santé, *Human Rights Watch* et Amnistie Internationale.

223. Les orateurs ont souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et au nouvel observateur de l'OIM et ont remercié le Directeur général ainsi que le Directeur général adjoint de leur direction avisée, de leur dévouement pour la cause de la migration et du savoir-faire démontré dans l'aide apportée aux Membres confrontés aux défis actuels de la migration dans un monde en évolution.

224. Ils ont également exprimé leurs remerciements au Directeur général pour son initiative de convocation du Dialogue international sur la migration, qui s'était révélé une tribune précieuse où ont été débattus de nombreux aspects de la migration internationale suscitant une inquiétude croissante de par le monde.

225. Lorsque la dernière délégation se fut exprimée, le Directeur général a formulé des observations sur un certain nombre de points soulevés au cours du débat général et du Dialogue international sur la migration, en commençant par le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. L'OIM avait renforcé son bureau de New York pour lui permettre de jouer un rôle plus positif dans les préparatifs du Dialogue de haut niveau; le Gouvernement italien avait détaché un diplomate auprès du bureau de New York à cet effet. À l'occasion d'une réunion s'étant tenue à la fin d'octobre 2005 à New York, à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies, réunion à laquelle les chefs de secrétariat de plusieurs institutions des Nations Unies s'occupant de migration avaient pris part, et notamment les membres du Groupe de Genève sur la question migratoire, le Secrétaire général avait invité toutes les institutions représentées à appuyer les efforts tendant vers la préparation du Dialogue de haut niveau et avait déclaré qu'il désignerait peut-être un envoyé spécial afin de jeter les bases de ce Dialogue en concertation avec les gouvernements. Le Secrétaire général voyait également un lien évident entre le rapport de la Commission mondiale et le Dialogue de haut niveau. Le Directeur général appuyait la proposition du Président de produire une synthèse du Dialogue international sur la migration, notamment sur son volet consacré à la migration et au développement, en tant que contribution de l'OIM aux préparatifs du Dialogue de haut niveau et afin de renforcer la position du Conseil en tant qu'organe d'autorité en la matière.

^{*} Les textes des déclarations susmentionnées, telles qu'elles ont été reçues des membres et des observateurs, sont accessibles aux États Membres sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

226. Il a appelé l'attention des participants sur la version de novembre 2005 de la brochure "Faits et Chiffres de l'OIM et Bureaux extérieurs de l'OIM", d'où il ressortait que l'OIM comptait désormais 112 États Membres et plus de 260 bureaux dans le monde entier. Avec l'admission des quatre nouveaux Membres, le total s'élevait désormais à 116.

227. L'une des obligations des États parties à la Convention sur les travailleurs migrants était de donner aux communautés résidant à l'étranger la possibilité d'exprimer leur vote. Il s'agissait là d'une question complexe faisant intervenir les liens entre les diasporas et leur communauté d'origine, et traduisant la volonté des pays d'accueil de voir des campagnes politiques étrangères se dérouler sur leur sol. L'OIM avait acquis beaucoup d'expérience dans l'organisation d'élections depuis l'étranger au cours de ces dernières années (en Afghanistan, en Iraq et au Timor-Leste) et elle était heureuse de pouvoir conseiller les États Membres intéressés sur la manière d'appliquer au mieux leurs obligations au titre de la Convention.

228. Lors d'un certain nombre de catastrophes naturelles récentes, l'OIM avait joué un rôle déterminant en fournissant des refuges aux victimes afin de stabiliser les groupes de personnes ayant perdu leurs moyens d'existence et leur logement, lesquels étaient le plus susceptibles d'émigrer. À la suite du tremblement de terre qui avait frappé le Pakistan au début de cette année, l'OIM avait été désignée comme institution chef de file pour la construction d'abris d'urgence dans le cadre de l'approche en "groupes d'intervention" adoptée par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des Affaires humanitaires (OCHA). La coordination des "groupes d'intervention en charge des abris" avait été grandement facilitée par le détachement d'un spécialiste du Gouvernement britannique. Il s'était révélé difficile de fournir des abris et du matériel permettant aux victimes d'affronter les rigueurs de l'hiver dans les communautés montagnardes isolées qui en avaient grand besoin avant que l'hiver ne s'installe. Le Comité permanent interinstitutions (IASC) devait se réunir à Genève dans deux semaines pour faire le point sur l'approche des "groupes d'intervention" et évaluer le rôle joué par l'OIM sur ce plan.

229. Abordant la question du Fonds d'aide aux migrants en détresse ("*Stranded Migrant Facility*"), évoquée par un certain nombre d'orateurs au cours du débat général, il a indiqué que le mot "*facility*" n'était peut-être pas approprié dans un contexte de migration irrégulière et qu'il pourrait prêter à confusion avec la structure mondiale ("*global facility*") proposée par la CMMI. Il y serait donc désormais fait référence simplement comme à un programme de retour de migrants en détresse dans leurs foyers. Ce programme avait déjà reçu des fonds des Gouvernements espagnol et néerlandais, entre autres, et représentait non pas une nouvelle activité mais une approche plus ciblée de l'action passée de l'OIM visant à venir en aide aux migrants se trouvant dans des situations de grande détresse immédiate.

230. Il a indiqué que la nouvelle règle des 5 % applicable aux frais généraux liés aux projets était un changement désormais bien nécessaire mais qu'elle ferait l'objet d'un réexamen à intervalles réguliers. Une partie importante de certains budgets, tels que celui des programmes d'aide au retour volontaire, était mise de côté pour l'achat de billets d'avion. La commission sur frais généraux liés à de tels projets serait négociée séparément.

231. Évoquant l'exposé de M. Idris à propos des troisièmes consultations ministérielles sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie, il a reconnu que des accords bilatéraux entre pays d'origine et pays d'accueil permettaient de prendre en compte les différentes circonstances prévalant dans chaque pays. L'approche multilatérale était elle aussi valable, cependant, en ce sens qu'elle empêchait certains pays d'origine d'accepter de moindres niveaux de protection des migrants pour rester plus concurrentiels. À cet égard, le contrat type de travail outre-mer en cours d'élaboration par l'Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO) pourrait représenter un grand bond en avant, car il couvrait les questions de protection et de procédure et contenait un certain nombre de clauses optionnelles. Les États Membres de l'OIM qui étaient eux aussi membres de l'AALCO pourraient soutenir ce travail.

232. Le Président a félicité le Conseil de ce sérieux débat sur la cohérence politique et le lien entre migration et développement. La discussion concernant l'évolution des marchés de capitaux et de main-d'œuvre, ainsi que l'architecture institutionnelle existante et le cadre normatif existant avaient présenté un intérêt tout particulier. Le Conseil avait entendu les vues des pays développés comme des pays en développement et avait exploré l'interface entre les uns et les autres. La formation de capital humain, d'une réserve internationale de professionnels, constituait un autre point intéressant à une époque où la mobilité de main-d'œuvre et la complémentarité étaient en progression, non seulement entre le Nord et le Sud, mais aussi entre le Sud et le Sud.

233. Le mandat de l'OIM s'était trouvé élargi à mesure que les organisations intergouvernementales et les gouvernements avaient abandonné leur bagage issu de la guerre froide et déterminé les questions jugées pertinentes dans l'ère post-industrielle induite par la révolution des moyens d'information. Ce mandat élargi traduisait le fait que la migration était une question transversale concernant les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales. Cela supposait un chef de file, et l'OIM était l'organisation toute désignée pour tenir ce rôle.

CONSÉQUENCES POUR L'OIM DU RAPPORT DE LA COMMISSION MONDIALE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

234. Le Président a déclaré que le mérite de ce rapport était d'ouvrir des horizons nouveaux et d'être facile à consulter et à assimiler. Il a appelé l'attention sur les six principes d'action exposés en page 4 et sur les principes d'action et les recommandations contenus dans l'annexe I.

235. De nombreux orateurs ont fait observer, à la fois durant le débat général et lors de l'examen du point correspondant de l'ordre du jour, que le moment était particulièrement bien choisi pour ce rapport qui constituait, avec les *Perspectives économiques mondiales 2006* de la Banque mondiale et le rapport *État de la migration dans le monde* de l'OIM, les bases essentielles des préparatifs du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement devant avoir lieu en 2006. Ils ont également signalé la pertinence du rapport pour le Dialogue international sur la migration et le volet consacré à la quête de cohérence politique.

236. À propos des recommandations contenues dans le rapport, plusieurs délégations se sont dites pleinement en accord avec le fait qu'une plus grande coordination s'imposait au niveau mondial, mais aussi, d'abord et avant tout, au niveau régional et au niveau national. Le mécanisme de coordination proposé dans le rapport, une structure mondiale interinstitutions en charge de la migration, demandait cependant un complément de réflexion avant toute conclusion. À ce propos, des participants ont relevé avec intérêt la suggestion faite par le Secrétaire général des Nations Unies selon laquelle le Groupe de Genève sur la question migratoire pourrait se saisir de cette recommandation, ajoutant que la structure susmentionnée pourrait peut-être prendre la forme d'un GMG renforcé. Des doutes ont également été exprimés quant au bénéfice que cette structure pourrait retirer d'une participation des États, au-delà du simple échange d'informations. Une délégation a cependant mis en garde contre le cantonnement du Groupe dans un simple rôle de forum informel de débat.

237. Une délégation a encouragé l'OIM à continuer de jouer un rôle de chef de file, aux côtés des autres institutions et des parties prenantes, pour donner une suite aux recommandations contenues dans le rapport, tandis qu'une autre a estimé qu'il fallait faire preuve de prudence concernant la recommandation de la Commission mondiale en vue de la formation de capital humain au niveau international et de l'avertissement qu'il contenait, fait en accord avec la Banque mondiale, selon lequel les rapatriements de fonds n'étaient pas à considérer comme un substitut à l'aide au développement et que les États n'avaient pas à se les approprier.

238. Un délégué a noté que le rapport était disponible uniquement en langue anglaise, ce qui en limitait la portée.

239. Plusieurs délégués ont estimé qu'il était prématuré de formuler des commentaires sur le rapport, tout en notant qu'il offrait des propositions propres à stimuler le débat mondial sur la migration dans les instances internationales telles l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006. Ils proposaient en outre des réponses à certaines questions migratoires, en posant comme postulat que les États étaient les principales parties prenantes. Ils ont souscrit aux vues exprimées dans le rapport, selon lesquelles la création d'une nouvelle organisation internationale chargée de la question des migrations n'était pas souhaitable. S'agissant de la possibilité d'une fusion entre l'OIM et une autre institution des Nations Unies, telle que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), ils ont souligné le fait que les deux institutions avaient des mandats très différents. L'idée d'intégrer l'OIM dans le système des Nations Unies n'a pas été bien accueillie.

240. Le Directeur général a repris à son compte les commentaires faits par plusieurs délégués, en ajoutant que le rapport marquait le début et non la fin d'un processus. L'OIM avait émis un communiqué de presse à la suite de la publication du rapport, dans lequel elle en félicitait les auteurs pour avoir fixé les principaux éléments de la migration internationale et trouvé un équilibre entre les facteurs protagonistes et les intérêts divergents. Dans l'ensemble, il était satisfait de ce rapport et estimait qu'il s'agissait d'un document utile, donnant un instantané des questions cruciales qui se posaient dans le domaine migratoire.

241. Bien que le rapport indiquât clairement que les principaux acteurs dans le domaine de la gestion des migrations internationales étaient les États, il considérait que les organisations internationales avaient un rôle à jouer et qu'une approche multilatérale s'imposait. Le rapport contenait implicitement la possibilité de voir l'OIM accéder au statut d'institution spécialisée des Nations Unies. Cette question avait été largement débattue auparavant et mériterait un complément d'examen. Quant à une fusion entre le HCR et l'OIM, il convenait que cette option n'était pas viable en raison des différences inhérentes aux deux organisations. L'absence de perspectives en termes de réforme fondamentale des Nations Unies dans un proche avenir pesait également sur les relations entre l'OIM et l'ONU.

242. La structure interinstitutions sur les migrations mondiales dont parlait le rapport prendrait vraisemblablement la forme d'une expansion du Groupe de Genève sur la question migratoire, sachant que l'idée de créer une autre organisation internationale n'était pas jugée souhaitable. Les relations entre le Groupe et les États restaient à définir. Personnellement, il recommanderait que le GMG soumette au moins un rapport annuel aux États Membres dans le contexte du Conseil de l'OIM. Il a également suggéré que l'OIM en assure le secrétariat.

243. Selon lui, la Commission mondiale avait terminé ses travaux. Elle avait soumis son rapport et avait pour l'essentiel cessé d'exister en tant qu'organe. Cependant, elle pourrait certainement contribuer au prochain Dialogue de haut niveau et le Directeur général savait qu'il pourrait y avoir un groupe de base chargé de poursuivre les travaux de la Commission par un travail de sensibilisation et de diffusion d'informations, mais il restait à déterminer si la Commission aurait un "après".

244. Le délégué du Mexique a estimé qu'il était trop tôt pour décider de l'avenir de la Commission mondiale. Quant à lui, son gouvernement n'était pas en mesure de mettre en application toutes les recommandations de la Commission. La proposition de la Commission visant à la mise en place d'une structure interinstitutions était inappropriée selon lui et il lui manquait un cadre organisationnel. D'autre part, la suggestion de fusion à long terme entre l'OIM et le HCR était jugée inacceptable par plusieurs pays. La question pourrait être examinée en liaison avec le document stratégique de l'OIM dans le prolongement du processus consultatif, ou alors un petit groupe de travail pourrait être constitué, qui soit chargé de se réunir deux ou trois fois l'an. Enfin, il a réitéré qu'il était trop tôt pour tirer des conclusions sur les implications du rapport en ce qui concernait l'OIM.

245. Le délégué du Canada a estimé que la sphère du développement n'était pas suffisamment engagée ni intéressée par la question migratoire et qu'un travail considérable restait à faire pour que les points de vue se rencontrent.

246. Plusieurs délégués ont formulé des remarques spécifiques concernant le rapport de la Commission au cours du débat général et il y était fait allusion à différents endroits dans le présent rapport. Le texte de chaque déclaration prononcée dans le débat général, tel que reçu des États Membres et observateurs, pouvait être consulté par les États Membres sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

DOCUMENT DE STRATÉGIE DE L'OIM

247. M. de Alba, présentant son document sur la stratégie de l'OIM (Document de séance CRP/18, "OIM: Tendances actuelles et futures de la migration internationale; Vers une nouvelle culture de la migration"), a indiqué qu'en sa qualité de Président du Conseil pour l'année écoulée, il avait mené des consultations sur la stratégie de l'Organisation en vue d'identifier de quelles manières elle pourrait modifier son approche et ses activités. Ces consultations, qui avaient tiré avantage de la participation d'un certain nombre de délégations, avaient fait ressortir qu'il n'était pas possible de réexaminer la stratégie de l'OIM sans considérer également son cadre institutionnel et son administration, et plus précisément son Programme et Budget, tous ces éléments étant étroitement liés.

248. Son document poursuivait trois objectifs: capitaliser l'expérience précieuse de l'OIM dans le domaine de la migration, de telle sorte qu'elle puisse jouer un rôle clé dans tout scénario futur mis au point par la communauté internationale pour renforcer la compréhension et la discussion du phénomène; favoriser un climat de confiance et d'interaction entre l'Administration et les États Membres en faisant en sorte que l'Administration agisse de manière transparente et que les États Membres participent dans une large mesure au processus décisionnel; maintenir et renforcer la flexibilité de l'Organisation en tant que prestataire de services, tout en définissant plus clairement son rôle de décideur, lequel exigeait davantage d'interaction de la part des gouvernements.

249. La partie I du document traitait de la stratégie en tant que telle et examinait la gestion des flux migratoires, qui constituait certainement un concept valable mais pour lequel elle s'efforçait de mettre au point une vision plus intégrée. Il s'agissait de situer les migrants au cœur de la politique. C'était là un défi énorme pour tout État et toute société, mais, si cela se faisait dans le cadre d'une "nouvelle culture de la migration", c'était non seulement faisable mais également urgent.

250. La partie II traitait du cadre institutionnel et visait plus particulièrement à accélérer le processus de ratification des amendements à la Constitution de l'OIM, qui avait été retardée par la création du Comité permanent sur les Programmes et les Finances. En attendant cette ratification, le document proposait de donner un nouvel élan au Comité exécutif. Il proposait en outre la création d'un groupe de travail chargé d'examiner le processus budgétaire afin de donner des conseils et des directives à l'Administration.

251. La partie III couvrait le Programme et Budget et explorait les moyens d'accroître les fonds mis à la disposition de l'OIM dans les limites de la politique quelque peu anachronique de croissance nominale zéro qui était imposée à la partie administrative du budget. Par exemple, les États Membres pourraient autoriser l'Administration à faire usage des contributions assignées des nouveaux Membres afin de financer sa structure de base.

252. La majorité de ceux qui se sont exprimés sur ce point, que ce soit dans le cadre du point correspondant de l'ordre du jour ou au cours du débat général, ont remercié M. de Alba pour son document intéressant; les idées qui y étaient développées constituaient une bonne base de discussions futures sur la stratégie de l'Organisation, la structure institutionnelle et son Programme et Budget. Plusieurs délégations ont déclaré que la partie II, consacrée au cadre institutionnel et

aux questions de gouvernance, mériterait un complément de réflexion. L'appel à une ratification plus rapide des amendements à la Constitution méritait d'être encouragé, et les solutions provisoires proposées étaient intéressantes mais demandaient elles aussi un complément de réflexion. En effet, certains États Membres considéraient qu'il serait préférable de débattre de ces propositions séparément de la stratégie de l'OIM. Le Gouvernement japonais, en particulier, a clairement indiqué sa position selon laquelle les parties II et III du document de stratégie de l'OIM ne convenaient pas pour servir de base à de futures discussions. C'est pourquoi le Japon souhaitait qu'elles soient retirées du document de stratégie de l'OIM.

253. Plusieurs délégations ont loué l'OIM pour sa flexibilité lorsqu'il s'agissait de répondre à des crises inattendues. Si l'on voulait que l'Organisation reste flexible dans les années à venir, il faudrait un document de stratégie succinct, découlant de la Constitution et mettant l'accent sur les activités centrales de l'OIM. À cet égard, un délégué a demandé s'il était dans les attributions de l'OIM de promouvoir les droits des migrants, auxquels il estimait en tout état de cause qu'il fallait se référer en parlant des droits humains des migrants.

254. Plusieurs États Membres ont fait observer que le moment était particulièrement bien choisi pour adopter "une nouvelle culture de la migration", soulignant la contribution positive des migrants et les plaçant au cœur du débat politique.

255. Réagissant à la partie III du document, portant sur le Programme et Budget de l'OIM, plusieurs États Membres ont salué la proposition d'utiliser les contributions des nouveaux États Membres pour augmenter la partie administrative du budget de l'année suivante d'un montant équivalent auxdites contributions. L'un d'eux s'est également réjoui de la recommandation contenue dans le document, selon laquelle, si la partie administrative du budget pouvait couvrir la majeure partie de la structure de base, une somme d'environ 10 millions de dollars de revenus discrétionnaires pourrait être mise à profit pour des projets de migration présentant un intérêt pour les États Membres et pour lesquels aucun donateur ne s'était encore manifesté.

256. Un représentant a fait valoir qu'un débat sur la stratégie de l'OIM devrait tenir compte non seulement du document de M. de Alba, mais aussi du document de l'OIM intitulé "La stratégie de l'OIM: Les conditions migratoires actuelles et futures et le rôle de l'OIM" (MC/INF/274). Il devrait englober non seulement l'article 1 de la Constitution, qui décrivait les buts et les fonctions de l'OIM, mais aussi le préambule, qui constituait un cadre de référence pour les intérêts de tous les États Membres. Le paragraphe 28 du document de l'OIM précisait qu'il appartenait à l'OIM d' "apporter une réponse humanitaire aux situations de crise et d'après-conflit, notamment par la réinsertion dans la vie civile des combattants démobilisés, par la stabilisation des populations, par le renforcement des capacités, par l'organisation d'élections hors du pays et par la mise en place de programmes de dédommagement". Cette question devrait être débattue en profondeur, d'autant que le processus de réforme en cours aux Nations Unies avait déjà souligné les limites auxquelles se heurtait la communauté internationale et les organes internationaux lorsqu'il s'agissait de décider qui faisait quoi. Le même paragraphe fixait à l'OIM l'objectif d' "être le point de référence naturel pour l'obtention d'informations sur les migrations internationales, régionales et internes, en assurant un leadership dans le débat international et le dialogue politique sur la question migratoire", ce qui devait être compris à la lumière des incidences possibles du rapport de la CMMI et du rapport de haut niveau devant avoir lieu en 2006.

257. Une autre délégation, évoquant la vision des partenariats de M. de Alba, a déclaré que ces partenariats devaient fonctionner en tenant dûment compte du mandat de chaque organisation. La participation de l'OIM dans les interventions humanitaires faisant suite à des catastrophes mériterait d'être clarifiée et réglementée. Sa participation à l'approche interinstitutionnelle concertée, à quoi il était fait référence en utilisant le concept de "groupes d'intervention", devait être débattue non seulement avec ses partenaires d'opération, mais aussi avec les États Membres. En outre, le savoir-faire du personnel de l'OIM était l'une des principales valeurs de l'Organisation; une réflexion plus poussée s'imposait par conséquent en ce qui concernait le profil personnel, ainsi qu'une politique de formation et de gestion des carrières qui soit transparente et s'accorde avec les objectifs stratégiques de l'Organisation. La stratégie devait également permettre l'adoption d'une vision partagée du contenu des deux parties du budget de l'OIM et de la meilleure solution au problème aigu des contributions assignées restant dues.

258. M. de Alba a conclu en reconnaissant que son document était indéniablement voué à être décomposé en ses parties constituantes, chacune d'entre elles devant par la suite être traitée dans différents documents ou résolutions. Il n'avait jamais été dans son intention de réduire la flexibilité de l'OIM et son document faisait d'ailleurs clairement la distinction entre l'approche de l'Organisation sur la base de ses projets d'une part et les questions politiques d'autre part; c'était dans ce dernier domaine qu'une participation accrue des États avait été souhaitée. La partie III du document traitait quant à elle du choix entre croissance réelle zéro et croissance nominale zéro, et de l'usage possible des contributions des nouveaux Membres. Cela pouvait être débattu séparément en vue de trouver des solutions.

PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-HUITIÈME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL

259. Le Conseil a adopté la résolution n° 1126 (XC) approuvant les rapports sur la quatre-vingt-huitième session (MC/2153) et la quatre-vingt-neuvième session (extraordinaire) MC/2169.

RAPPORT SUR LA CENT DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

260. En vertu de la Résolution n° 1127 (XC), le Conseil a approuvé les décisions prises par le Comité exécutif à sa session de printemps et pris note du rapport sur la cent deuxième session du Comité exécutif (MC/2174).

RÉACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2005

261. Le Rapport du Sous-Comité du budget et des finances a rendu compte du niveau des activités réalisées par l'Organisation depuis le Programme et Budget 2005 et la révision qui a suivi. Tandis que la partie administrative du budget était restée inchangée à 37.119.000 francs suisses, la partie opérationnelle était passée de 899,2 millions à 1,1 milliard de dollars. Cela s'expliquait essentiellement par la mise en œuvre du programme d'organisation d'élections depuis

l'étranger dans le cadre des élections iraqiennes, des programmes visant à venir en aide aux victimes du tsunami et d'activités nouvelles et élargies dans le cadre de divers services.

262. Le Sous-Comité avait été informé que le Directeur général avait autorisé l'utilisation de 980.000 dollars, prélevés sur la commission additionnelle sur frais généraux de 2,98 millions de dollars, pour compléter le Fonds 1035, financer les travaux concernant la mise au point du nouveau système de gestion des ressources humaines PRISM, et venir en aide aux migrants démunis au titre du Fonds d'aide aux migrants en détresse, ayant remplacé le compte pour les opérations humanitaires d'urgence. Le reliquat de la commission additionnelle sur frais généraux avait été reporté sur 2006 et ajouté aux estimations de revenus discrétionnaires.

263. Le Conseil a pris note de la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2005 (MC/2175).

RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS RESTANT DUES À LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

264. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que le total des contributions assignées restant dues s'élevait à environ 5,7 millions de francs suisses. Lorsque s'est tenue la réunion du Sous-Comité, 17 États Membres tombaient sous le coup des dispositions de l'Article 4 de la Constitution. Trois des quatre Membres ayant conclu un plan de remboursement avec l'Administration, à savoir l'Argentine, l'Arménie et le Nicaragua, remplissaient les termes de l'accord, tandis que la Bolivie risquait probablement de tomber à nouveau sous le coup des dispositions de l'article 4. Un certain nombre d'États Membres avaient fait part de leurs préoccupations devant le niveau des contributions impayées. Deux gouvernements donateurs avaient indiqué leur intention de suspendre le financement des projets dans les pays ayant des arriérés de contributions, mais certaines autres délégations avaient fait valoir qu'une telle décision serait contreproductive. Le Sous-Comité avait pris note des efforts déployés par certains États Membres pour s'acquitter de leurs contributions restant dues et avaient instamment prié ceux dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement et de rendre compte au Conseil des raisons de leur incapacité à remplir leurs obligations financières.

265. L'Administration a brièvement fait le point de la situation concernant les contributions assignées restant dues depuis la réunion du Sous-Comité. S'agissant des contributions impayées pour 2004 et les années antérieures, M. Sarmad a regretté que la situation n'ait guère progressé. Tant le Directeur général que le Président du Sous-Comité avaient envoyé des rappels à tous les États Membres tombant sous le coup des dispositions de l'article 4, et l'Administration poursuivait ses efforts pour obtenir le paiement des contributions impayées. Il a souligné que la question des arriérés de paiements avait un effet considérable sur la santé financière de l'Organisation et indiqué que l'OIM avait entrepris de tenir des discussions avec plusieurs États Membres pour organiser des plans de remboursement.

266. La déléguée du Pérou a annoncé qu'en octobre 2005, son gouvernement avait formellement pris l'engagement de poursuivre son plan de remboursement dès 2006.

267. Le Conseil a pris note des efforts consentis par certains États Membres pour s'acquitter de leurs contributions impayées et prié instamment ceux dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement.

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2006

268. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que l'Administration avait proposé la fusion des fonctions relevant du pilier Services de gestion des migrations au Siège, pour les réunir sous trois intitulés principaux, à savoir: Migration et développement, Migration assistée et Migration régulée. Ce changement, qui n'avait aucune incidence en termes de coûts, visait à renforcer les synergies et la fourniture de services de migration de manière efficace et efficiente. La création d'une unité de soutien en matière électorale avait également été proposée en réponse aux demandes d'aide adressées par les gouvernements en vue de l'organisation de programmes devant permettre à leurs citoyens émigrés de prendre part aux élections depuis l'étranger.

269. La partie administrative du budget, présentée sur la base d'une croissance nominale zéro s'élevait à 37.119.000 francs suisses. Comme certains États Membres n'avaient pas souscrit, lors des consultations informelles, à la proposition originale de l'Administration d'augmenter cette partie du budget, il avait été souligné par l'Administration qui lui serait difficile d'absorber les dépenses statutaires liées aux salaires et aux prestations dues au personnel, s'élevant à quelque 992.000 francs suisses par an. Plusieurs États Membres avaient fait part de leur volonté d'appliquer la croissance réelle zéro dans la partie administrative du budget.

270. La partie opérationnelle du budget pour 2006 était estimée à 429,6 millions de dollars.

271. Tandis qu'un certain nombre de délégations avaient exprimé leur appui au Fonds d'aide aux migrants en détresse⁴, qui avait remplacé le compte d'opérations humanitaires d'urgence, d'autres avaient émis des réserves, indiquant que le Fonds devait être réservé à un usage purement humanitaire.

272. Ayant passé en revue le document MC/2176, le Sous-Comité avait recommandé au Conseil d'approuver le Programme et Budget 2006, avec la réserve exprimée par les États-Unis concernant le Fonds d'aide aux migrants en détresse, réserve qui avait été levée par cet État Membre au cours de la session.

273. Le délégué de l'Allemagne a indiqué que le problème des contributions assignées restant dues posait une réelle menace pour l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter de ses fonctions. Il a invité l'Administration à élaborer et proposer un plan d'action devant permettre de traiter plus efficacement des arriérés de contributions avant la session de printemps 2006 du SCBF. Il a

⁴ Par la suite rebaptisé "Aide humanitaire aux migrants en détresse"

également prié instamment le Président du Conseil de poursuivre ses discussions sur la stratégie des États Membres en vue de continuer les consultations et d'aboutir ensuite à des résultats.

274. Le Conseil a adopté la Résolution N° 1128 (XC) sur le Programme et Budget pour 2006.

POLITIQUE DE L'OIM CONCERNANT LE TAUX DE LA COMMISSION SUR FRAIS GÉNÉRAUX

275. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que l'Administration avait présenté un projet de résolution sur la modification intervenue dans la politique relative au prélèvement d'une commission sur frais généraux, qui était passée de 12 % sur les dépenses administratives de personnel à 5 % sur l'ensemble des dépenses, exception faite des programmes de réinstallation et de retour, dans lesquels les dépenses de transports internationaux constituaient une partie significative du coût total. Le projet de résolution avait pris en considération les vœux exprimés par un certain nombre d'États Membres au cours des débats qui avaient précédé, à l'occasion des consultations informelles et des réunions bilatérales.

276. Suivant la recommandation du Sous-Comité, le Conseil a adopté la résolution n° 1129 (XC) concernant le taux de la commission sur frais généraux.

RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'OIM

277. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué qu'en raison du faible rendement de la Caisse de prévoyance et de l'inquiétude que suscitait la situation financière des membres du personnel à leur départ en retraite, un groupe de travail constitué de représentants de l'Association du personnel et de l'Administration avait réexaminé la possibilité d'une adhésion à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF). Sa recommandation finale, approuvée par le Directeur général, avait été que l'OIM adhère à cette caisse. Le Sous-Comité avait recommandé l'approbation par le Conseil de cette recommandation.

278. Le Conseil a approuvé la recommandation du Sous-Comité et adopté la résolution n° 1130 (XC) concernant le régime de sécurité sociale de l'OIM.

AUTRES POINTS SOULEVÉS DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES

279. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a rendu compte d'un certain nombre d'autres points débattus par le Sous-Comité. Le Président du Comité de l'Association du personnel (SAC), au nom du personnel, avait exprimé sa satisfaction à propos de la transparence du processus de réexamen du régime de sécurité sociale. Il avait également fermement appuyé la position de l'Administration visant à adoucir le principe de la croissance nominale zéro régissant la partie administrative du budget, estimant que son application stricte avait un effet néfaste sur l'efficacité des opérations et sur le moral du personnel. Il avait également mis en exergue un

certain nombre de domaines dans lesquels une coopération accrue avec l'Administration serait souhaitable et exprimé sa préoccupation à propos du processus de délocalisation.

280. Le Sous-Comité avait examiné le document SCBF/281 (Soutien aux États Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035) et l'Administration avait réitéré son engagement visant à assurer une répartition régionale équitable des fonds. Les États Membres avaient été informés qu'une page d'accueil avait été créée sur l'Internet spécialement pour le Fonds et qu'une deuxième évaluation avait été entreprise, mettant spécialement l'accent sur les critères et les lignes directrices régissant le Fonds. L'Administration avait renouvelé son appel aux investissements dans le Fonds 1035, sous forme de contributions volontaires spécifiques des États Membres.

281. L'Administration avait fait le point sur le Centre administratif de Manille et justifié la création prévue d'un autre centre administratif dans l'hémisphère Occidental. Le besoin accru d'efficacité et l'application de la croissance nominale zéro avaient forcé l'Administration à explorer la possibilité de faire exécuter certaines tâches administratives dans des lieux où les frais de fonctionnement étaient moindres. Plusieurs délégations avaient appuyé la proposition visant à créer un centre administratif dans l'hémisphère Occidental, la ville de Panama ayant été retenue à cet effet. Une délégation avait cependant rappelé que le Centre administratif de Manille avait été créé pour fournir au monde entier des services 24 heures sur 24, et s'était demandée pour quelle raison la création d'un autre centre administratif était à présent demandée dans une région différente.

282. Ayant examiné le document SCBF/282, le Sous-Comité avait décidé de poursuivre ses consultations sur la création d'un nouveau centre administratif dans l'hémisphère Occidental.

283. L'Administration avait également donné un tableau d'ensemble des progrès réalisés dans les procédures de rationalisation, de détermination de politiques et d'harmonisation des conditions pour l'ensemble du personnel. Elle avait indiqué que le nombre total des membres du personnel à la fin de juin 2005 était de 4.945, soit une augmentation d'environ 20 % par rapport à 2004. Elle avait en outre indiqué que le nouveau système de gestion des ressources humaines, PRISM, devait être opérationnel en janvier 2006. Ce système fournirait des fonctionnalités additionnelles pour une gestion renforcée des ressources humaines et offrirait un accès en ligne aux différents lieux d'affectation.

284. Les Vérificateurs externes des comptes – le Bureau du Vérificateur général des comptes de Norvège – avaient répondu favorablement à une demande du Président du SCBF de prolonger leur mandat d'un troisième terme – final –, pour couvrir la période de 2007 à 2009. Le Président du SCBF avait en conséquence recommandé que le mandat du Bureau du Vérificateur général des comptes de Norvège soit prolongé en conséquence.

285. Le Conseil a pris note des autres points débattus par le Sous-Comité.

ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

286. Le Conseil a été informé des noms des trente-trois États Membres suivants, désireux de siéger au Comité exécutif: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Bangladesh, Bélarus, Chili, Congo, Costa Rica, Egypte, El Salvador, Equateur, États-Unis d'Amérique, Ghana, Guatemala, Hongrie, Iran, Italie, Japon, Kenya, Madagascar, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Thaïlande et Ukraine.

287. La résolution n° 1131 (XC) relative à l'élection du Comité exécutif a été adoptée.

AUTRES QUESTIONS

288. Aucune autre question n'a été examinée.

LIEUX ET DATES DES PROCHAINES SESSIONS

289. Le Conseil a adopté la résolution n° 1132 (XC) concernant sa prochaine session ordinaire et invitant le Comité exécutif à se réunir en juin 2006. Les dates provisoires ont été fixées comme suit: du 28 novembre au 1^{er} décembre 2006 pour le Conseil et du mercredi 7 juin au matin du jeudi 8 juin 2006 pour le Comité exécutif. Les dates provisoires pour la quatre-vingt-quinzième et la quatre-vingt-seizième sessions du Sous-Comité du budget et des finances ont été fixées respectivement au 10 mai et au 31 octobre – 1^{er} novembre 2006.

290. La date proposée pour une éventuelle quatre-vingt-onzième session (extraordinaire) du Conseil a été fixée à l'après-midi du jeudi 8 juin 2006.

Annexe I

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Migration en 2005

1. La migration est au centre de l'attention internationale. En 2005, la migration a fait l'objet d'une attention approfondie, sans précédent au niveau international. Elle a été un des thèmes des consultations intergouvernementales partout dans le monde, de Bruxelles à Beijing et Bali, et de Vancouver à Vienne.
2. Trois rapports importants: le rapport publié cette année par l'OIM sur l'*État de la migration dans le monde*; le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales; et les *Perspectives économiques mondiales 2006* de la Banque mondiale.
3. *WMR 2005*. Le thème du rapport biennal de l'OIM: *les coûts et les avantages de la migration internationale* s'entend au sens large aux plans politique, économique et social; ce document précise également les opportunités et les problèmes de la migration internationale.
4. Le rapport CMMI. Le rapport CMMI *Les migrations dans un monde interconnecté* est une étude d'ensemble de la façon dont les États, et les autres parties prenantes, abordent les questions de migration internationale; il énonce à la fois des principes globaux d'action et des recommandations visant à une coopération interinstitutionnelle renforcée.
5. PEM. Le thème central du PEM 2006 de la Banque mondiale: *Les incidences économiques des transferts de fonds*; ce rapport étudie, en particulier, comment dans les mesures visant à réduire la pauvreté faire une plus grande place aux capitaux provenant des migrants. Le document témoigne de la coopération grandissante entre l'OIM et la Banque mondiale.
6. Convergence. Chacun de ces documents a été élaboré en adoptant un point de vue indépendant. Mais ils témoignent d'un degré de convergence remarquable tant pour ce qui est des avis relatifs à la nature de la migration contemporaine que des grandes orientations politiques qu'ils proposent.

La dimension économique de la migration

7. Les transferts de fonds. Nous savons tous désormais qu'il faut définir, et renforcer, le rôle de ces transferts en matière de promotion du développement. Les montants enregistrés progressent année après année, pour atteindre, d'après le dernier rapport sur les flux officiels, 232 milliards de dollars É.-U., dont 167 acheminés vers les pays en développement.

8. La migration de travail en Asie. Lors de la réunion de Bali, le Processus de Colombo, vieux de trois ans, a connu une avancée. Pour la première fois, les pays asiatiques, sources de main-d'œuvre, se sont réunis à un niveau ministériel avec leurs homologues des pays bénéficiaires d'Asie et du Golfe et ont recensé des domaines majeurs d'intérêt commun. L'Asie est également le théâtre d'une coopération interinstitutions renforcée pour ce qui touche à la migration grâce à un programme ambitieux de recherche et de publication entrepris par l'OIM et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (ONUCESAP).

9. Comité consultatif d'entreprises. La première réunion du CCE a été intéressante et prometteuse. Par le biais de ce comité nous espérons intéresser plus directement le secteur privé au débat relatif au marché du travail mondial dont les entreprises sont déjà les protagonistes majeurs.

Développements institutionnels

10. Le Conseil de l'OIM et le Dialogue de haut niveau. Nous constatons une fois de plus cette année que le Conseil s'est mué en un rassemblement annuel de responsables des questions de migration. L'an prochain la session de ce Conseil viendra à point nommé pour tirer des conclusions du Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement qui aura eu lieu en septembre à New York.

11. Le GMG élargi. L'idée d'une coordination directe faite par les institutions intéressées avec le Groupe de Genève sur la question migratoire a reçu un fort appui par suite de la publication du rapport de la Commission mondiale. Le 15 décembre le GMG se réunira pour convenir d'un élargissement de sa composition. Je proposerai que le GMG rende compte périodiquement au Conseil de l'OIM, comme par le passé.

Autres partenaires

12. Le renforcement des capacités dans les régions. Les *Éléments essentiels de gestion des migrations* de l'OIM ont permis de revigorer nos efforts de formation à l'intention des gouvernements dans le contexte des grands processus consultatifs régions. L'*Agenda international pour la gestion des migrations* a été utile à ces activités.

13. L'UE et ses voisins. Au premier semestre 2006, la présidence autrichienne de l'Union européenne s'intéressera à une Déclaration de Vienne sur les migrations; l'OIM s'attend à jouer un rôle de soutien important. L'axe migratoire Est-Ouest est de plus en plus important pour la communauté des États indépendants. Notre proposition de dialogue trans-méditerranée entre l'Europe et l'Afrique peut épauler les efforts conjugués tendant à modérer les flux clandestins.

14. Santé. Le 16 novembre, l'OMS et l'OIM ont signé un protocole portant sur cinq domaines prioritaires de coopération. L'OIM aide les États s'agissant des aspects migratoires de la crise provoquée par la grippe aviaire.

Une année de catastrophes naturelles

15. Malheureusement, 2005 a également été marquée par des catastrophes naturelles. L'OIM a joué un rôle majeur sur une échelle internationale, grâce à ses interventions, à son aide d'urgence et à son assistance à la reconstruction pour des dizaines de milliers de victimes déplacées.

16. Tsunami. Notre aide à l'Indonésie, au Sri Lanka et à la Thaïlande à la suite du tsunami a été immédiate. Elle progresse encore alors que nous entrons dans la phase de reconstruction. À Aceh et sur la côte est du Sri Lanka, nous avons construit des milliers de logements temporaires. À Aceh nous aidons les anciens rebelles à réintégrer leur communauté et à y commencer une nouvelle vie.

17. Tremblement de terre au Pakistan. La course aux abris avant l'hiver est toujours d'actualité. La communauté internationale doit consacrer davantage de crédits à cet effort. Lors de ma récente visite au Pakistan, l'OIM a passé un accord visant à reproduire dans ce pays le modèle qui a connu le succès à Aceh s'agissant de la construction d'écoles, de centres de soins et d'autres moyens destinés au public. Dès le début du printemps prochain, nous espérons créer des emplois et aider à une renaissance de la vie communautaire.

18. Petits rassemblements (clusters). L'OIM occupe le devant de la scène dans la coordination des petits rassemblements de logements au Pakistan, première application pratique de ce nouveau concept de l'IASC. Nous avons désormais de nombreux partenaires pour cette activité, et notamment la FICR.

19. Amérique centrale. C'est avec regret que je dois vous annoncer que nous n'avons pu mobiliser de fonds pour les victimes des tempêtes tropicales au Guatemala ou dans d'autres pays d'Amérique centrale. Nous aurions pu là aussi apporter une aide importante comme nous l'avons fait après le passage de l'ouragan Mitch.

Conclusion

20. Dans un monde en évolution rapide, la migration est à la fois cause et résultat de changements. La migration internationale, particulièrement la migration de travail, crée des assemblages complexes porteurs de coûts et d'avantages pour le pays de destination, les travailleurs migrants et le pays d'origine. L'OIM continuera à œuvrer avec ses États Membres, ses partenaires institutionnels et la communauté dans son ensemble pour concevoir, développer et appliquer des mesures permettant de mieux gérer la mobilité de la population, d'assurer la protection des migrants et de leur permettre de concourir avec succès au développement social et économique de leur pays d'origine et de celui qui les emploie.

Annexe II

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Distingués délégués,

1. Je me réjouis d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion de ce Conseil dont le thème revêt une importance capitale et occupe une place essentielle dans la bonne conduite de notre travail.
2. Permettez-moi, Monsieur le Président de vous féliciter, vous et les membres de votre bureau pour votre élection à la tête de notre conseil.
3. Je voudrais dire toute notre appréciation au Président sortant, Monsieur l'Ambassadeur de Alba et à son bureau pour toute l'attention qu'il a porté à notre travail au cours de l'année écoulée. Les réflexions qu'il a entamées serviront, je n'en doute pas, à mieux appréhender les mutations nécessaires dans la gestion de notre organisation.
4. Je voudrais également saluer toutes les délégations qui ont fait le déplacement ce jour et souhaiter la bienvenue à tous nos nouveaux Etats Membres ainsi qu'à notre nouvel observateur. En vous recevant, les Etats Membres confirment leur volonté d'ouverture et d'universalité.

Monsieur le Président,

5. La première année de mon second mandat a été marquée par la consolidation du processus budgétaire que nous avons entamé depuis trois ans. Je dois dire que cet exercice, bien que difficile, a permis une meilleure compréhension entre nous et il a aussi marqué notre volonté de transparence vis-à-vis de tous nos Etats, donateurs et bénéficiaires compris.
6. Malgré votre confirmation de la croissance nominale zéro, je voudrais plaider ici encore, en faveur d'un réexamen favorable de cette question pour que l'adoption d'une croissance réelle zéro puisse nous permettre de répondre correctement et efficacement à vos requêtes.

Mesdames et Messieurs,

7. L'année 2005 nous a permis de faire progresser notre agenda pour la mise en évidence des liens qui existent entre la migration et le développement.
8. En effet, quel que soit le domaine de développement choisi : la santé, l'éducation, le secteur privé, pour ne citer que ceux là, notre souci depuis six ans maintenant a été de rendre évident, la ou les valeurs ajoutées que les forces positives de la migration étaient capables de créer dans les politiques de développement des pays développés comme ceux en voie de développement.

9. Des progrès notables ont été enregistrés dans le secteur de la santé, par l'utilisation des personnels de santé de la diaspora pour renforcer les capacités techniques et les ressources humaines des systèmes de santé des pays d'origine (ex: MIDA entre l'Europe et l'Afrique et entre l'Amérique Latine et les Caraïbes et l'Amérique du Nord).

10. La même logique a prévalu, dans le secteur de l'éducation où les réseaux universitaires de la diaspora commencent à intervenir dans leurs domaines de compétences pour élever les niveaux de performance des systèmes éducatifs des pays sources de migration (ex. : entre l'Europe et l'Afrique).

11. Le secteur privé, n'est pas en reste, en particulier dans le domaine de la bonne gouvernance économique, des investissements en joint-venture en utilisant les fonds transférés par les migrants. (ex en Asie et en Amérique Centrale).

12. Les résultats de cette démarche nous ont conduits tout naturellement à proposer à nos Etats Membres d'intégrer la migration dans leurs programmes et politiques de développement.

13. Des indicateurs sur la migration sont à l'étude et permettront à terme, d'évaluer l'impact qu'un tel exercice peut avoir sur les différentes politiques mises en œuvre dans les pays en voie de développement.

14. Une grande campagne de sensibilisation est aussi en cours auprès des Chefs d'Etats et de Gouvernements, ainsi que des décideurs politiques et partenaires au développement afin d'attirer leur attention sur l'importance d'introduire la migration dans leurs stratégies respectives de développement, en particulier dans leurs DRSP et les ODM.

15. Notre prochaine étape explorera la possibilité de développer un modèle d'analyse systémique qui intègre les forces vives de la migration dans les programmes de développement de certains pays qui souhaitent améliorer leurs performances dans les domaines de la santé, de l'éducation, du secteur privé entre 2005 et 2010, date de la prochaine évaluation des DRSP et des ODM.

16. Dans la même recherche de l'inclusion de la migration dans les ordres du jour internationaux à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies, des efforts spéciaux ont été faits cette année pour souligner les effets de la migration sur le développement dans divers forum, particulièrement avec Les Petits Etats Insulaires en Développement suite aux conséquences du Tsunami, qui a mené au renforcement de nos relations avec les pays des **Caraïbes/CARICOM**.

17. Ce type de coopération nous a aussi permis de diffuser et de partager les informations pertinentes pour une meilleure gestion des migrations au cours des processus régionaux auxquels nous assistons régulièrement. A ce titre, j'aimerais saluer les performances réalisées par les pays membres du processus de Puebla et du MDSA, qui influencent si positivement ce qui se passe dans le MIDWA.

18. Nous avons pareillement renforcé notre coopération avec les **Pays ACP** et nous sommes en phase de préparation d'un plan d'action dans le contexte de la révision des Accords de Cotonou. Cela nous paraît important dans le contexte des négociations entre l'Europe, l'Afrique et les

Caraïbes, surtout en ce qui concernent les dispositions des articles 13, 79 et 80 mais également dans le cadre des négociations en cours au sein de la troïka : Afrique–Sub-Sahara, Méditerranée, Europe. Des cadres stratégiques sont soit en cours d’adoption soit en cours d’exécution.

19. Une de nos préoccupations majeures dans ces cadres de coopération, est la possibilité de créer un véritable partenariat entre pays source de migrants et pays d’accueil, pour que les pays appréhendent les problèmes de migration avec le maximum de chance de compréhension réciproque. Or, vous conviendrez avec moi que ces conditions ne peuvent exister que si l’on renforce les capacités des pays d’origine afin de les munir au mieux d’outils indispensables à une meilleure gestion de leurs phénomènes migratoires. C’est pour cela que nous insistons sur la formation dans tous les domaines qui nous préoccupent. Enfin, l’année qui vient de s’écouler a été très riche en partenariat avec des institutions issues de la société civile et de la diaspora, tel qu’**IntEnt, Africa Recruit, ENDA, Avenir Nepad**. Par ces rapprochements, nous espérons élargir et consolider notre action en faveur de l’intégration des diasporas dans leur pays d’accueil, mais également renforcer leur contribution au développement socio-économique de leur pays d’origine.

20. Ce compte-rendu ne saurait être complet si je ne mentionnais, non sans fierté, nos activités dans le domaine du Genre :

21. Ce secteur s’est développé de manière impressionnante ces dernières années grâce à une équipe dynamique et performante qui produit régulièrement réunions, ateliers, documents écrits, vidéos, dans les différents secteurs de notre travail : migration-genre et développement, genre et traite, genre et sida etc.

22. Notre dernière intervention internationale a été sur genre–migration et les objectifs du millénaire dont les conclusions seront portées au prochain dialogue de haut niveau des Nations Unies en 2006 par l’ASG des Nations Unies en charge du Genre, Mme Rachel Mayanja.

23. Pour l’année 2006, je continuerais à participer à une meilleure visibilité de l’OIM dans les fora internationaux. La préparation du prochain dialogue de haut niveau des Nations Unies occupera ainsi une partie non négligeable de mes activités par la préparation et la sensibilisation des Etats. Ce processus est déjà amorcé au sein de l’Union Africaine et au sein de la Francophonie au cours du prochain sommet France-Afrique les 3 et 4 décembre 2005, mais également lors de ma récente rencontre avec les Ambassadeurs du GRULAC ici à Genève.

24. Deux axes principaux se dégagent ainsi de mes actions pour l’année 2006 :

- **La coopération internationale et les activités multilatérales:** nous préparons, en partenariat avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les Pays Enclavés et les Pays les Moins Avancés et le Gouvernement Béninois l’organisation d’une Conférence Ministérielle à Cotonou en février 2006 sur le thème des transferts des fonds des migrants. Ce sera l’occasion d’étudier et de rechercher avec les Ministres des Finances présents, mais aussi les migrants eux mêmes, les voies et moyens pour faire bénéficier les pays d’origine de ces migrants des ressources financières transférées. L’échange d’expérience avec d’autres pays ne faisant pas partie de cette catégorie y sera vivement encouragé. Au delà de la controverse sur l’aide publique au développement, il sera intéressant d’écouter les responsables du financement de ces pays sur une question aussi actuelle.

Nous poursuivrons la coopération amorcée avec les structures internationales dans le système des Nations Unies bien sur, mais également en dehors, en particulier avec l'Agence universitaire de la Francophonie et son homologue du Commonwealth pour faire avancer notre programme de mobilité des compétences de la diaspora.

- **La coopération technique au niveau national:** nous continuerons notre recherche de renforcement des capacités de nos Etats Membres pour une meilleure gestion des migrations, dans les domaines susceptibles d'intéresser nos bailleurs de fonds; Nous progresserons dans la mise en place des indicateurs sur Migration et Développement et dans la modélisation de l'intégration de la migration dans les DSRP. Ce dernier point est certes difficile et sera long à exécuter, et laisse plus d'un collègue perplexe pour ne pas dire dubitatif, mais je reste convaincue que c'est là un des axes futurs de Migration et Développement.

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Distingués délégués,

25. J'aimerais terminer par un chantier ouvert depuis bien longtemps mais qui me semble, à beaucoup d'égards digne de retenir notre attention. Il s'agit de notre document de stratégie. L'OIM a énormément évolué, de par le nombre et la qualité de ses Etats Membres d'une part, mais également de par la complexité des prestations demandées par ces mêmes Etats, dans un environnement en grande mutation.

26. Il me semble que des textes et des orientations consensuelles claires, plus adaptées à notre époque, aideraient notre administration à gérer l'OIM avec plus de justice, d'égalité et de transparence.

27. Je vous souhaite un agréable moment parmi nous, ainsi que des échanges fructueux et enrichissants.

Je vous remercie.